



**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN
SECRETARIAT GENERAL**

**RAPPORT RELATIF A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU
FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER**

Année 2017

Sigles et abréviations

AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AIBE	Autre Institution Bancaire Eligible
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APE	Accord de Partenariat Economique
APECCAM	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
APU	Administration Publique
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
BCM	Banque Créatrice de Monnaie
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et République Sud-Africaine
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAB	Central African Backbone
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CASEMF	Cadre d'Analyse et de Suivi de l'activité des EMF
CBC	Commercial Bank - Cameroun
CCN	Centre de Compensation National
CCR	Centre de Compensation Régional
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CMF	Commission des Marchés Financiers
CNC	Conseil National du Crédit
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CORENOFI	Comité Régional de Normalisation Financière
CPM	Comité de Politique Monétaire
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
CREMF	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAE	Direction des Affaires Economiques
DAT	Dépôt à Terme
DAV	Dépôt à Vue
DN	Direction Nationale

DNA	Direction Nationale des Assurances
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
EMF	Etablissement de Microfinance
EONIA	Euro OverNight Index Average
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
EUROSTAT	Office Européen de Statistiques
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FANAF	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
FCP	Fonds Communs de Placement
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
FMI	Fonds Monétaire International
FOGADAC	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
FRCB	Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires
GAB	Guichet Automatique de Banque
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IARDT	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
IDE	Investissement Direct Etranger
IFC	Indemnité de Fin de Carrière
INS	Institut National de la Statistique
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI	Ministère des Finances
NFC-BANK	National Financial Credit Bank
NIU	Numéro d'Identifiant Unique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OICV	Organisation International de Commissions des Valeurs
ONDAPB	Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Bétail
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
OTZ	Obligations du Trésor à coupon Zéro
PACD/PME	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse
PAR30	Portefeuille à Risque à 30 jours
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREC	Provisions pour risques en cours

RBTR	Règlement Brut en Temps Réel
RCA	République Centrafricaine
RECCUCAM	Renaissance Cooperative Credit Unions of Cameroon
RGCP	Règlement Général de la Comptabilité Publiques
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SEND	Solde des Engagements Non Décaissés
SGC	Société Générale Cameroun
SICAV	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SMID	Société Métropolitaine d'Investissement de Douala
SNFI	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraie
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SONATREL	Société Nationale de Transport de l'Electricité
SPNF	Secteur Privé Non Financier
SVT	Spécialistes en Valeurs du Trésor
SYGMA	Système de Gros Montants Automatisé
SYNDUSTRICAM	Syndicat des Industriels du Cameroun
SYSTAC	Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale
TACP	Taux des Avances exceptionnelles sur Certificats de Placement
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TCM	Taux Créditeur Minimum
TDM	Taux Débiteur Maximum
TDR	Termes de Référence
TEG	Taux Effectif Global
THIMO	Travaux publics à Haute Intensité de Main d'œuvre
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TIPP	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
TISIP	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
TISP	Taux d'Intérêt Sur les Placements
TMO	Transferts Monétaires Ordinaires
TMU	Transferts Monétaires d'Urgence
TOFE	Tableaux des Opérations Financières de l'Etat
TP	Taux de Pénalité
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
WEF	World Economic Forum

Table des matières

Sigles et abréviations.....	1
Table des matières.....	4
Liste des tableaux.....	5
Liste des graphiques.....	7
Liste des encadrés.....	7
Résumé exécutif.....	8
I.APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....	13
I.1.Environment économique international.....	13
I.1.1.Evolution de l'activité économique.....	13
I.1.2.Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières.....	14
I.1.3.Perspectives de l'économie mondiale.....	15
I.2.Evolution de l'activité économique au Cameroun.....	15
I.2.1.Evolution du secteur réel.....	15
I.2.2.Inflation.....	17
I.2.3.Finances publiques.....	17
I.2.4.Relation avec le reste du monde.....	20
I.2.5.Secteur monétaire.....	24
I.2.6.Réformes structurelles et institutionnelles.....	28
II.SYSTEME MONETAIRE.....	32
II.1.Politique monétaire de la BEAC.....	32
II.1.1.Cadre institutionnel.....	32
II.1.2.Mise en œuvre de la politique monétaire.....	33
II.2.1.Evolution des interventions de la BEAC.....	38
III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER.....	40
III.1.Activité des établissements de crédit et de microfinance.....	40
III.1.1.Situation des banques.....	40
III.1.2.Situation des établissements financiers.....	53
III.1.3.Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit.....	57
III.1.4.Situation des établissements de microfinance.....	59
III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance.....	70
III.2.Système et moyens de paiement.....	74
III.2.1.Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC.....	75
III.2.2.Incidents de paiements.....	75
III.2.3.Valeurs échangées dans SYGMA.....	76
III.3.Situation du secteur des assurances.....	78
III.3.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances.....	78
III.3.2.Les assurances dommages.....	80
III.3.3.Les assurances vie.....	83
III.3.4.Perspectives du secteur des assurances.....	86
III.4. Situation du marché financier.....	87
III.4.1.Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC.....	87
III.4.2.Marché boursier du Cameroun.....	89
III.4.3.Perspectives du marché financier.....	91
IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	93
ANNEXES.....	96
Missions et activités du Conseil National du Crédit.....	96

Liste des tableaux

Tableau 1.1 :	Evolution des cours des principaux produits exportés par le Cameroun.....	15
Tableau 1.2 :	Exécution du budget de l'Etat à fin décembre 2017 (en milliards de FCFA).....	20
Tableau 1.3 :	Balance des paiements globale de 2012 à 2017 (en milliards).....	21
Tableau 1.4 :	Evolution des contreparties de la masse monétaire.....	24
Tableau 1.5 :	Evolution de la masse monétaire et de ses composantes.....	26
Tableau 2.1 :	Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2017.....	33
Tableau 2.2 :	Réaménagement de la grille de rémunération des placements publics à la BEAC.....	34
Tableau 2.3 :	Evolution des plafonds d'avances statutaires.....	36
Tableau 2.4 :	Injections de liquidités.....	38
Tableau 2.5 :	Comparaison des taux d'intérêts interbancaires dans la CEMAC et dans la Zone Euro.....	39
Tableau 3.1 :	Evolution du bilan consolidé des banques.....	40
Tableau 3.2 :	Hors-bilan consolidé des banques.....	42
Tableau 3.3 :	Evolution du compte de résultat consolidé des banques.....	43
Tableau 3.4 :	Indicateurs d'activité des banques en 2017.....	43
Tableau 3.5 :	Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire.....	47
Tableau 3.6 :	Statistiques de la banque à distance.....	48
Tableau 3.7 :	Effectif du personnel des banques.....	48
Tableau 3.8 :	Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2016 et 2017 (en %).....	50
Tableau 3.9 :	Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%).....	51
Tableau 3.10 :	Crédits accordés par les établissements financiers.....	54
Tableau 3.11 :	Dépôts de la clientèle des établissements financiers.....	54
Tableau 3.12 :	Effectif du personnel des établissements financiers.....	55
Tableau 3.13 :	Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2016 et 2017 (en %).....	56
Tableau 3.14 :	Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%).....	57
Tableau 3.15 :	Structure du coût moyen des ressources bancaires.....	58
Tableau 3.16 :	Répartition des EMF agréés par catégorie.....	60
Tableau 3.17 :	Répartition des EMF immatriculés par catégorie.....	60
Tableau 3.18 :	Répartition des agences des EMF par zone en 2017.....	61
Tableau 3.19 :	Répartition géographique des agences des EMF à fin décembre 2017.....	62
Tableau 3.20 :	Total bilan des EMF.....	62
Tableau 3.21 :	Evolution des dépôts des EMF par catégorie.....	62
Tableau 3.22 :	Evolution des dépôts des EMF par durée.....	63
Tableau 3.23 :	Evolution des crédits des EMF par catégorie.....	63
Tableau 3.24 :	Evolution des crédits des EMF par durée.....	63
Tableau 3.25 :	Evolution des créances en souffrance des EMF.....	64
Tableau 3.26 :	Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En milliards de F CFA).....	64
Tableau 3.27 :	Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF.....	65
Tableau 3.28 :	Evolution de la qualité du portefeuille de crédit (en %).....	65
Tableau 3.29 :	Evolution de l'efficience et de la productivité (en %).....	66
Tableau 3.30 :	Evolution de la gestion bilancielle (en %).....	66
Tableau 3.31 :	Evolution de la rentabilité (en %).....	67
Tableau 3.32 :	Classement des EMF évalués en 2017.....	67
Tableau 3.33 :	Evolution des Opérations Nationales.....	75
Tableau 3.34 :	Evolution des Opérations Régionales.....	76
Tableau 3.35 :	Evolution des valeurs échangées dans SYGMA.....	76
Tableau 3.36 :	Répartition par société du chiffre d'affaires de 2012 à 2016.....	80
Tableau 3.37 :	Évolution de la charge de sinistres de 2012 à 2016.....	81
Tableau 3.38 :	Soldes de réassurance par société en 2016.....	81
Tableau 3.39 :	Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2014 et 2016.....	82
Tableau 3.40 :	Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2016.....	82
Tableau 3.41 :	Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2016.....	83
Tableau 3.42 :	Répartition par société du chiffre d'affaires de 2012 à 2016.....	83
Tableau 3.43 :	Evolution de la charge de prestation de 2012 à 2016.....	84
Tableau 3.44 :	Soldes de réassurance par société en 2016.....	85
Tableau 3.45 :	Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2014 et 2016.....	85
Tableau 3.46 :	Les Engagements Réglementés du marché des sociétés d'assurances en 2016.....	85

Tableau 3.47 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2016.....	86
Tableau 3.48 : Capitalisation boursière des trois derniers exercices.....	89
Tableau 3.49 : Indicateurs de stabilité financière.....	90
Tableau 3.50 : Encours de la dette	91
Tableau 3.48 : Indicateurs de Stabilité Financière	91

Liste des graphiques

Graphique 1.1: Evolution de la croissance dans le monde (%).....	14
Graphique 1.2: Evolution des recettes budgétaires internes (en milliards).....	18
Graphique 1.3: Evolution des principales composantes des dépenses hors service de la dette.....	19
Graphique 1.4: Evolution de la balance commerciale et la balance hors pétrole brut.....	22
Graphique 1.5: Résultats du commerce extérieur.....	23
Graphique 1.6: Poids des principales zones d'échange en 2015.....	23
Graphique 1.7: Composantes de la masse monétaire.....	27
Graphique 1.8: Structure de la masse monétaire.....	28
Graphique 3.1 :Réseau bancaire par Régions en 2016 et 2017.....	44
Graphique 3.2 :Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict.....	45
Graphique 3.3 :Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large.....	46
Graphique 3.4 :Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).....	47
Graphique 3.5 :Réseau des établissements financiers par région en 2016 et 2017.....	55
Graphique 3.6 :Evolution du coût moyen des ressources bancaires.....	59
Graphique 3.7 :Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine).....	61
Graphique 3.8 :Markets Turnover.....	90

Liste des encadrés

Encadré 2.1 : Cadre institutionnel et stratégie de la politique monétaire.....	32
Encadré 2.2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC.....	35
Encadré 2.3 : Modalités d'application des réserves obligatoires.....	37
Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure.....	52
Encadré 3.2 : Les différentes catégories d'Etablissements de microfinance.....	60
Encadré 3.3 : Impact économique de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sur l'activité des EMF.....	69
Encadré 3.4 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC.....	77
Encadré 3.5 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics.....	88

Résumé exécutif

Au cours de l'année 2017, le système financier camerounais a évolué dans un contexte caractérisé, au *plan international*, par l'affermissement de l'activité économique avec une croissance mondiale en progression de 3,8 %, soit 0,5 point de plus qu'en 2016. Cette accélération est attribuable essentiellement au renforcement de la croissance dans plusieurs économies avancées, bien que l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud restent les régions les plus dynamiques. L'amélioration observée dans les pays sortant récemment en récession, comme l'Argentine, le Brésil, la Fédération de Russie et le Nigéria, est à l'origine d'un tiers environ de cette progression mondiale.

En Afrique subsaharienne, la croissance repart à 2,8 % en 2017, contre 1,4 % en 2016, grâce à un environnement extérieur plus favorable, tiré par la hausse des prix des produits de base, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'assouplissement des conditions de financement. Dans la CEMAC, la récession s'est poursuivie, le taux de croissance réelle passant de 0 % en 2016 à -0,1 % en 2017, sous l'effet conjugué du repli de la demande intérieure et de la baisse des recettes pétrolières.

Pour ce qui est de l'évolution du niveau général des prix, l'inflation mondiale est demeurée faible à 1,7 % en 2017. En dépit d'une croissance plus vigoureuse de la demande intérieure, l'inflation hors alimentation et énergie est modérée dans les pays avancés, du fait de la faiblesse persistante de l'augmentation des salaires. En Afrique subsaharienne, l'inflation s'établit à 11 %, tandis que dans la zone CEMAC, les tensions inflationnistes se sont atténuées, avec un taux observé de 0,9 % contre 1,3 % en 2016.

S'agissant des *échanges internationaux*, le commerce mondial a crû de 4,7 % en 2017, en liaison avec une conjoncture économique favorable. Les cours mondiaux des principales matières premières se sont accrus de 10,6 %, après un repli de 13,9 % en 2016.

Au *plan national*, en dépit d'une conjoncture économique sous-régionale morose et des conséquences des défis multiformes auxquels le pays a fait face, les activités productives sont restées globalement dynamiques, quoiqu'en repli. Dans ce contexte, le taux de croissance réelle est revenu à 3,2 %, contre 4,5% en 2016, en liaison avec principalement le recul du secteur pétrolier (-17,7 %), malgré la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier (+4,7 %). Pour 2018, la croissance économique est estimée à 4,1 %.

S'agissant de l'évolution des prix, l'*inflation* a été de 0,6 % au cours de l'année 2017, accusant ainsi un repli de 0,3 point comparativement à l'année 2016 où elle se situait à 0,9%. Cette décélération du niveau général des prix est imputable essentiellement à la stabilité observée au niveau des produits alimentaires.

Concernant les *finances publiques*, l'exécution du budget a été marquée : (i) au plan externe, par la faiblesse des cours des cours mondiaux du pétrole, malgré une hausse de plus de 20% par rapport à 2016 ; (ii) et au plan interne, par le ralentissement de l'activité économique, la fléchissement de l'inflation, les appuis budgétaires obtenus des partenaires au développement, suite à l'exécution satisfaisante du programme économique et financier au terme du premier semestre, la deuxième année de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique

(APE), la lutte contre l'insécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest. Globalement, on observe une bonne tenue des recettes de l'Etat et une maîtrise de la dépense publique.

Pour ce qui est du *secteur extérieur*, les termes de l'échange se sont améliorés de 3,4 % en 2017 par rapport à 2016, du fait du recul plus important des prix des importations par rapport à ceux des exportations. Le déficit du compte courant s'est réduit à 540,8 milliards (2,7 % du PIB), après 613 milliards (3,2 % du PIB) en 2016. Cette évolution résulte d'une réduction des déficits des biens et des services, conjuguée à une amélioration de l'excédent des revenus secondaires. En termes d'amélioration du climat des affaires, le Cameroun a gagné trois places sur l'échelon du *Doing Business* de la Banque Mondiale, passant du 166^{ème} au 163^{ème} rang sur 190 pays. Cette amélioration est attribuable aux indicateurs concernant la création d'entreprises et l'obtention des crédits.

En ce qui concerne le *secteur monétaire*, l'évolution des agrégats monétaires du Cameroun s'est caractérisée par : (i) un accroissement des avoirs extérieurs nets ; (ii) une augmentation du crédit intérieur (*créances nettes sur l'Etat et crédits à l'économie*) ; et (iii) un accroissement de la masse monétaire. C'est ainsi qu'après la mise en œuvre d'une politique monétaire accommodante, la BEAC a mis en place une politique monétaire restrictive en 2017, afin de consolider la position extérieure de la zone CEMAC, conformément aux résolutions de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 26 décembre 2016.

Dans cet environnement, le *système bancaire*, est resté résilient avec un total de bilan des banques qui a augmenté de 5,0 %. A l'actif, cet accroissement résulte de la hausse des opérations avec la clientèle (+4,4 %), des opérations de trésorerie et interbancaires (+7,8 %), et des opérations diverses (+12,6 %). Au passif, il s'explique par la hausse des opérations avec la clientèle (+9,6 %), des capitaux permanents (+11,2 %), et des opérations diverses (+23,5 %). La hausse des opérations avec la clientèle est due à l'augmentation de 121,2 % des crédits à long terme, contre de baisses respectives de 86,6 % et 37 % des autres sommes dues par la clientèle et des créances nettes en souffrance.

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 7,0 % en 2017, contre 3,2 % en 2016. Entre ces deux exercices les marges sur opérations de crédit-bail et de location simple se sont contractées de 90,7 %, passant de 58,7 à 5,45 milliards, et celles sur opérations de trésorerie ont baissé de 13,9 % passant de -3,8 milliards à -4,3 milliards. Par contre, celles sur opérations financières, sur opérations diverses et sur opérations avec la clientèle ont augmenté de 23,6 %, 16,6 % et 3,6 % respectivement. Le coût des risques bancaires a baissé par rapport à l'année précédente. En effet, les dotations aux provisions sont passées de 105,5 à 97,6 milliards, soit une baisse de 7,5 %. Suite à la combinaison des facteurs susvisés, le résultat net des banques a augmenté de 266,2 %, passant de 19,5 à 71,5 milliards contrairement à 2016 où il s'est contracté de 65,9 %.

Le réseau bancaire s'est contracté au cours de l'année par rapport à 2016. Le nombre d'agences est revenu de 282 à 268 points de vente, soit une diminution de 5,0 % en glissement annuel. Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du

Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2017, avec 104 et 73 points de vente respectivement, soit 62,5 % du total. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 25 et 21 agences, tandis que celle du Nord-Ouest compte 16 agences, et celles de l'Extrême-Nord et du Sud comptabilisent 11 chacune. Les régions les moins loties sont celles de l'Est (6 agences), de l'Adamaoua (7 agences) et du Nord (9 agences).

Dans le même temps, les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 577 en 2016 à 615 en 2017, soit un accroissement de 6,6 %. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 71,1 % de ces DAB.

En termes d'accès aux services bancaires et d'inclusion financière, le taux de bancarisation au sens strict de la population active a atteint 21,9 % en 2017, tandis que celui de la population adulte a été de 17,1 %. Au sens large, ces taux ont été respectivement de 42,9 % et 33,5 %. La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a atteint 4,4 agences pour 100 000 habitants. Au sens strict, elle n'a été que de 1,2 agence pour 100 000 habitants.

Le *Mobile Money* a continué de connaître un développement remarquable, tant en termes d'ouvertures de comptes que du volume et de la valeur des transactions. En effet, selon les données collectées auprès de MTN et ORANGE, le nombre de comptes actifs a plus que doublé (+ 139,8 %), tandis que le nombre de comptes *Mobile Money* créés a augmenté de 66,7 %. Le taux d'activité de ces comptes s'est amélioré de façon significative entre 2016 et 2017, passant ainsi de 54,4 % à 79,2 %, contre 37,8 % en 2015. La valeur des transactions par téléphonie mobile a presque triplé entre 2016 et 2017, passant de 870 milliards à 2 577,8 milliards, tandis que le nombre de transactions a suivi la même tendance au cours de la même période (+266,7 %).

Pour ce qui est des *établissements financiers*, le volume des crédits a augmenté de 0,7 % par rapport à 2016. Cette faible variation s'explique principalement par la l'augmentation des crédits à long terme (+ 5,6 milliards), des crédits à court terme (0,4 milliard) et des comptes débiteurs clientèles (0,1 milliard). Les autres postes par contre, notamment les créances en souffrance (-4,2 milliards), les valeurs non imputés (-0,5 milliard), et les crédits à long terme (-0,3 milliard), se sont inscrits à la baisse.

S'agissant du réseau des établissements financiers, le nombre d'agences est passé de 27 à 28 entre 2016 et 2017. La région du Littoral est la plus couverte avec 6 agences, suivie par celles du Sud avec 4 agences, du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 57,1 % du réseau des établissements financiers.

En termes d'emplois, l'effectif du personnel des établissements financiers est de 480 employés en 2017 contre 439 en 2016. Cet effectif est constitué de 03 cadres expatriés, 134 cadres nationaux et 286 autres employés nationaux.

Pour ce qui est du *secteur de la microfinance*, le nombre d'établissements agréés en activité est passé de 412 en décembre 2016 à 457 au 31 décembre 2017. Ils se répartissent en trois

catégories : 90,8 % en première catégorie, soit 154 indépendants et 300 en réseau, 8,6 % en deuxième catégorie, soit 43 établissements, et 0,6 % en troisième catégorie, soit 3 EMF.

En termes d'activité d'intermédiation, les **dépôts collectés** par les EMF sont passés de 611,3 à 668,2 (+56,9) milliards au cours de la période sous revue, soit une hausse de 9,3 % en glissement annuel. Avec 416,1 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position en termes de collecte (62,3 %), suivie de la première catégorie (37,7 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à en collecter. Les **crédits octroyés** par les EMF sont passés de 451,4 à 464,3 (+12,8) milliards entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, soit une hausse de 2,8 % en glissement annuel. A fin décembre 2017, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 277,8 milliards, contre 184,8 milliards de F CFA pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle un volume de crédit de 1,6 milliards.

En ce qui concerne la **qualité du portefeuille**, elle s'est dégradée au cours de la période sous revue. Le volume des créances en souffrance a augmenté de 9,3 %, passant de 97,4 à 106,4 (+9,0) milliards. Au 31 décembre 2017, le taux de créances en souffrance s'élève à 22,9 %, contre 21,6 % un an plus tôt.

Au plan réglementaire, le secteur de la microfinance a été également marqué par l'adoption au niveau communautaire en septembre 2017 du nouveau règlement relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC.

Pour ce qui est des **opérations du système des moyens de paiement**, le nombre d'opérations effectuées à travers SYSTAC a été de 2 839 263 pour une valeur de 5 415,1 milliards FCFA, contre 2 593 228 opérations et une valeur de 5 202,8 milliards FCFA en 2016, soit un taux de progression de 9,5 % en nombre et 4,1 % en montant.

En ce qui concerne les incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé), ils ont baissé de 12,9 % en nombre et 12,6 % en valeur, passant de 13 289 vignettes d'une valeur de 53,8 milliards F CFA en 2016 contre 11 572 en nombre et 47,0 milliards F CFA en valeur pour l'année 2017.

S'agissant des opérations SYGMA, tous les participants du Cameroun ont échangé 77 284 opérations pour valeur de 44 542,6 milliards F CFA en 2017, contre 76 400 opérations et une valeur de 37 297 milliards F CFA en 2016 soit un taux de progression de 1,2 % en nombre et 19,4 % en montant.

Quant au **secteur des assurances**, à la date de rédaction du rapport, les statistiques n'étaient disponibles que jusqu'à l'année 2016, compte tenu des dispositions réglementaires de la CIMA, et elles montrent qu'en 2016, ce secteur a enregistré une forte augmentation de la production globale et un accroissement significatif des provisions techniques. La Charge de sinistre enregistrée au titre de l'exercice 2016 pour les assurances dommages a été de 54,9 milliards contre 57,1 milliards en 2015, soit une diminution de 3,9 %. En revanche, pour les assurances vie, cette charge est passée de 38,1 milliards en 2015 à 39,6 milliards en 2016, soit une augmentation de 3,8 %.

Le *marché financier*, quant à lui, a été caractérisé par le dynamisme du marché des titres à souscription libre de la BEAC, et une morosité du compartiment des titres de capital de la Douala Stock Exchange (DSX) se traduisant par un repli de la capitalisation boursière (-2,0 %), qui chute à moins de 0,1 % du PIB. En outre, il y a lieu de signaler la Décision de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC prise le 31 octobre 2017, pour la fusion des deux bourses régionale (BVMAC) de la CEMAC et nationale du Cameroun (DSX).

I. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE¹

I.1. Environnement économique international

I.1.1. Evolution de l'activité économique

En 2017, l'activité économique mondiale s'est affermie. Selon les estimations du FMI, la production mondiale a progressé de 3,8 %, soit 0,5 point de plus qu'en 2016. L'accélération récente de la progression du produit mondial brut est attribuable essentiellement au renforcement de la croissance dans plusieurs économies avancées, bien que l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud restent les régions les plus dynamiques. L'amélioration observée dans les pays sortant récemment en récession, comme l'Argentine, le Brésil, la Fédération de Russie et le Nigéria, est à l'origine d'un tiers environ de cette progression mondiale. En 2018, la croissance mondiale pourrait se situer à 3,9 %.

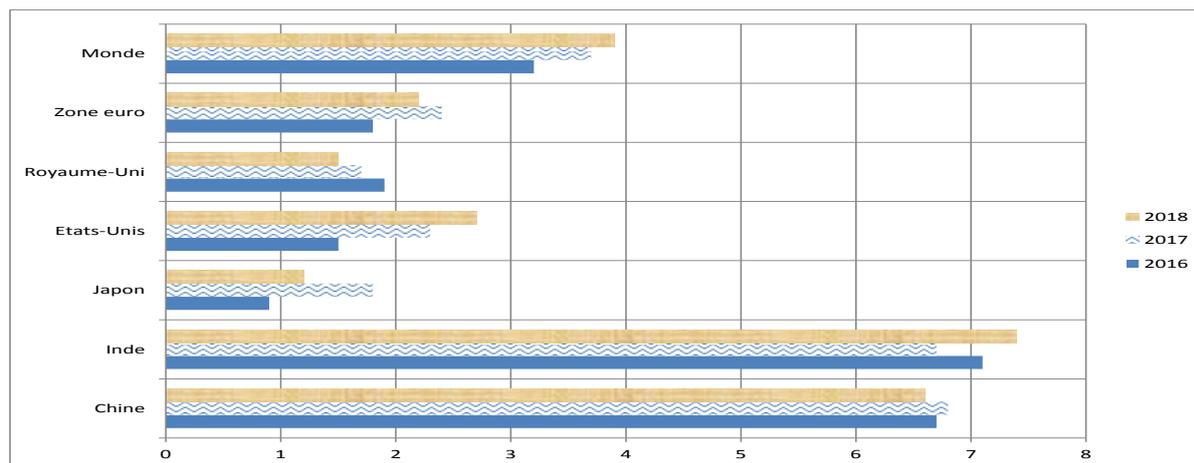
Dans les pays avancés, le taux de croissance s'établit à 2,3 %. Toutefois, les risques pèsent sur la croissance potentielle, en raison du vieillissement de la population et de la faiblesse de l'investissement. Aux Etats-Unis, la croissance se chiffre à 2,2 %. Les baisses d'impôts enregistrées récemment expliquent cette évolution. Celles-ci devraient stimuler l'activité jusqu'en 2020, selon les projections. Dans la zone euro, la croissance se situe à 2,4 %, après un taux de 1,8 % en 2016. L'accélération est plus vigoureuse en Allemagne (+2,5 %) et en France (+1,6 %). Au Japon, la croissance est évaluée à 1,8 % en 2017, après un taux de 0,9 % en 2016. Dans les économies émergentes, la croissance se redresse, portée par un rebond des investissements dans les infrastructures et un relèvement des prix des matières premières. La croissance s'établit respectivement à 6,8 % et 6,7 % en Chine et en Inde en 2017.

En Afrique subsaharienne, la croissance repart à 2,8 % en 2017, après 1,4 % en 2016, grâce à un environnement extérieur plus favorable, tiré par la hausse des prix des produits de base, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'assouplissement des conditions de financement. La reprise semble aussi s'amorcer dans les grandes économies de la région (Nigéria, Afrique du Sud et Angola), grâce notamment à l'augmentation des productions pétrolière, agricole et minière, ainsi que la hausse des prix des matières premières.

Dans la CEMAC, la récession s'est poursuivie, le taux de croissance réelle passant de 0 % en 2016 à -0,1 % en 2017, sous l'effet conjugué du repli de la demande intérieure et de la baisse des recettes pétrolières. Pour faire face à la crise économique dans la sous-région, et en droite ligne des engagements déclinés dans le communiqué final du sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016, plusieurs pays (Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, Tchad) ont négocié et conclu des accords avec le FMI, au titre de la facilité élargie de crédit pour accompagner les programmes de réformes économiques et financières des pays et relancer la croissance.

¹ Les sources de données consultées pour cette section sont notamment : BEAC, INS, DAE, FMI, EUROSTAT.

Graphique 1.1: Evolution de la croissance dans le monde (%)



Source : FMI, perspectives avril 2018

S'agissant des prix, l'inflation mondiale demeure faible à 1,7 % en 2017. En dépit d'une croissance plus vigoureuse de la demande intérieure, l'inflation hors alimentation et énergie est modérée dans les pays avancés, du fait de la faiblesse persistante de l'augmentation des salaires. Aux Etats-Unis, l'inflation est évaluée à 1,5 % (après 1,3 % en 2016). Dans la zone euro, son taux est de 1,1 %. Dans les pays émergents et en développement, l'inflation reste inchangée à 4 %. En Afrique subsaharienne, l'inflation s'établit à 11 %. Au Nigéria, elle est de 16,5 %, après 15,7 % en 2016. Dans la CEMAC, les tensions inflationnistes s'atténuent, avec un taux observé de 0,9 % contre 1,3 % en 2016.

I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières

En 2017, le commerce mondial croît de 4,7 %, en liaison avec une conjoncture économique favorable. Les cours mondiaux des principales matières premières s'accroissent de 10,6 %, après un repli de 13,9 % en 2016. L'évolution des cours se présente comme suit :

Pétrole brut : les cours augmentent de 23,5 %. Cette hausse s'explique par la réduction par l'OPEP et la Russie des quantités produites depuis novembre 2016 et, la chute de la production du Venezuela. En moyenne annuelle, le cours du baril s'établit à 54,5 dollars en 2017 contre 44,1 dollars en 2016. Le cours du Brent atteint 61,6 dollars au quatrième trimestre 2017.

Caoutchouc : les cours s'accroissent de 26,8 % et se situent à 332,2 \$ct/kg. Cette évolution est attribuable à la baisse de la production mondiale, causée par les trois principaux pays exportateurs (Thaïlande, Indonésie et Malaisie), qui se sont mis d'accord pour réduire leurs exportations.

Coton : les cours sont en hausse de 12,7 % et s'établissent à 83,6 \$ct/ib, sous l'impulsion de la demande.

Aluminium : les cours ont crû de 22,7 % par rapport à 2016, le marché ayant été animé par une forte demande des investisseurs. En 2017, le cours moyen s'est situé à 1 967 \$/tonne et, le niveau maximum a été atteint au quatrième trimestre à 2099,8 \$/tonne ;

Huile de palme : le cours moyen est de 673,2 dollars la tonne, soit une hausse de 5,2 % par rapport à l'année précédente. La faiblesse des exportations de la Malaisie et la baisse de la production mondiale expliquent cette évolution.

Café robusta : avec un prix moyen de 103,3 cents/ib, son cours est en hausse de 9,6% en glissement annuel.

Cacao : les cours ont chuté de 30 % pour s'établir en moyenne à 1 995 \$/tonne. Cette évolution résulte principalement de l'accroissement de la production au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Tableau 1.1 : Evolution des cours des principaux produits exportés par le Cameroun

	Cours moyens en 2016 (a)	Cours moyens en 2017 (b)	Variations (%)
Cacao brut (en \$/tonne)	2850,9	1995,1	-30,0
Café arabica (en \$ct/ib)	136,1	132,6	-2,6
Café robusta (en \$ct/ib)	94,3	103,3	9,6
Huile de palme (\$/tonne)	639,9	673,2	5,2
Aluminium (en \$/tonne)	1603,5	1967,0	22,7
Caoutchouc (en \$ct/kg)	262,1	332,2	26,8
coton(en \$ct/ib)	74,2	83,6	12,7
Pétrole brut (en \$/baril)	44,1	54,5	23,5

Source : MINFI

I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

La croissance de l'économie mondiale est estimée à 3,9 % en 2018. Dans les pays avancés, la croissance devrait atteindre 2,5 %, soit 0,2 point de plus qu'en 2017. Les perspectives s'améliorent notamment aux Etats-Unis, dans la zone euro, au Royaume-Uni et au Japon, sous l'effet attendu d'une politique budgétaire plus expansionniste aux États-Unis. La croissance devrait aussi s'accélérer pour passer à 4,9 % en moyenne dans les pays émergents et en développement, notamment dans ceux exportateurs de produits de base.

I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun

En 2017 et, en dépit d'une conjoncture économique sous-régionale médiocre et des conséquences des défis multiformes auxquels le pays a fait face, les activités productives sont restées globalement dynamiques, quoiqu'en repli. Dans ce contexte, l'économie a connu un ralentissement de sa croissance réelle qui est revenue à 3,2 % contre 4,5 % en 2016, en liaison avec principalement le recul du secteur pétrolier (-17,7 %), malgré la bonne tenue des activités dans le secteur non pétrolier (+4,7 %).

I.2.1. Evolution du secteur réel

Les activités productives sont restées globalement dynamiques, en 2017 par rapport à 2016. Du côté de l'offre, la croissance du **secteur primaire** ralentit à 3,5 %, après 6,8 % en 2016. Cette évolution est liée principalement à la contraction des activités dans la branche «agriculture industrielle et d'exportation », dont la valeur ajoutée perd 15,8 points pour s'établir à -3,3 %. Les conditions climatiques défavorables, la baisse des prix internationaux,

les perturbations dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et les vols de production en plantation sont autant de facteurs qui ont grevé la production dans cette branche d'activités. Toutefois, la croissance se maintient dans les autres branches, particulièrement dans « l'agriculture vivrière » (+5 %), où l'utilisation des semences à haut rendement, le renforcement de l'encadrement des planteurs et l'amélioration des itinéraires techniques de production impulsent une relance de la production. Dans la branche « sylviculture et l'exploitation forestière » (+8,3), la croissance est soutenue par la reprise de la demande mondiale.

Dans le **secteur secondaire**, la croissance s'établit à 0,5 % en 2017, après 3,2 % en 2016. Ce ralentissement est essentiellement imputable à la baisse des activités dans les « industries extractives » où la valeur ajoutée chute de 16,9 %. Le vieillissement des champs et la chute des cours n'incitent pas les opérateurs de cette filière à continuer de réaliser des investissements dans ledit secteur. Le dynamisme dans les autres industries permet de compenser en partie l'évolution négative du secteur pétrolier.

Ainsi, la valeur ajoutée des « industries agroalimentaires » croît de 7,0 %, soutenue entre autres par la hausse de 10,5 % de la production dans la branche industrielle des « corps gras » et de 9 % de celle des industries du cacao, du café, du thé et du sucre. La valeur ajoutée des « autres industries manufacturières » progresse de 4,1 %, celles de la « production et distribution d'électricité » et des « bâtiments et travaux publics » de 5,9 % et 8,2 % respectivement. La fourniture d'énergie électrique a un effet d'entraînement sur toutes les industries. Et la croissance des « bâtiments et travaux publics » est soutenue par la poursuite des grands chantiers d'infrastructures routières et des ouvrages d'art, la construction des routes dites de désenclavement, des bassins de productions agricole, pastorale et touristique.

Dans le **secteur tertiaire**, la croissance s'établit à 4,1 %, soutenue par toutes les branches d'activités. Ce dynamisme s'observe particulièrement dans les branches « restaurants et hôtels », « transports, entrepôts, communications » et « informations et télécommunications ». Les activités dans le secteur bénéficient également de la diversification de l'offre des services de télécommunications (internet, téléphonie mobile, télévision), de l'inclusion et des innovations financières (monétique, mobile money), ainsi que des effets d'annonce de l'organisation de la CAN 2019.

Du côté de la demande, la consommation finale, principal moteur de la croissance, décélère à 3,3 % en 2017, après 3,6 % en 2016. Cette évolution est imputable à la baisse des dépenses de consommation publique (-13,9%), en liaison avec la rationalisation de la dépense publique. L'investissement enregistre une croissance de 6,9 % après 6,5 % en 2016, et contribue à hauteur de 1,8 point à la croissance du PIB réel. Cette embellie est reflétée tant au niveau de la composante privée que de la composante publique. En effet, l'investissement privé s'accroît de 6,5 %, tandis que l'investissement public connaît une hausse de 8,3 %. L'évolution de l'investissement public est attribuable à la poursuite des travaux de préparation de la CAN 2019. S'agissant de la demande extérieure, elle greève la croissance à hauteur de 1,4 point. Cette situation résulte d'une diminution en volume des exportations de biens et services et d'un accroissement des importations de même nature.

I.2.2. Inflation

Les prix à la consommation finale des ménages augmentent de 0,6 % au cours de l'année 2017, accusant ainsi un repli de 0,3 point comparativement à l'année 2016 où l'inflation se situait à 0,9 %. Cette décélération du niveau général des prix est imputable essentiellement à la stabilité observée au sein des produits alimentaires. En effet, bien que les « huiles et graisses » affichent une évolution de 1,4 % et les « sucres et produits de la confiserie » progressent de 0,5 %, ces évolutions sont contrebalancées par les fruits (-3,2 %), les viandes (-1,2 %), les « laits, fromages et œufs » (-1,2 %).

L'augmentation des prix des huiles et graisses (+1,4 %) est liée à la hausse de 2,8 % du prix de l'huile de palme brute et de 8,1 % du prix des noix de palme, les conditions climatiques au cours de l'année n'ayant pas été favorables pour la production de ces noix. La baisse des prix des fruits, quant à elle, est tributaire des prix des agrumes (-1,3 %) et des autres fruits (-4,9 %) notamment la pastèque et l'avocat dont les évolutions sont liées à un bon approvisionnement des marchés observé du côté de l'offre.

La baisse des prix des viandes est consécutive au relâchement de la tension observée au sein des prix de la viande de bœuf (-0,6 %), la viande de porc (-2,1 %) et la volaille (-2,7 %). L'insécurité aux frontières avec le Nigeria et la RCA d'une part, et la dévaluation du Naira d'autre part, ont limité les exportations de ces produits et engendré un accroissement relatif de l'offre adressée au marché local, ce qui pourrait expliquer la réduction des prix locaux.

Les prix des « biens et services divers », des « boissons alcoolisées et tabacs », des « logements, eau, gaz électricité et autres combustibles » progressent respectivement de 1,9 %, 1,4 % et 1,2 %. Les prix des articles d'habillement et chaussures évoluent de +1,0 % tandis que les prix des services de restauration et hôtels ont augmenté de 0,9 %. De manière générale, le renchérissement des prix des biens et services est vraisemblablement lié à deux éléments principaux relatifs à la loi de finance 2017 : le coût du timbre communal qui est passé de 200 F CFA en 2016 à 600 F CFA à 2017 et le relèvement de la taxe de séjour dans les hôtels.

Sous le prisme des secteurs de production, l'inflation est entretenue par le secteur tertiaire qui présente une progression des prix des services de l'ordre de 0,8 %. Les biens du secteur primaire évoluent de +0,5 % sous l'influence des prix des céréales non transformés (+2,9 %). Les prix des biens du secondaire ont crû de 0,4 point.

I.2.3. Finances publiques

En 2017, l'exécution du budget a été marquée par : (i) au plan externe, la faiblesse des cours des cours mondiaux du pétrole, malgré une hausse de plus de 20 % par rapport à 2016 ; (ii) au plan interne, le ralentissement de l'activité économique, la fléchissement de l'inflation, les appuis budgétaires obtenus des partenaires au développement, suite à l'exécution satisfaisante du programme économique et financier au terme du premier semestre, la deuxième année de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique (APE), la lutte contre l'insécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

Globalement, on observe une bonne tenue des recettes de l'Etat et une maîtrise de la dépense publique.

I.2.3.1. Recettes budgétaires

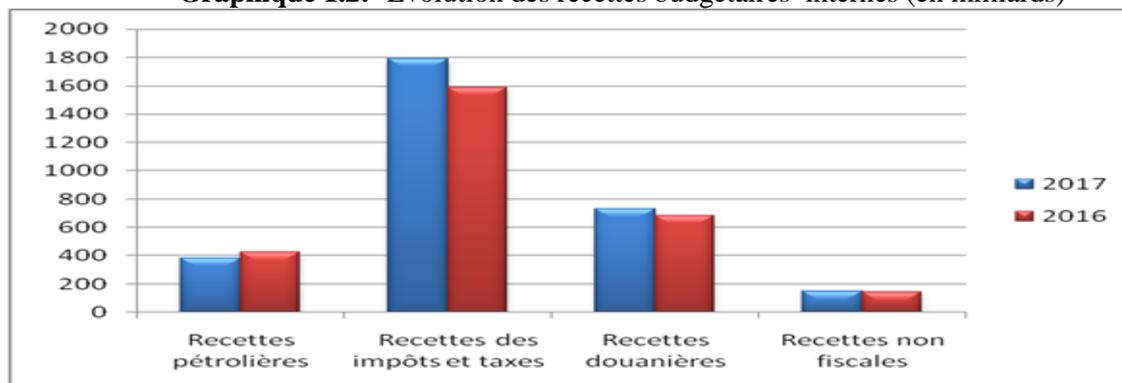
Les recettes budgétaires totales s'élèvent à 4 451,9 milliards, en hausse de 822,4 milliards, soit 22,7 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'observe tant au niveau des recettes internes qu'à celui des emprunts et dons.

Les recettes budgétaires internes recouvrées s'établissent à 3 057,1 milliards, en augmentation de 218,8 milliards (+7,7 %) par rapport à 2016. Par rubriques, les emprunts et dons s'élèvent à 1 394,8 milliards en 2017, soit un accroissement de 603,6 milliards (+76,3 %). Cet accroissement est principalement le fait d'une part, des ressources exceptionnelles au titre des appuis budgétaires obtenus des partenaires au développement, dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le FMI, et d'autre part, de l'amélioration des décaissements au titre des prêts projets.

Par rapport aux objectifs de la loi de finances, les recettes internes affichent un taux de réalisation de 97,3 % et les emprunts et dons un taux de 113,4 %. Par rubriques de recettes, les évolutions se présentent ainsi qu'il suit :

Les recettes pétrolières se chiffrent à 385,9 milliards à fin décembre 2017, en baisse de 9,2 % par rapport à fin décembre 2016, du fait des effets du faible niveau des cours mondiaux du pétrole. Elles sont constituées de 319,4 milliards de redevance pétrolière SNH et 66,5 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux 455,1 milliards de prévision annuelle, leur taux de réalisation est de 84,8 %.

Graphique 1.2: Evolution des recettes budgétaires internes (en milliards)



Source : MINFI

Les recettes non pétrolières sont de 2 671,2 milliards à fin décembre 2017 et augmentent de 10,7 %. Par rapport à l'objectif annuel, elles sont en retrait de 17 milliards, soit un taux de réalisation de 99,4 %. Elles comprennent : 1 790,4 milliards d'impôts et taxes, 732,7 milliards de recettes douanières et, 148,1 milliards de recettes non fiscales.

Les impôts et taxes collectées sont en hausse de 204,8 milliards (+12,9 %) par rapport à 2016, en dépassement de 71,4 milliards par rapport aux prévisions de la loi de finances pour l'exercice 2017, soit un taux de réalisation de 104,2 %. Les recettes douanières augmentent de 7,2 % par rapport à l'exercice 2016. Toutefois, elles sont en retrait de 67,4 milliards par

rapport aux 800 milliards prévus pour l'exercice, soit un taux de réalisation de 91,6 %. Les recettes non fiscales augmentent de 2,8 %. Comparées aux prévisions annuelles, elles sont en repli de 21 milliards, soit un taux de réalisation de 87,6 %.

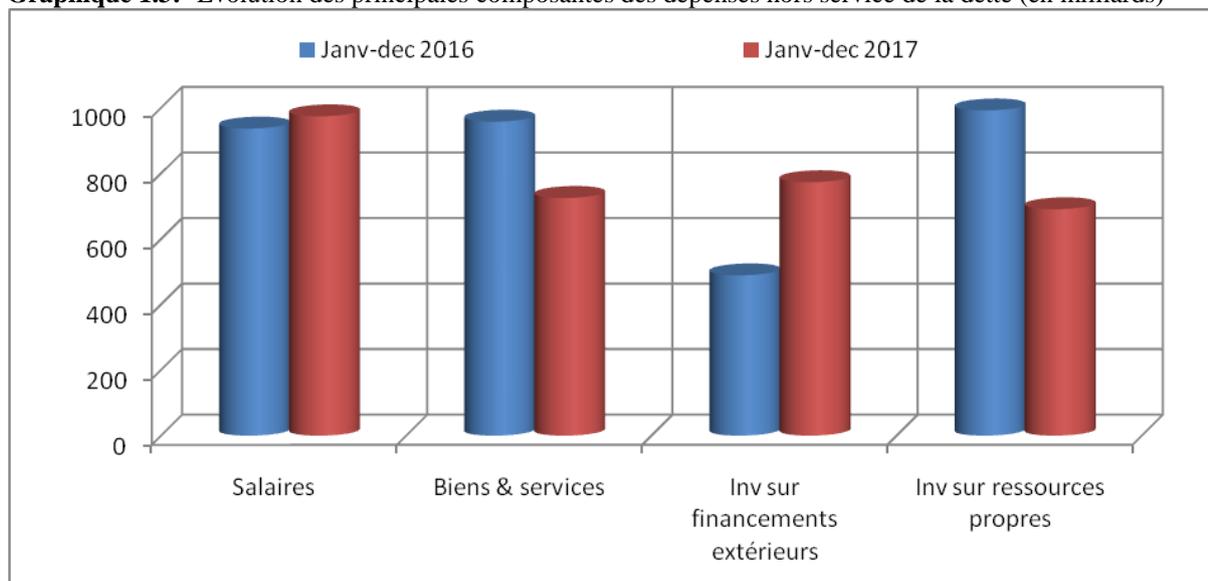
I.2.2.2. Dépenses budgétaires

A fin décembre 2017, les dépenses budgétaires totales s'élèvent à 4 363,8 milliards, soit une baisse de 2 % en glissement annuel. Par rapport aux prévisions dans la loi de Finances 2017, leur taux d'exécution est de 99,8 %. Par nature de dépenses, les évolutions sont les suivantes :

Les dépenses courantes hors intérêts reculent de 8,1 % et se situent à 2 152,7 milliards. Par rapport aux prévisions dans la loi de finances, elles sont en dépassement de 93,4 milliards, soit un taux d'exécution de 104,5 %. Elles comprennent : 974,6 milliards de dépenses de personnel, 725,5 milliards de dépenses de biens et services et, 452,6 milliards de dépenses de transferts et pensions.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 485 milliards, soit une baisse 2 % par rapport à 2016. Par rapport à l'objectif annuel, elles sont en retrait de 102 milliards, soit un taux d'exécution de 93,6 %. Elles sont constituées de 691,1 milliards de dépenses d'investissement sur ressources propres, 773,5 milliards de dépenses d'investissement sur financements extérieurs et, 20,4 milliards de dépenses de restructuration.

Graphique 1.3: Evolution des principales composantes des dépenses hors service de la dette (en milliards)



Source : MINFI

Le service de la dette publique s'établit à 726,1 milliards contre 595,6 milliards en 2016, soit une hausse de 21,9 %. Par rapport aux prévisions dans la loi de Finances, le service de la dette publique est en retrait de 1,4 milliard, soit un taux d'exécution de 99,8 %. Le service effectif de la dette extérieure est de 270,5 milliards. Les paiements au titre de la dette intérieure se situent à 455,6 milliards.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette publique et à garantie publique (y compris les avances statutaires) s'établit à 6 255 milliards (30,8 % du PIB), dont 6 203 milliards pour la dette publique directe et 52 milliards de dette garantie par l'Etat. La dette publique directe est

constituée de 4 525 milliards de dette extérieure (22,3 %) et 1 578 milliards de dette intérieure (7,8 %).

La dette extérieure comprend 1 451 milliards pour les multilatéraux, dont 273 milliards d'appuis budgétaires ; 2 290 milliards pour les bilatéraux, dont 66 milliards d'appuis budgétaires ; et 885 milliards de dette commerciale. La dette intérieure est composée de 307 milliards de titres publics ; 569 milliards de dette structurée ; 125 milliards de dette non structurée ; et 577 milliards d'emprunts consolidés BEAC. S'agissant des titres publics, ils sont détenus par les résidents à hauteur de 261 milliards, tandis que les non-résidents détiennent 46 milliards.

Tableau 1.2 : Exécution du budget de l'Etat à fin décembre 2017 (en milliards de FCFA)

RUBRIQUES	L.F.	janv-déc 17	janv-déc 16	Ecart	Taux de	Variations	
	2017	Réalisations	Réalisations		Réalisation	(c/d)	(c/d)
	(a)	(c)	(d)	(e)=(c-b)	(c/b) (%)	(abs)	(%)
A- RECETTES INTERNES	3143,3	3057,1	2838,3	-86,2	97,3	218,8	7,7
I-Recettes pétrolières	455,1	385,9	425,0	-69,2	84,8	-39,1	-9,2
1-Redevance SNH	331,1	319,4	316,0	-11,7	96,5	3,4	1,1
2- IS pétrole	124,0	66,5	109,0	-57,5	53,6	-42,5	-39,0
II- Recettes non pétrolières	2688,2	2671,2	2413,3	-17,0	99,4	257,9	10,7
1- Recettes Fiscales	2519,1	2523,1	2269,3	4,0	100,2	253,8	11,2
a- Recettes des impôts et taxes	1719,0	1790,4	1585,6	71,4	104,2	204,8	12,9
b- Recettes douanières	800,1	732,7	683,7	-67,4	91,6	49,0	7,2
2- Recettes non fiscales	169,1	148,1	144,0	-21,0	87,6	4,1	2,8
B- EMPRUNTS ET DONS	1230,5	1394,8	791,2	164,3	113,4	603,6	76,3
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4 373,8	4451,9	3629,5	78,1	101,8	822,4	22,7
DEPENSES							
I-Dépenses courantes	2 059,3	2 152,7	2 341,3	93,4	104,5	-188,6	-8,1
Dépenses de personnel	998,5	974,6	937,3	-23,9	97,6	37,3	4,0
Dépenses de Biens & Services	693,6	725,5	958,3	31,9	104,6	-232,8	-24,3
Transferts et pensions	367,2	452,6	445,7	85,4	123,3	6,9	1,5
II- Dépenses d'investissement	1 587,0	1485,0	1514,6	-102,0	93,6	-29,6	-2,0
Sur financements extérieurs	625,0	773,5	489,3	148,5	123,8	284,2	58,1
Sur ressources propres.	927,0	691,1	992,6	-235,9	74,6	-301,5	-30,4
Dépenses de restructurations	35,0	20,4	32,7	-14,6	58,3	-12,3	-37,6
IV- Service de la dette publique	727,5	726,1	595,6	-1,4	99,8	130,5	21,9
Dette extérieure	324,6	270,5	243,7	-54,1	83,3	26,8	11,0
Dette intérieure	402,9	455,6	351,9	52,7	113,1	103,7	29,5
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4373,8	4363,8	4451,5	-10,0	99,8	-87,7	-2,0

Source : MINFI

I.2.4. Relation avec le reste du monde

I.2.3.1. Compétitivité et attractivité

En 2017, les termes de l'échange s'améliorent de 3,4 % par rapport à 2016, du fait du recul plus important des prix des importations par rapport à ceux des exportations.

Dans le rapport *Doing Business* 2018, le Cameroun gagne trois places, passant du 166^{ème} au 163^{ème} rang sur 190 pays. Cette amélioration est attribuable aux indicateurs concernant la création d'entreprises et l'obtention des crédits. En effet, les procédures de création d'entreprise se sont assouplies, à travers notamment, la réduction du capital minimum. Pour

ce qui est de la facilité à obtenir les crédits, elle s'est traduite notamment par la mise en place d'un fichier bancaire national des entreprises et d'une centrale des incidents des paiements.

La 8^{ème} session du *Cameroon Business Forum* a retenu 23 réformes à implémenter en 2017 dans les domaines ci-après notamment : la création d'entreprises, l'accès à la propriété, l'accès au crédit, le paiement des impôts et le commerce transfrontalier.

Sur 23 réformes retenues, seize ont été exécutées, notamment l'opérationnalisation du compte séquestre dédié au remboursement des crédits de TVA, la mise en place d'un système de transmission de quittances électroniques au niveau de la direction des grandes entreprises et des centres des impôts des moyennes entreprises, l'encadrement juridique de la dématérialisation des procédures de passation de marchés publics, etc.

1.2.3.2.1. Balance des paiements

En 2017, le déficit du compte courant se réduit à 540,8 milliards (2,7 % du PIB), après 613 milliards (3,2 % du PIB) en 2016. Cette évolution résulte d'une réduction des déficits des biens et des services, conjuguée à une amélioration de l'excédent des revenus secondaires.

Le déficit des biens se réduit de 19,8 milliard et s'établit à 117 milliards. Cette réduction résulte essentiellement de la baisse des importations de pétrole brut. Quant au déficit des services, il se situe à 285,7 milliards, contre 350,9 milliards en 2016. Sa diminution découle de la réduction du déficit des postes « transport » et « voyages ». Le déficit des revenus primaires s'aggrave à 384,5 milliards en 2017, après 330,6 milliards en 2016. L'excédent des revenus secondaires s'améliore de 41,2 milliards pour se situer à 246,4 milliards.

Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 776,8 milliards en 2017 contre des sorties nettes de 203,1 milliards en 2016. Cette évolution se justifie par la poursuite des tirages nets de l'administration, en vue la mise en œuvre des grands projets, des investissements directs dans le secteur privé et de l'amélioration du niveau de rapatriement des recettes d'exportation.

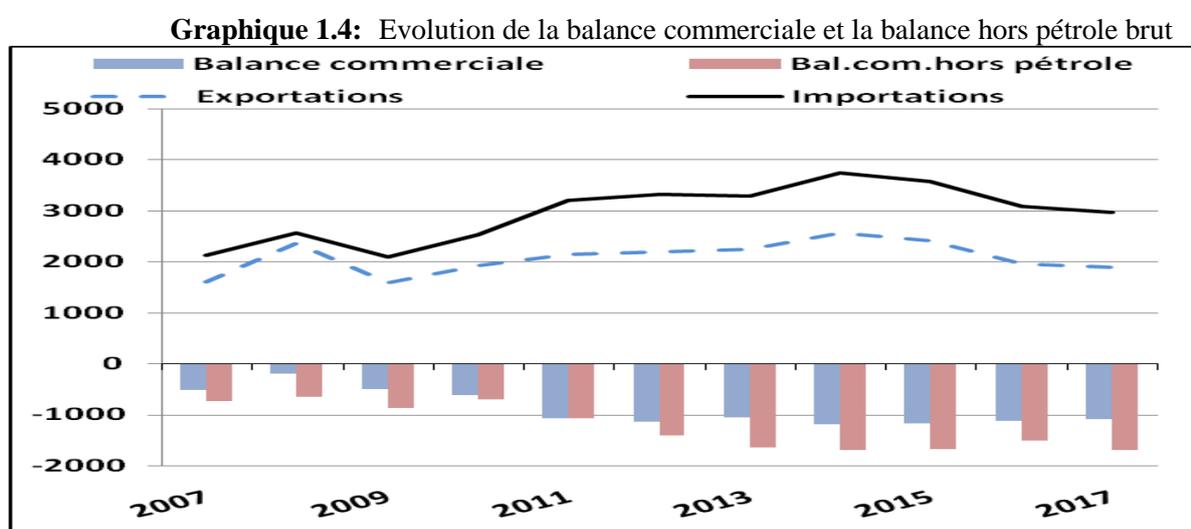
Tableau 1.3 : Balance des paiements globale de 2012 à 2017 (en milliards)

LIBELLES	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
I- SOLDE COURANT	-488,1	-557,2	-692	-693,9	-613	-540,8
1- Balance des Biens	-139,9	-97,5	-222	-220	-136,8	-117,0
2- Balance des Services	-255,5	-306,2	-310	-403	-350,9	-285,7
3- Balance des Revenus Primaires	-227,1	-303,9	-338	-258,3	-330,6	-384,7
4- Balance des Revenus Secondaires	134,4	150,4	177,4	187,4	205,2	246,4
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	617,3	586,2	763,6	1226	-203,1	776,8
1- Secteur privé non bancaire	248,1	239,1	333,3	363	-571	247,3
Investissements Directs Etrangers (IDE)	413,4	348,2	364,2	377,5	416,5	459,1
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. Dérivés	-0,8	2,5	-0,2	-25,9	-45,1	-22,6
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-164,2	-111,6	-30,7	9,6	-942,4	-189,3
2- Administration publique	225,8	510,8	518,8	904	438,2	785,2
Dons projets (y compris C2D)	56	46,3	45,3	58,2	58,2	65,6
Tirages nets sur emprunt obligataire	-10,5	-10,5	-10,5	442,4	40,0	0,0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	180,3	474,9	484	403,4	340	785,2
3- Banques Créatrices de monnaie	143,4	-163,7	-88,5	-40,6	-70,4	-321,3
III- ERREURS ET OMISSIONS	-81,6	-72,9	-42,5	-49,5	-8,2	-19,8
IV- SOLDE GLOBAL	47,6	-43,9	28,9	483	-824,5	216,2
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-47,6	43,9	-28,9	-483	824,5	-216,2

Source : MINFI, * Provisoires

I.2.3.2.2. Commerce extérieur

En 2017, le déficit de la balance commerciale du Cameroun baisse de 38,2 milliards de F CFA par rapport à l'année précédente et se situe à 1 089,5 milliards de FCFA, soit un repli de 3,4 %. Ce raffermissement résulte de la stagnation des importations de pétrole brut dans un contexte marqué par l'arrêt technique au sein de la Société Nationale de Raffinerie (SONARA). Celui-ci s'inscrit, en réalité, dans le vaste programme de modernisation des équipements de production amorcé au sein de cette structure en 2016 et, qui s'est poursuivi jusqu'au premier trimestre 2017. Le taux de couverture des importations par les exportations se réduit de 0,2 point pour se situer à 63,2 % en 2017 contre 63,5 % en 2016. Hors pétrole brut, la balance commerciale est de 1705,5 milliards de F CFA, soit une hausse de 13,0 % par rapport à l'année précédente, conséquence d'une baisse des exportations de pétrole (-10 %) couplée à une hausse des importations hors pétrole (+2,5 %).

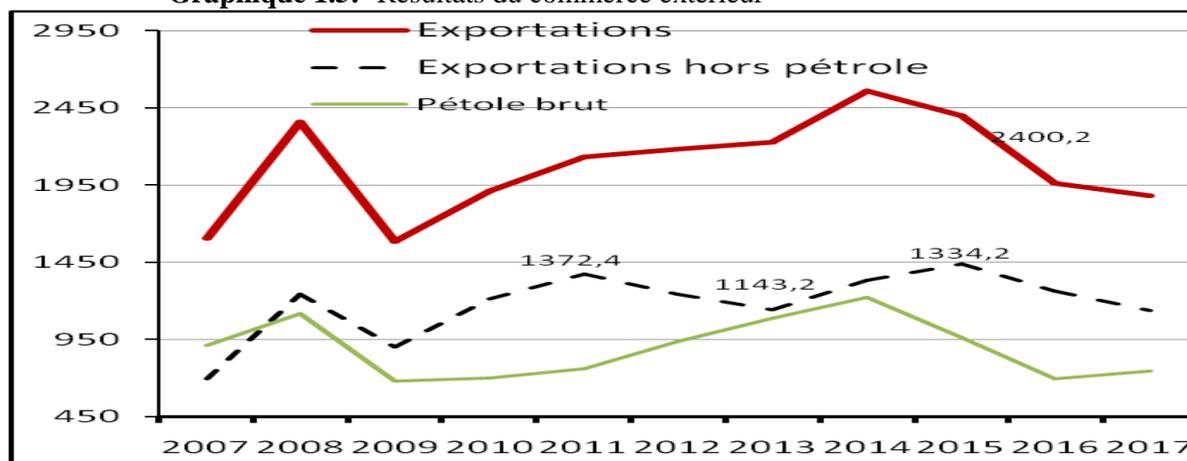


Source: INS

En ce qui concerne les recettes d'exportations, elles s'élèvent à 1881,9 milliards de F CFA pour 6,1 millions de tonnes de marchandises écoulées. Ce qui conduit à des baisses de 4,0 % et 11,9 % respectivement en valeur et en volume par rapport à l'année 2016.

Le repli ainsi observé est due à une baisse des ventes des principaux produits d'exportation. Il s'agit en l'occurrence du cacao brut en fèves (-41,1 %), des carburants et lubrifiants (-10,3 %), des bois sciés (-10,6 %), du café (-16,9 %) et des bananes fraîches (-6,2 %). Cette baisse a été amortie par le dynamisme des exportations de certains produits notamment, les Bois bruts (26,2 % en valeur), les Huiles brutes de pétrole (7,0 %), le Caoutchouc brut (33,6 %) et l'Aluminium brut (15,6 %).

Graphique 1.5: Résultats du commerce extérieur



Source: MINFI

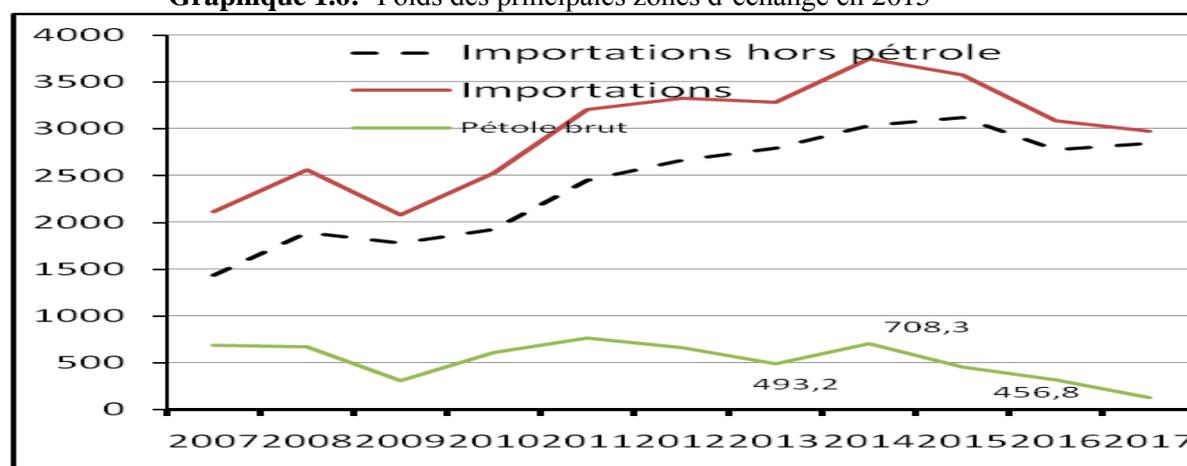
Il convient de relever que les exportations demeurent très peu diversifiées et sont constituées essentiellement de produits primaires. Cinq produits contribuent pour plus de 70 % aux recettes d'exportations en 2017, notamment des huiles brutes de pétrole (39,6 %), du cacao brut en fèves (12,4 %), des bois sciés (8,1 %), des bois bruts (6,0 %) et du coton brut (5,1 %).

Les importations, quant à elles, se chiffrent à 2 971,4 milliards de F CFA pour 7,6 millions de tonnes de marchandises, enregistrant ainsi des réductions de 3,8 % en valeur et 4,8 % en quantité par rapport à l'exercice 2016.

Le repli des dépenses d'importations résulte de la baisse de la demande des huiles brutes de pétrole (-59,1 %), des machines et appareils électriques (-35,9 %), des poissons de mer congelés (-31,5 %), des véhicules de tourisme (-16,8 %) et des produits de la minoterie (-12,1 %).

En revanche, on note une hausse des dépenses relatives à certains produits importés, en l'occurrence les machines et appareils mécaniques (+7,7 %), des céréales (+24,5 %), les carburants et lubrifiants (+95,6 %), des produits chimiques inorganiques (+18,1% en valeur et 123,1 % en quantité), de produits céramiques (+31,1 %).

Graphique 1.6: Poids des principales zones d'échange en 2015



Source : MINFI

La structure des importations laisse entrevoir une prédominance des hydrocarbures (14,5 %), des poissons et crustacés (3,9 %), des céréales (10,1 % dont le riz (6,2 %), des machines et appareils mécaniques (9,7 %), des machines et appareils électriques (6,8 %), des véhicules automobiles; tracteurs (6,8 %). Ces produits contribuent pour 51,7 % de la valeur des importations contre 55,0 % en 2016.

I.2.5. Secteur monétaire

Sur la période allant de décembre 2016 à décembre 2017, l'évolution des agrégats monétaires du Cameroun s'est caractérisée par : (i) un accroissement des avoirs extérieurs nets ; (ii) une augmentation du crédit intérieur (*créances nettes sur l'Etat et crédits à l'économie*) ; et (iii) un accroissement de la masse monétaire.

I.2.4.1. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (i) des avoirs extérieurs nets (avoirs extérieurs bruts de la BEAC, engagements officiels extérieurs et position extérieure nette des établissements de crédit), (ii) du crédit intérieur net (crédits à l'économie, créances nettes sur l'Etat).

Tableau 1.4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire

	déc-15	déc-16	déc-17	Variation en % (2017/2016)
	<i>(Montant en milliards F CFA)</i>			
CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	4 420,4	4 794,3	5 163,8	7,7
AVOIRS EXTERIEURS NETS	2 192,2	1 706,4	1 970,1	15,5
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 930,1	1 105,8	1 321,8	19,5
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	262,1	600,6	648,3	7,9
Engagements extérieurs	301,7	290,1	322,5	11,1
Avoirs extérieurs	563,8	890,7	970,8	9,0
CREDIT INTERIEUR	2 228,3	3 087,9	3 193,6	3,4
Créances nettes sur l'Etat	-614,2	118,6	145,2	22,4
Crédit à l'économie	2 842,5	2 969,4	3 048,5	2,7

Source : BEAC

I.2.4.1.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du Cameroun se sont accrus (+ 15,5 %), se situant à 1 970,1 milliards en décembre 2017, contre 1 706,4 milliards un an plus tôt (+ 263,8 milliard).

Ce redressement des avoirs extérieurs nets, à la suite de la baisse tendancielle enregistrée jusqu'au mois de juin 2017, s'explique essentiellement par le rapatriement du fond de fiducie mis en place par l'Etat du Cameroun pour le remboursement de la dette bancaire titrisée, ainsi que les appuis budgétaires obtenus en décembre 2017 de la Banque mondiale, de l'Agence Française de Développement et de l'Union Européenne suite à la conclusion du Programme Economique et Financier 2017-2019 avec le FMI. Le ralentissement des importations, observé depuis le début de l'année, a également contribué à entretenir cette tendance.

Au niveau de la Banque Centrale, les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 19,5 %, passant de 1 105,8 milliards en décembre 2016 à 1 321,9 milliards en décembre 2017 (+ 216,1 milliards).

Les banques primaires ont enregistré une hausse de leurs avoirs extérieurs nets, soit + 7,9 %, avec un encours de 648,3 milliards à fin décembre 2017 contre 600,6 milliards en début de période (+ 47,7 milliards).

Le solde des avoirs du Cameroun en compte d'opérations a augmenté de 343,6 %, s'établissant à 1 579,6 milliards à fin décembre 2017 contre 356,1 milliards en décembre 2016. Cette évolution s'explique par : (i) la cession en mars 2017 par la BEAC d'actifs gérés directement par sa salle des marchés, pour pouvoir approvisionner le compte d'opérations, (ii) les décaissements effectués par l'Etat du Cameroun auprès du FMI, de la Banque mondiale, de l'Agence Française de Développement, ainsi que de l'Union Européenne, suite à la conclusion du Programme Economique et Financier 2017-2019 avec le FMI, et (iii) le rapatriement du fond de fiducie par l'Etat du Cameroun, en vue du remboursement de la dette bancaire titrisée.

Ainsi, le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs est resté confortable, bien que revenant à 70,97 % à fin décembre 2017, contre 73,62 % en décembre 2016.

1.2.4.1.2. Crédit intérieur net

Le crédit intérieur a augmenté de 3,2 %, passant de 3 088 milliards en décembre 2016 à 3 185,2 milliards en décembre 2017 (+ 97,2 milliards). Cette progression est imputable à la hausse des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'Etat.

a) Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie ont enregistré une augmentation de 2,6 %, avec un encours de 3 048,5 milliards au 31 décembre 2017 contre 2 969,4 milliards à fin décembre 2016.

Cette évolution du crédit à l'économie s'explique en grande partie, par la hausse des engagements du secteur privé (+ 68,2 milliards) et des institutions financières non bancaires (+ 27,2 milliards), avec notamment les nombreux financements obtenus par les entreprises sous-traitantes des travaux relatifs aux projets structurants.

L'analyse des crédits à l'économie au 31 décembre 2017 montre qu'une grande partie de ceux-ci sont à moyen terme, soit 40,1 % du total, contre 30,4 % et 3,5 % pour le court terme et le long terme respectivement. Ils sont principalement destinés au financement des entreprises du secteur privé non financier (SPNF). Par ailleurs pendant la même période, les créances brutes en souffrances sont de 13,1 %.

S'agissant de la répartition par branche d'activité des crédits à l'économie, il ressort que les branches « Production de services destinés à la collectivité, de services sociaux et de services personnels », « Production distribution d'électricité-gaz-vapeur eau » et « Activités des institutions financières, affaires immobilières et production des services destinés aux entreprises » ont connu les plus fortes variations entre décembre 2016 et décembre 2017, soit

respectivement + 44,9 %, + 22,4 % et + 21,2 %. En revanche, les crédits alloués aux industries extractives, et aux industries manufacturières ont baissé respectivement de 55,8 % et 3,6 % sur la même période. Par ailleurs, avec 17,7 % de l'encours des crédits alloués à fin décembre 2017, les industries manufacturières restent la branche ayant reçu la plus grosse part des financements des banques, suivies du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, avec 17,6 % de l'encours global des crédits à l'économie.

Pour ce qui est de l'évolution des crédits par secteur institutionnel bénéficiaire, il ressort une nette augmentation des crédits à l'Etat, soit + 653,5 %, tandis que les crédits aux entreprises privées et aux entreprises individuelles ont crû respectivement de 1 % et 24,4 %. Sur la même période, les crédits aux entreprises publiques, aux sociétés d'assurance, aux administrations privées et aux particuliers se sont inscrits en baisse respectivement de 31 %, 21,8 %, 12,6 % et 6,9 %. Avec 66,6 % des crédits distribués, les entreprises privées restent les principaux bénéficiaires des crédits octroyés par les banques, suivies des particuliers (14,7 %) et l'Etat (8,5 %).

b) Créances nettes sur l'Etat

La position nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire est passée de 118,6 milliards à fin décembre 2016 à 136,7 milliards au 31 décembre 2017 (+18,1 milliards). De même, la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire, a augmenté de 13,8 % passant de 172 milliards à 195,8 milliards à fin décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, en application de la décision de suppression des avances statutaires aux Etats prise par le Conseil d'administration le 05 août 2017, l'Etat du Cameroun a tiré la marge résiduelle de 276,5 milliards sur son plafond, qui a été déposé dans un compte spécial. Le compte d'avances en compte courant a ensuite été soldé et l'encours de 576,5 milliards consolidé en dette à long terme. En conséquence les dépôts et encaisses du Trésor ont augmenté de 121,8 % pour s'établir à 647,9 milliards au 31 décembre 2017. Ainsi, la position créditrice nette vis-à-vis de la BEAC s'est repliée à 70,6 milliards.

I.2.4.2. Composantes de la masse monétaire

La masse monétaire a enregistré une hausse de 5,7 %, passant de 4 163,1 milliards en décembre 2016 à 4 398,8 milliards en décembre 2017 (+ 235,8 milliards).

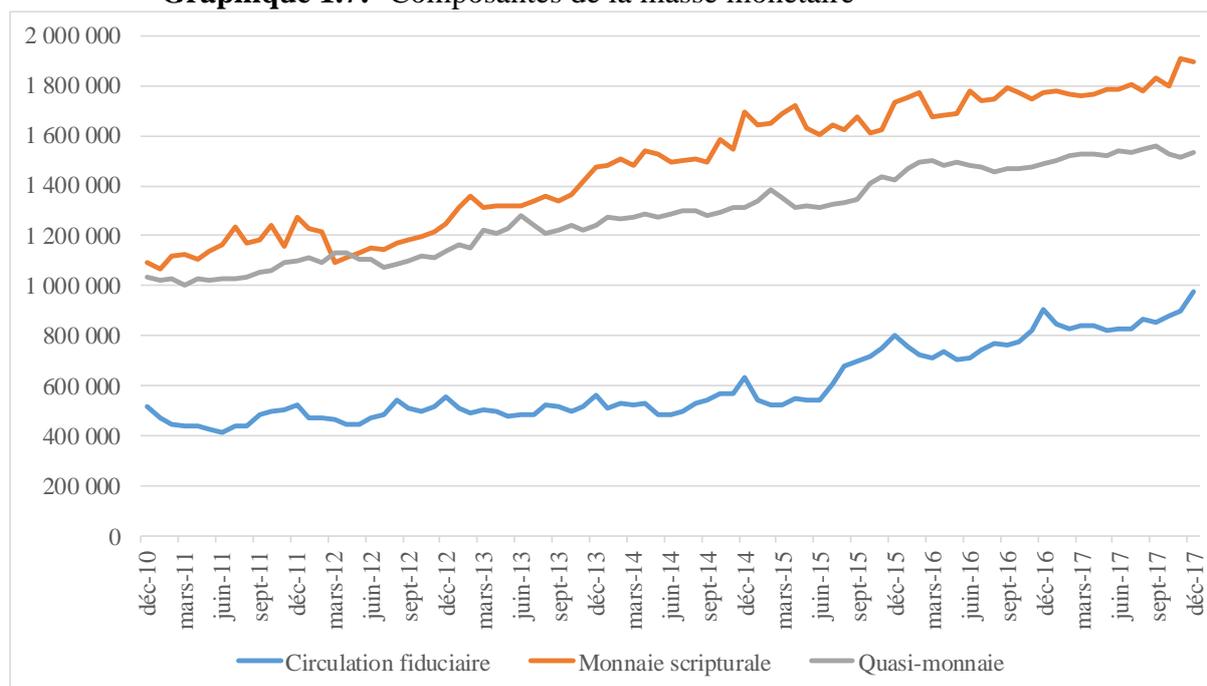
Du point de vue des composantes de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire ont augmenté respectivement de 5,2 % et 7,2 %. Pour sa part, la liquidité bancaire s'est améliorée, le ratio réserves des banques/dépôts, passant de 18,7 % en décembre 2016 à 22,3 % en décembre 2017.

Tableau 1.5 : Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

	<i>(en milliards F CFA)</i>			Variations (%)	
	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	(2016/2015)	(2017/2016)
Masse monétaire (M2)	3 957,9	4 041,9	4 407,3	2,1	9,0
<i>Circulation fiduciaire</i>	801,8	822,9	977,9	2,6	18,8
<i>Monnaie scripturale</i>	1 734,2	1 743,7	1 895,3	0,5	8,7
<i>Quasi-monnaie</i>	1 421,8	1 475,3	1 534	3,8	4,0

Source : BEAC

Graphique 1.7: Composantes de la masse monétaire



Source : BEAC

a) Monnaie fiduciaire

Le stock de billets et pièces en circulation a enregistré une augmentation de 7,2 % entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, contre une progression de 12,8 % un an plus tôt. Ce ralentissement du rythme de progression de la monnaie fiduciaire fait suite à une hausse soutenue observée durant une décennie, avec une croissance annuelle de 17 % en moyenne entre 2006 et 2016.

b) Monnaie scripturale

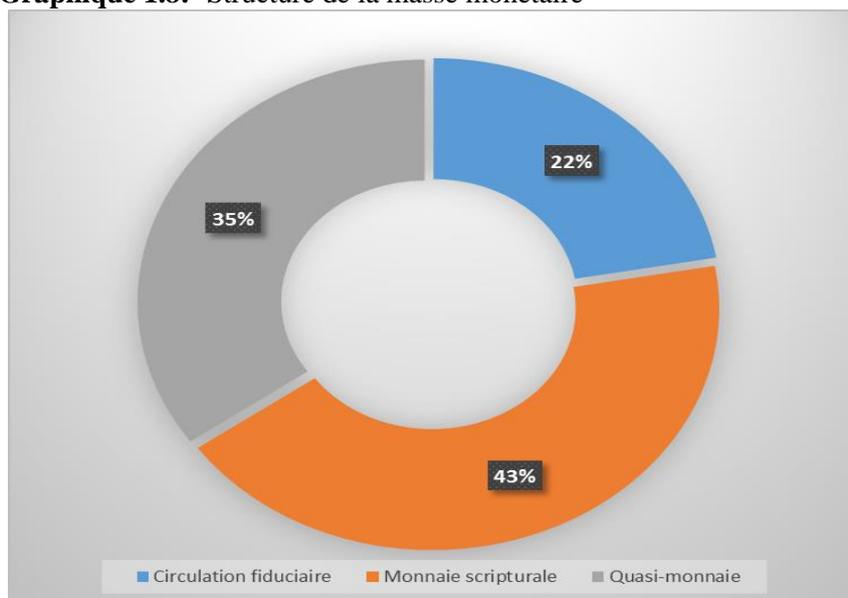
La croissance de la monnaie scripturale s'est accélérée en 2017. Elle s'est hissée à 1 895,3 milliards en fin décembre 2017, contre 1 773,2 milliards en décembre 2016, soit une augmentation de 6,9 %. Le trend de cette composante de la masse monétaire est resté haussier depuis 2000.

c) Quasi-monnaie

Constituée des dépôts à terme, la quasi-monnaie a progressé de 3,3 % entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, passant de 1 485,2 milliards à 1 534 milliards. A l'image de la monnaie scripturale, la quasi-monnaie connaît également une évolution croissante depuis 2000, en dépit du ralentissement observé depuis octobre 2016.

S'agissant de la structure de la masse monétaire, entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, la part relative des dépôts dans la masse monétaire a diminué, revenant de 78,3 % à 78 %. En conséquence, celle de la monnaie fiduciaire a augmenté, passant de 21,7 % à 22 %.

Graphique 1.8: Structure de la masse monétaire



Source : BEAC

I.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles

I.2.5.1. Le programme économique et financier

Face au double choc pétrolier et sécuritaire que subissent les pays membres de la CEMAC, avec la chute des cours mondiaux du pétrole et l'insécurité aux frontières, qui ont entraîné la détérioration des finances publiques et des comptes extérieurs, les Chefs d'Etat de la CEMAC se sont réunis en sommet extraordinaire le 23 décembre 2016 à Yaoundé. Ce sommet visait à impulser une riposte coordonnée pour préserver la stabilité extérieure de la zone CEMAC et l'intégrité du régime monétaire. Le sommet a ainsi recommandé, entre autres, aux pays membres, d'engager des discussions avec le FMI en vue de la conclusion rapide d'un programme économique et financier.

En application de cette recommandation, le Cameroun a conclu le 26 juin 2017 un accord triennal avec le FMI, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays. Le programme de réformes est cohérent avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et vise à rétablir les équilibres macroéconomiques, et à améliorer la compétitivité de l'économie tout en soutenant la croissance économique et en renforçant la résilience du secteur financier. En particulier, le volet budgétaire s'appuie sur les réformes structurelles, en vue d'accroître la mobilisation des recettes internes, renforcer l'efficacité de la dépense publique et maîtriser les risques. Le FMI apporte son soutien par le biais de conseils de politique économique et d'une assistance technique.

Le programme économique et financier couvre la période 2017-2020, pour un concours financier du FMI à travers la FEC équivalent à 175% de la quote-part du Cameroun, soit 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars et 415 milliards de F CFA) à décaisser en sept tranches. Il sert également de catalyseur pour des appuis budgétaires supplémentaires évalués à 639 milliards des partenaires techniques et financiers tels que la Banque mondiale,

la BAD et l'AFD. Les décaissements attendus dans le cadre du programme s'élèvent au total à 1 044 milliards. A l'issue d'une exécution satisfaisante du programme économique et financier au terme du premier semestre 2017 observée lors la première revue du programme, le Cameroun a obtenu des décaissements cumulés de 342,1 milliards en 2017, au titre des concours financiers du FMI et des appuis budgétaires.

Le programme repose sur quatre piliers : (i) l'assainissement des finances publiques à court terme, afin d'augmenter les marges de manœuvre en mobilisant davantage de recettes non pétrolières, en priorisant les dépenses pour la maîtrise de l'endettement public et, en améliorant la qualité de la dépense publique ; (ii) la préservation des dépenses sociales et l'élaboration d'un mécanisme de protection sociale ; (iii) le renforcement de la résilience du secteur financier pour promouvoir la stabilité et l'inclusion financières ; (iv) l'amélioration du climat des affaires pour accélérer une diversification économique impulsée par le secteur privé.

I.2.5.2. Entreprises publiques et parapubliques

En 2017, le Gouvernement a poursuivi son programme de réformes structurelles, en vue d'accroître la performance de son économie. Dans le domaine de la réforme des entreprises publiques, il a été procédé en avril 2017 à la cession à la société camerounaise RONAX Invest Sarl, des actifs résiduels de la Station de l'ex-Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Bétail (ONDAPB) de Douala, soumis à la procédure de privatisation par décret du Président de la République.

Dans le secteur de l'électricité, la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL) créée par Décret présidentiel N°2015/454 du 08 octobre 2015 a été mise en place et un crédit de 325 millions de dollars US a été obtenu pour son opérationnalisation totale dans le cadre du projet intitulé «**Mise à niveau et Développement du Réseau de Transport d'Electricité** » signé avec la Banque Mondiale. Il est prévu que la SONATREL reprenne entièrement la responsabilité du transport de l'électricité au Cameroun dès le début de l'année 2018.

Dans le transport aérien, le Gouvernement a poursuivi son programme de réhabilitation des aéroports nationaux avec la réhabilitation des aéroports de Bafoussam et de Bamenda, permettant ainsi à la société **Cameroon Airlines Corporation** (Camair Co), principal opérateur, de desservir ces deux régions et d'augmenter ses capacités et potentialités.

I.2.5.3. Réforme des finances publiques

Dans le domaine de la réforme des finances publiques et, en vue d'améliorer la gouvernance et renforcer l'efficacité des entreprises publiques et des établissements publics, deux lois ont été promulguées par le Président de la République : (i) la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ; (ii) la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques. Elles remplacent la loi n°99/016 du 22 décembre 1999, portant Statut Général des Etablissements Publics et Entreprises du secteur public et para public. Ces nouvelles lois concourent l'une à l'amélioration de l'offre des

services publics, et l'autre, au soutien de la performance et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

S'agissant de la loi portant Statut Général des Etablissements Publics, les principales innovations portent notamment sur : (i) la diversification des formes d'établissements ; (ii) la précision des mécanismes de contrôle dont le rôle incombe aux tutelles technique et financière ; (iii) l'amélioration de la gouvernance fonctionnelle clarifiant le rôle des organes sociaux afin de garantir la qualité de l'offre de service public et assurer l'efficacité du service public. La loi consacre non seulement la forme classique d'établissement public administratif, mais permet aussi la création de nouvelles formes dans les secteurs financiers, éducatifs et sociaux. En outre, les établissements publics à caractère spécial peuvent être créés.

En ce qui concerne la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques, elle répond au souci de simplification par rapport à la nomenclature dans la loi de 1999. La nouvelle loi s'arrime à l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique. Afin de favoriser la flexibilité et la compétitivité, la loi soustrait les entreprises publiques aux procédures des marchés publics, tout en organisant, en interne, des mécanismes garantissant la transparence, la concurrence et le juste prix. Elle clarifie les responsabilités des organes sociaux, en droite ligne avec les dispositions du Code Pénal. Cet arrimage permet de protéger la fortune publique et de rétablir l'autorité de la loi pénale. L'objectif est d'améliorer la qualité du service public, par une gestion responsable de deniers publics.

Par ailleurs, le processus de transposition des Directives CEMAC sur les finances publiques se poursuit. Tous les six projets de textes ont été élaborés et transmis à la Commission de la CEMAC pour avis. Quatre (4) des six projets de textes ont reçu l'avis de non objection de la Commission de la CEMAC. Il s'agit du Code de transparence, du Régime Financier de l'Etat, du Plan Comptable de l'Etat, et de la Nomenclature Budgétaire de l'Etat. Pour les deux autres projets de textes, à savoir le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et le Règlement Général de la Comptabilité Publiques (RGCP), la Commission de la CEMAC a fait des observations qui ont déjà été prises en compte et, ces projets seront à nouveau transmis à la CEMAC.

I.2.5.4. Le projet filets sociaux

Dans le domaine social, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Projet Filets Sociaux qui permet d'aider les ménages vulnérables et en situation de pauvreté chronique, en les amenant à améliorer sensiblement leurs conditions de vie. Il s'exécute à travers plusieurs programmes de transferts non contributifs bien ciblés, notamment les transferts monétaires "ordinaires" (TMO), les transferts monétaires d'urgence (TMU) et les travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO).

Le Projet bénéficie de l'appui technique et financier de la Banque mondiale à hauteur de 25 milliards de FCFA, destinés à soutenir 82 000 ménages dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord-Ouest, ainsi que dans les villes de Douala et de Yaoundé.

Jusqu'en juin 2017, 40 000 ménages ont bénéficié de transferts monétaires (TMO), 6.000 ménages de transferts monétaires d'urgence (TMU) et 15.000 ménages de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO). Les bénéficiaires ont perçu au total 5,9 milliards, soit 4,8 milliards pour les transferts monétaires et 1,1 milliard pour les THIMO.

La mise en œuvre du projet permet de lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Les ménages bénéficiaires et non-bénéficiaires voient leurs conditions de vie s'améliorer considérablement, en termes d'hygiène, de logement, de nutrition et de développement des opportunités.

Le Projet a déjà créé près de 1700 emplois sur le terrain dont 57 emplois permanents, en dehors du personnel recruté au niveau central, 1 806 emplois temporaires notamment les agents enquêteurs, les agents d'enregistrement, les chefs de chantiers, des animateurs de groupes. Par ailleurs, 15.000 emplois ruraux indirects ont été créés dans la réalisation de microprojets (106) des THIMO.

II. SYSTEME MONETAIRE

II.1. Politique monétaire de la BEAC

II.1.1. Cadre institutionnel

La politique monétaire de la BEAC est régie par un cadre institutionnel qui définit les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre. C'est ainsi que la politique monétaire est mise en œuvre suivant une stratégie et une orientation bien précise.

Encadré 2.1 : Cadre institutionnel et stratégie de la politique monétaire

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur les quatre principes de base suivants : une parité fixe entre le franc CFA (Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro (1 euro = 655,957 F CFA depuis le 1^{er} janvier 1999) ; une convertibilité du franc CFA garantie par la France ; une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ; et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations.

Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

a- les objectifs de refinancement sont réduits :

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

En vertu des dispositions de l'article 38 des Statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change. A ce titre, il :

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- peut imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;
- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire, et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

D'après l'article 1^{er} des Statuts de la BEAC, l'objectif final de la politique monétaire est d'assurer la stabilité monétaire. Cet objectif vise un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix, la norme communautaire étant fixée à 3 % maximum.

A cet effet, la BEAC suit l'évolution des agrégats monétaires et de crédit au regard des objectifs arrêtés dans le cadre des exercices annuels de programmation monétaire. Cependant, ces cibles ne constituent pas les seules références auxquelles est directement asservie la gestion des taux d'intérêt. En effet, la BEAC, comme la plupart des Banques Centrales, pour formuler son diagnostic et décider de l'orientation monétaire à mener, recourt à une large gamme d'indicateurs économiques et financiers dont le taux de couverture extérieure de la monnaie constitue la variable centrale.

Depuis l'instauration du marché monétaire en juillet 1994, l'action de politique monétaire de la BEAC s'exerce sur la liquidité bancaire, à travers le refinancement (objectif de refinancement et taux d'intérêt) et les réserves obligatoires.

Source : BEAC

II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire

II.1.2.1. Orientations de la politique monétaire

En 2017, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte d'une conjoncture économique internationale et régionale difficile.

Au plan externe, la croissance économique mondiale s'est accélérée, passant de 3,2 % en 2016 à 3,7 % en 2017, sous l'effet du rebond cyclique de l'activité dans les économies avancées et de la bonne dynamique de celle-ci dans les pays émergents. En dépit de cette évolution, la plupart des banques centrales ont maintenu leurs politiques monétaires accommodantes.

Au plan interne, la politique monétaire commune a été menée dans un contexte marqué par (i) un ralentissement des activités économiques, (ii) une atténuation des pressions inflationnistes, (iii) une amélioration des finances publiques et du compte extérieur courant. Cependant, en dépit de l'accentuation des déficits budgétaires et extérieurs de la plupart des Etats de la CEMAC, les risques pesant sur la stabilité monétaire ont globalement été maîtrisés.

Sur la base de toutes ces évolutions, d'une part, et dans un contexte marqué par la conclusion de programmes économiques entre le FMI et la plupart des Etats de la CEMAC, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a maintenu une politique monétaire plus restrictive, caractérisée notamment par le relèvement du principal taux directeur, le maintien des plafonds de refinancement des banques et la suppression des avances aux Trésors publics nationaux.

II.1.2.2. Mesures de politique monétaire

a) Fixation des objectifs monétaires et de crédit

Conformément aux orientations fixées par l'organe de décision en matière de politique monétaire de la BEAC, l'objectif de refinancement pour le Cameroun a été maintenu à 200 milliards en 2017. S'agissant des objectifs monétaires et de crédit, ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2017

AGREGATS	Valeur
Masse monétaire	
(Variations annuelles)	5,1 % - 7,1 %
Réalisations	5,7 %
Crédit à l'économie	
(Variations annuelles)	3,4 % - 5,4 %
Réalisations	2,4 %
Taux de couverture de la monnaie (en %)	67,9 % - 69,9 %
Réalisations	71 %
Objectifs de refinancement (en millions francs CFA)	200 000
Pointes d'utilisation de la période (en millions francs CFA)	192 828
Taux d'utilisation	96,4 %

Source : BEAC

b) Taux directeurs

Dans un contexte économique marqué par l'évolution préoccupante du niveau des réserves de change de la CEMAC, le CPM a, au cours de sa session du 22 mars 2017, modifié les taux d'intervention de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, ainsi qu'il suit :

- le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) a été relevé de 50 points de base à 2,95 % ;
- le taux des avances aux Trésors nationaux à l'intérieur des plafonds statutaires, indexé au taux directeur (TIAO), a également été relevé à 2,95 % ;
- le taux des prises en pension (TIPP) a été maintenu à 4,20 %.

Le Taux de Pénalité (TP) aux établissements de crédit fixé au même niveau que celui appliqué aux avances consenties aux Trésors nationaux en dépassement des plafonds statutaires, se situe à 10 % depuis fin décembre 2010.

Par ailleurs, au cours de la période considérée, le CPM a maintenu inchangé la grille de rémunération des placements publics qui se présente comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 2.2 : Réaménagement de la grille de rémunération des placements publics à la BEAC

Taux	Valeur initiale
Taux d'intérêt sur placements publics au titre du Fonds de réserve pour les Générations Futures (TISPP ₀)	0,40 %
Taux d'intérêt sur placements publics au titre du Mécanisme de Stabilisation des recettes budgétaires (TISPP ₁)	0,05 %
Taux d'intérêt sur placements publics au titre des Dépôts spéciaux (TISPP ₂)	0,00 %

Source : BEAC

Par ailleurs, le CPM n'a pas modifié le taux créditeur minimum qui est demeuré à 2,45 % depuis le 9 juillet 2014.

A. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

B. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)

1. Interventions en faveur des établissements de crédit

1.1. Injections de liquidités

1.1.1. Sur le guichet « A » :

Les principaux taux sur le guichet « A » sont comme suit :

- le *taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)* est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres « à la française », en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe.

Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un informateur des Pouvoirs Publics sur la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire ;

- le *taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)* est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- le *taux de pénalité (TP)* est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- le *taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP)* est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP) ;
- le *taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement* est égal au TIAO.

1.1.2. Sur le guichet « B » :

Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

1.2. Ponctions de liquidités

Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

2. Taux des avances aux Trésors Nationaux

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux Etats :

- le taux des avances aux Trésors à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;
- le taux des avances en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;
- et, le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les Etats.

3. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration de la BEAC du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargée de veiller au respect de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

Ces deux bornes étaient déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Comité de Politique Monétaire, s'appliquait aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de francs CFA ;
- le TDM, qui s'appliquait à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, était égal au taux de pénalité plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Au cours de la réunion ordinaire du 02 juillet 2008, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a décidé de la suppression du Taux Débiteur Maximum et du maintien du Taux Créditeur Minimum, avec une réduction de 100 points de base.

Source : BEAC

c) Concours de la BEAC aux Trésors Nationaux

Le plafond des avances statutaires au Trésor public, porté à 576,9 milliards le 7 août 2015, a été maintenu en 2017. En outre, le Conseil d'Administration, réuni en session extraordinaire le 5 août 2017, a décidé de supprimer les avances statutaires aux Etats à compter du 31 décembre 2017 et de les consolider en dette à long terme.

En conséquence des modalités de consolidation des avances statutaires fixées par le Conseil d'Administration, les concours directs de la BEAC se sont accrus au 31 décembre 2017, atteignant le plafond de 576,9 milliards.

Tableau 2.3 : Evolution des plafonds d'avances statutaires

		(Montants en milliards F CFA)
Juillet 2012	Plafond (1)	418,9
	Utilisations	0
Juillet 2013	Plafond (2)	377
	Utilisations	0
Décembre 2014	Plafond (2)	335
	Utilisations	0
Décembre 2015	Plafond (3)	576,9
	Utilisations	137,9
Décembre 2016	Plafond	576,9
	Utilisations	231
Décembre 2017	Plafond	576,9
	Utilisations	576,9

Source : BEAC

(1) Les plafonds d'avances statutaires ont été ramenés par le Comité de Politique Monétaire à leur niveau constaté au 31 décembre 2010.

(2) Les plafonds d'avances statutaires ont été réduits de 10% à compter du 1er janvier 2013 par décision du Comité de Politique Monétaire.

(3) Les plafonds d'avances statutaires ont été rétablis à 20% des recettes budgétaires de l'exercice antérieur, soit celui de l'année 2014, par décision du Conseil d'Administration du 07 août 2015.

Source : BEAC

Encadré 2.3 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

I. Calcul des réserves obligatoires

1) Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

- a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;
- b - les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :
 - les comptes de dépôts à régime spécial ;
 - les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1^{er} juillet 2002, a décidé l'application de niveaux de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent.

En date du 02 juillet 2008, les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été révisés et fixés comme suit :

- **Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante (Congo et Guinée- Équatoriale) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 14,00 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 10,50 %.
- **Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante (Cameroun et Gabon) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 11,75 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 9,25 %.
- **Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile (Tchad) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 9,00 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 6,50 %.

Les banques de la République Centrafricaine restent exemptées de l'application des réserves obligatoires, la liquidité dans ce pays demeurant fragile.

II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

- *les contrôles sur pièces*, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- *les contrôles sur place*, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

Source : BEAC

II.2. Evolution du marché monétaire

En 2017, l'activité du marché monétaire s'est caractérisée par la poursuite du gel des placements des établissements de crédit auprès de la Banque Centrale et la dynamisation du compartiment interbancaire. S'agissant des injections de liquidités, elles sont restées très fortes jusqu'au mois d'août, avant de régresser progressivement jusqu'en fin d'année.

II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC

II.2.1.1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

Après la forte progression observée en 2016, les injections de liquidités sont restées proche du plafond jusqu'au mois d'août 2017, avec un plus haut à 199 989 millions en fin juin, avant de reculer progressivement jusqu'en fin d'année. Ainsi, entre décembre 2016 et décembre 2017, les injections de liquidité par la BEAC ont reculé de 62,4 %, passant de 192 854 millions à 72 569 millions. Cette situation traduit une nette amélioration de la liquidité bancaire, intervenue suite à l'apurement par anticipation de la dette bancaire titrisée de l'Etat au cours du mois d'août.

Tableau 2.4 : Injections de liquidités

Montants en millions de FCFA – (Situation de fin de mois)								
	INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
	GUICHET A						GUICHET B	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS
	Appels d'offre de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Av.garanties Par les cert. de placement	Intervention s ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL		
Déc. 13	5 385	0	0	0	0	5385	0	5 385
Déc. 14	28 220	0	0	0	0	28 220	0	28 220
Déc. 15	109 995	0	0	0	0	109 995	0	109 995
Déc. 16	192 828	26	0	0	0	192 854	0	192 854
Déc. 17	72 569	0	0	0	0	72 569	0	72 569

Source: BEAC

II.2.1.1. Ponction de liquidités

Aucune ponction de liquidités n'a été effectuée par la BEAC dans le système bancaire camerounais en 2017.

II.2.2. Marché interbancaire

Au cours de l'année 2017, le compartiment interbancaire a enregistré un regain d'activités, le montant total des transactions atteignant 309 milliards, contre 30,4 milliards en 2016.

Ces opérations à caractère national et sous-régional ont été pratiquées avec des taux d'intérêt compris entre 2,45 % et 8,5 %, pour des durées comprises entre un jour et un an.

S'agissant du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), il est désormais calculé par échéance des transactions. Il s'est globalement inscrit en baisse en 2017, s'établissant à 3,30 %, 3,06 % et 4,29 % respectivement pour les transactions à une semaine, deux semaines et un mois, contre un niveau global de 5 % en 2016.

Tableau 2.5 : Comparaison des taux d'intérêts interbancaires dans la CEMAC et dans la Zone Euro

	<i>(En moyenne annuelle)</i>				
	2013	2014	2015	2016	2017
TIMP CEMAC	4,42	5,00	4,12	5,00	-
TIMP CEMAC (à 1 semaine)	-	-	-	-	3,30
TIMP CEMAC (à 2 semaines)	-	-	-	-	3,06
TIMP CEMAC (à 1 mois)	-	-	-	-	4,29
EONIA ² (au jour le jour)	0,091	0,094	-0,2037	-0,3194	-0,3547
EURIBOR à 3 mois ³	0,221	0,209	-0,1262	-0,2650	-0,3290

Sources : BEAC

² EONIA : Euro Overnight Index Average ou taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la Zone Euro.

³ EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate : moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances de un à douze mois.

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance

III.1.1. Situation des banques

III.1.1.1. Activité des banques⁴

Au 31 décembre 2017, Afriland First Bank, SGC, BICEC et SCB restent les banques les plus importantes du système bancaire national en termes d'activité. En effet, à cette date, ces quatre établissements totalisent 59,2 % du total de bilan consolidé du système bancaire, 62,4 % du total des crédits, et 61,5 % des dépôts de la clientèle.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés des exercices 2016 et 2017.

III.1.1.1.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 le total de bilan des banques a augmenté de 5,0 %. A l'actif, cet accroissement résulte de la hausse des opérations avec la clientèle (+4,4 %), des opérations de trésorerie et interbancaires (+7,8 %), et des opérations diverses (+12,6 %). Au passif, il s'explique par la hausse des Opérations avec la clientèle (+9,6 %), des capitaux permanents (+11,2 %), et des opérations diverses (+23,5 %).

Tableau 3.1 : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en milliards F CFA)			(en milliards F CFA)
	2016	2017	Variation en %	Variation en volume
Sommes déductibles des capitaux permanents	124,9	124,9	0,0	0,0
Valeurs immobilisées	449,3	444,2	-1,1	-5,1
<i>dont Immobilisations financières</i>	236,4	271,0	14,6	34,6
Opérations avec la clientèle	2 865,0	2 989,7	4,4	124,7
Crédits à long terme	51,9	114,8	121,2	62,9
Crédits à moyen terme	1 269,2	1 332,6	5,0	63,3
Crédits à court terme	967,9	1 010,1	4,4	42,2
Créances nettes en souffrances	127,4	79,5	-37,6	-47,9
Comptes débiteurs de la clientèle	352,2	378,7	7,5	26,5
Autres sommes dues par la clientèle	64,0	8,7	-86,4	-55,3
Valeurs non imputées	6,9	40,7	488,2	33,8
Créances rattachées	25,4	24,6	-3,0	-0,8
Opérations diverses	138,3	155,6	12,6	17,4
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 477,5	1 593,2	7,8	115,7
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	501,2	439,5	-12,3	-61,7
Total du bilan actif	5 054,9	5 307,6	5,0	252,6

⁴ Au 31 décembre 2017, les 14 banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, SCB, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC-BANK, UBA, BAC et BGFI Bank et BC-PME.

PASSIF	(en milliards F CFA)			(en milliards F CFA)
	2016	2017	Variation en %	Variation en volume
Capitaux permanents	508,0	564,9	11,2	56,9
<i>dont fonds propres</i>	394,0	434,7	10,3	40,7
Opérations avec la clientèle	3 675,0	4 028,8	9,6	353,8
Comptes de dépôts à régime spécial	277,4	305,9	10,3	28,4
Comptes de dépôts à terme	500,7	595,1	18,8	94,4
Comptes créditeurs à vue	2 691,5	2 883,9	7,1	192,3
Autres comptes créditeurs	192,1	228,1	18,8	36,0
Dettes rattachées	13,3	15,9	19,8	2,6
Opérations diverses	184,7	228,1	23,5	43,4
Opérations de trésorerie et interbancaires	687,3	485,9	-29,3	-201,4
Total du bilan passif	5 054,9	5 307,6	5,0	252,6

Source : CERBER

Au cours de la période sous revue, les titres inscrits à l'actif des banques commerciales ont diminué de -12,3 %, passant de 501,2 à 439,5 milliards.

S'agissant des opérations avec la clientèle, elles sont passées de 2 865,0 à 2 989,7 milliards, soit une hausse de 4,4 %. Elles se sont caractérisées par la forte hausse des crédits à long terme, qui ont augmenté de 121,2%, contre une baisse de 86,6 % des autres sommes dues par la clientèle, et une baisse de 37 % des créances nettes en souffrances.

Au passif, l'assise financière des banques s'est améliorée sous une approche strictement comptable, avec une augmentation des fonds propres de 40,7 milliards.

III.1.1.1.2. Hors-bilan

Entre 2016 et 2017, les autres engagements ont connu une hausse de 50 %, soit une augmentation de 351,7 milliards en valeurs absolue. Les opérations en devises ont enregistré une hausse de 24,3 % passant de 88,6 à 110,1 milliards. Les opérations avec la clientèle ont augmenté de 10,7 %, passant de 3 476,1 à 3 833,1 milliards. Les opérations avec les correspondants ont enregistré une hausse de 5,3 %, soit une augmentation de 33,9 milliards en valeur absolue. Par contre, les engagements de crédit-bail ont enregistré une baisse de -4,1 %, passant de 79,4 à 76,1 milliards au cours de cette période.

L'évolution des opérations en devises s'est caractérisée par la baisse significative des opérations de change au comptant (-46,9 %), et la forte hausse des opérations de change à terme (+57,3 %).

Tableau 3.2 : Hors-bilan consolidé des banques*(en milliards F CFA)*

Libellé poste	2016	2017	Glissement annuel	
			(en %)	en volume (en milliards F CFA)
Opérations avec les correspondants	641,2	675,1	5,3	33,9
Engagements sur ordre des correspondants	281,8	267,1	-5,2	-14,7
Engagements reçus des correspondants	359,4	408,1	13,6	48,7
Opérations avec la clientèle	3476,1	3 833,1	10,3	357
Engagements sur ordre de la clientèle	1328,8	1 279,6	-3,7	-49,2
engagements reçus de la clientèle	2147,3	2 553,5	18,9	406,2
Gages	436,8	433,2	-0,8	-3,6
Avals et cautions reçues de la clientèle	530,0	606,8	14,5	76,8
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	111,8	105,8	-5,4	-6
Autres garanties reçues de la clientèle	563,8	746,4	32,4	182,6
Engagements de crédit-bail	79,4	76,1	-4,2	-3,3
Redevances de crédit-bail restant à courir	8,2	7,4	-9,8	-0,8
Engagements reçus de la clientèle	64,6	65,3	1,1	0,7
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	6,5	3,3	-49,2	-3,2
Comptes de régularisation	0,0	0,1	-	0,1
Opérations en devises	88,6	110,1	24,3	21,5
Opérations de change au comptant	27,8	14,8	-46,8	-13
Opérations de change à terme	60,5	95,1	57,2	34,6
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0
Report/déport	0,0	0,0	-	0
Compte d'ajustement sur devises	0,3	0,2	-33,3	-0,1
Autres engagements	702,2	1 053,9	50,1	351,7
Engagements du marché monétaire	89,9	114,4	27,3	24,5
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	51,9	65,5	26,2	13,6
Engagements douteux	417,7	377,4	-9,6	-40,3
Différés ordinateur	0,0	496,7	-	496,7

Source : CERBER

III.1.1.1.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 7,0 % en 2017, contre 3,2 % en 2016.

Entre ces deux exercices les marges sur opérations de crédit-bail et de location simple se sont contractées de 90,7 %, passant de 58,7 à 5,45 milliards, et celles sur opérations de trésorerie ont baissé de 13,9 % passant de -3,8 milliards à -4,3 milliards. Par contre, celles sur opérations financières, sur opérations diverses et sur opérations avec la clientèle ont augmenté de 23,6 %, 16,6 % et 3,6 % respectivement.

Le coût des risques bancaires a baissé par rapport à l'année précédente. En effet, les dotations aux provisions sont passées de 105,5 à 97,6 milliards, soit une baisse de 7,5 %.

Suite à la combinaison des facteurs susvisés, le résultat net des banques a augmenté de 266,2 %, passant de 19,5 à 71,5 milliards contrairement à 2016 où il s'est contracté de 65,9 %.

Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

(En milliards de FCFA)				
	2016	2017	Variation en %	Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	-3,8	-4,3	13,9	-0,5
Produits sur opérations de trésorerie	5,6	6,5	16,1	0,9
Charges sur opérations de trésorerie	9,4	10,8	15,2	1,4
Marges sur opérations financières	27,3	33,8	23,6	6,5
Produit des ressources permanentes	29,8	37,3	25,3	7,5
Intérêts sur ressources permanentes	2,5	3,5	43,2	1,1
Marges sur opérations clientèle	172,1	178,2	3,6	6,1
Produits des opérations avec la clientèle	217,3	229,2	5,5	11,9
Charges des opérations avec la clientèle	45,2	51,0	12,7	5,8
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	58,7	5,5	-90,7	-53,2
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	43,4	42,3	-2,5	-1,1
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	37,5	36,8	-1,8	-0,7
Marge sur opérations diverses	123,5	144,0	16,6	20,5
Produits des opérations diverses	1 142,6	1 174,9	2,8	32,3
Charges sur opérations diverses	1 010,4	1 030,9	2,0	20,5
Produit Net Bancaire	333,6	357,1	7,0	23,5
Résultat Brut d'Exploitation	140,4	159,1	13,3	18,7
Dotations aux provisions	105,5	97,6	-7,5	-8,0
Pertes sur créances irrécouvrables	-9,3	-2,0	-79,0	7,4
Résultat courant	86,7	104,7	20,8	18,1
Résultat exceptionnel	-39,9	-8,2	-79,3	31,6
Résultat intermédiaire	46,8	100,9	115,7	54,1
Impôt sur le résultat	27,2	29,3	7,7	2,1
Résultat net	19,5	71,5	266,2	52,0

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs d'activité des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2017 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2017

Banques	(en milliards de FCFA)				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	12,0	9,5	771,5	607,7	472,7
SCB	10,5	10,8	534,2	443,4	300,8
SGC	12,5	11,9	858,4	704,5	572,1
STD BK	10,0	3,9	224,0	180,8	94,0
AFBK	20,0	4,4	978,7	720,7	518,7
CBC	12,0	1,6	254,1	172,5	198,5
CITIBANK	10,0	3,4	140,1	92,4	67,3
ECOBANK	10,0	5,8	469,9	347,9	211,8
UBC	20,0	0,5	82,6	44,7	7,6
NFC-BANK	6,1	2,5	91,9	76,0	52,2
UBA	10,0	7,4	320,7	248,6	119,2
BAC	34,1	5,5	259,7	193,0	142,1
BGFIBANK	10,0	5,1	305,2	191,8	227,6
BC-PME	10,0	-0,8	16,5	4,8	4,9
TOTAL	187,3	71,5	5 307,6	4 028,8	2 989,7

Source : CERBER

III.1.1.1.4. Situation au regard du dispositif prudentiel

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 14 banques en activité au Cameroun au 31 décembre 2017 :

- 13 banques ont été en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum ;
- en matière de solvabilité, 11 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 10 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 09 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 10 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- 13 banques ont maintenu la somme des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel en-dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets.

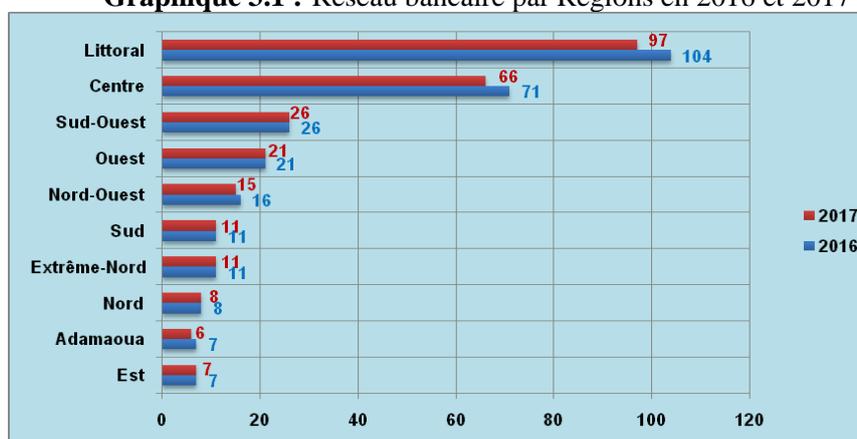
III.1.1.2. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation

III.1.1.2.1. Agences et guichets

La restructuration du système bancaire des années 1990 s'est traduite par une diminution sensible du nombre d'établissements de crédit en activité entre 1992 et 2000, où le nombre de banques est revenu de 11 à 8. Ce mouvement s'est inversé grâce à la reprise de la croissance économique et au retour de la rentabilité du système bancaire au début des années 2000. Au quatrième trimestre 2016 la COBAC a donné son avis conforme pour l'agrément d'une 15^{ème} banque, à savoir Bank Of Africa. Cette banque n'a pu démarrer ses activités au cours de l'année 2017.

Le réseau bancaire s'est contracté au cours de l'année par rapport à 2016. Le nombre d'agences est revenu de 282 à 268 points de vente, soit une diminution de 5,0 % en glissement annuel.

Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2016 et 2017



Source : Etats CERBER

Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2017, avec 97 et 66 points de vente respectivement, soit 60,8 % du total. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 26 et 21 agences, tandis que celle du Nord-Ouest compte 15 agences, et celles de l'Extrême-Nord et du Sud comptabilisent 11 chacune. Les régions les moins loties sont celles de l'Adamaoua (6 agences), de l'Est (7 agences) et du Nord (8 agences).

III.1.1.2.2. Taux de bancarisation

A travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Conseil National du Crédit calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation d'une population est entendu ici comme étant le pourcentage des individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois).

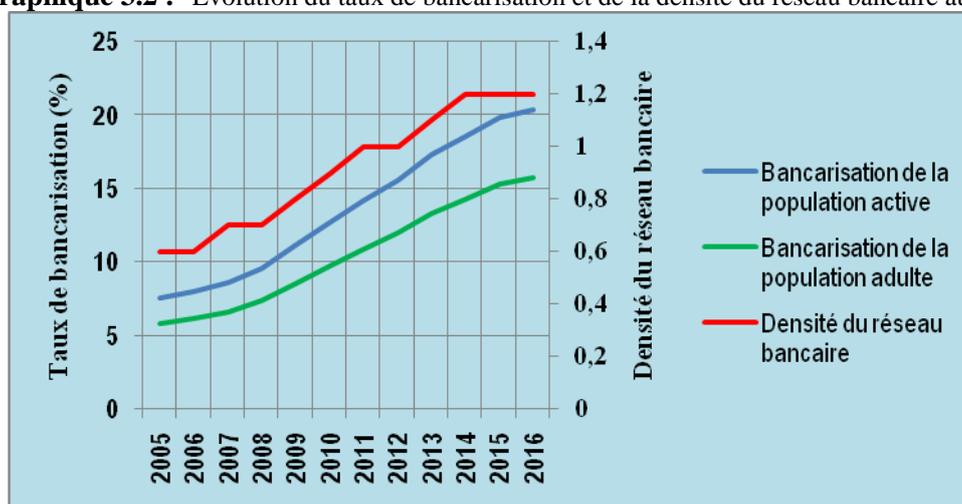
La densité du réseau bancaire quant à elle est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit calcule ces indicateurs au *sens strict* (en se limitant aux comptes bancaires) et *au sens large* (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

C'est ainsi qu'à partir des données télé-déclarées par tous les établissements de crédit, la totalité des établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories, ainsi que quelques établissements de première catégorie, le Conseil National du Crédit a pu reconstituer une série de ces indicateurs de bancarisation de la population.

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict a connu une évolution croissante de 2005 à 2017 comme l'illustre le graphique 3.2 ci-dessous.

Graphique 3.2 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict



Source : CNC

En effet, en 2005, le taux de bancarisation au sens strict de la population active était de 7,7 % tandis que celui de la population adulte était de 6,0 %. En treize ans, ces taux ont presque triplé, atteignant ainsi respectivement 21,9 % et 17,1 % en 2017. La densité du réseau bancaire est également passée du simple au double au cours de la même période (de 0,6 agence pour 100 000 habitants en 2005 à 1,2 agence pour 100 000 habitants en 2017).

Au sens large, ces indicateurs ont évolué également de façon croissante au cours des treize dernières années. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict.

Graphique 3.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNC

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active est passé de 11,0 % en 2005 à 42,9 % en 2017, soit une progression de 2,5 points en moyenne par an. Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 8,6 % en 2005 à 33,5 % en 2017, soit un rythme de croissance annuelle moyenne de 1,9 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a connu une croissance significative de 2005 à 2013, passant de 1,5 agence à 4,4 agences pour 100 000 habitants, avant de décroître en 2014. La baisse de cet indicateur en 2014 s'explique essentiellement par la mise en œuvre des mesures d'assainissement du secteur de la microfinance prises par les autorités compétentes, ayant eu pour effet de ramener le nombre d'Établissements de Microfinance agréés en activité au Cameroun de 495 en 2010 à 408 établissements en 2014. En 2017, le dynamisme du secteur a permis de retrouver la densité observée en 2013, soit 4,4 agences pour 100 000 habitants.

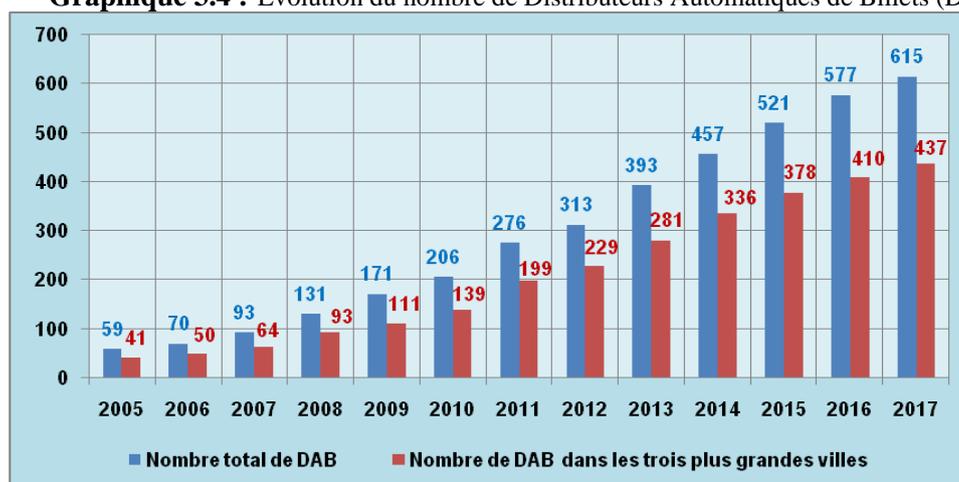
Tableau 3.5 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2017	21,9	17,1	1,2
2016	20,4	15,8	1,2
2015	19,9	15,4	1,2
2014	18,6	14,3	1,2
2013	17,3	13,3	1,1
2012	15,6	12,0	1,0
2011	14,2	10,9	1,0
2010	12,7	9,7	0,9
Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2017	42,9	33,5	4,4
2016	39,5	30,1	4,0
2015	38,4	29,1	4,2
2014	36,1	27,3	3,8
2013	33,0	25,2	4,4
2012	30,3	23,1	3,8
2011	25,7	19,6	3,3
2010	21,4	16,2	2,7

Source : CNC

III.1.1.2.3. Distributeurs automatiques de billets

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 577 en 2016 à 615 en 2017, soit un accroissement de 6,6 %. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 71,1 % de ces DAB.

Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

Source : CNC, déclarations des banques

III.1.1.2.4. Banque à distance

En 2017, le *Mobile Money* a continué de connaître un développement remarquable, tant en termes d'ouvertures de comptes que du volume et de la valeur des transactions. En effet, selon les données collectées auprès de MTN et ORANGE, le nombre de comptes actifs a plus que

doublé (+ 139,8 %), tandis que le nombre de comptes *Mobile Money* créés a augmenté de 66,7 %. Le taux d'activité des comptes s'est également amélioré de façon significative entre 2016 et 2017, passant ainsi de 54,4 % à 79,2 %, contre 37,8 % en 2015.

La valeur des transactions par téléphonie mobile a presque triplé entre 2016 et 2017, passant de 870 milliards à 2 577,8 milliards, tandis que le nombre de transactions a suivi la même tendance au cours de la même période (+266,7 %).

S'agissant des infrastructures, le nombre de points de vente *Mobile Money* agréés est également en augmentation régulière, atteignant 25 443, 36 044 et 78 720 en 2015, 2016 et 2017 respectivement. En 2017, 36 363 points de vente agréés sur les 78 720 étaient fonctionnels, soit un taux d'activité de 46,2 % contre 29 % en 2016.

Tableau 3.6 : Statistiques de la banque à distance

	2015	2016	2017	Variation en volume (2017-2016)	Variation en %
Nombre de comptes Mobile Money créés	3 816 785	3 839 131	6 398 910	2 559 779	66,7
Nombre de comptes Mobile Money actifs	2 187 470	1 451 326	3 479 935	2 028 609	139,8
Nombre de points de services Mobile Money créés	25 443	36 044	78 720	42 676	118,4
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	12 340	10 454	36 363	25 909	247,8
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en milliards F CFA)	211,3	870,0	3 447,8	2 577,8	296,3
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	19 026 923	84 030 605	308 111 568	224 080 963	266,7
Encours des comptes Mobile Money actifs (en milliards F CFA)*	4,7	22,3	53,1	30,8	138,1

*Solde des crédits des comptes Mobile Money.

Source : CNC, déclarations MTN et ORANGE

III.1.1.3. Effectif du personnel des banques

L'effectif du personnel des banques dénombré est de 4 315 employés en 2017 contre 4 399 en 2016, soit une baisse de 1,91 %. Cet effectif est constitué de 42 cadres expatriés, 1 390 cadres nationaux et 2 636 autres employés nationaux.

Tableau 3.7 : Effectif du personnel des banques

Nature de l'information	2016	2017	Variation en volume	Variation en %
Cadres expatriés	38	42	4	10,53
Autre personnel expatrié	7	3	-4	-57,14
Total personnel expatrié	45	45	0	0,00
Cadres nationaux	1 346	1 390	44	5,62
Autre personnel national	2 665	2 636	-29	-1,09
Total personnel national	4 011	4 026	15	0,37
Personnel non bancaire	343	244	-99	-28,86
TOTAL EFFECTIF	4 399	4 315	-84	-1,91

Source : CERBER

III.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, le coût du crédit accordé par les banques a légèrement baissé entre 2016 et 2017 pour les PME et les personnes morales autres que les PME et grandes entreprises. En revanche, il a augmenté pour les particuliers, grandes entreprises, administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux particuliers est passé de 13,65 % en 2016 à 13,88 % en 2017. Cette hausse est essentiellement imputable aux crédits à la consommation autres que le découvert dont le TEG moyen est passé de 14,61 % en 2016 à 14,71 % en 2017, aux découverts dont le TEG moyen est passé de 15,81 % à 16,09 %, et aux crédits immobiliers dont le TEG moyen est passé de 11,84 % à 12,24 %.

En revanche, le coût des crédits à long terme accordés à cette catégorie de clientèle ont connu une réduction significative en passant de 11,78 % en 2016 à 7,71 % en 2017 soit, une baisse de 4,07 points. Cette forte baisse est due à la réduction successive des TEG moyens de la BICEC et d'Afriland First Bank au premier et au second semestre 2017, seules banques ayant accordé ce type de crédit au cours de l'année 2017.

Le TEG moyen des crédits accordés aux PME a quant à lui baissé de 1,22 point, revenant de 10,55 % en 2016 à 9,33 % en 2017. Cette baisse du coût du financement bancaire des PME s'explique principalement par la baisse des coûts des différents crédits accordés aux PME à l'exception des crédits à long terme dont les TEG moyens sont passés de 6,23 % en 2016 à 6,60% en 2017.

Le TEG moyen des crédits accordés aux Grandes Entreprises est passé de 5,51 % à 5,60 % entre 2016 et 2017, soit une hausse de 0,09 point. Cette hausse résulte notamment de la hausse du coût des découverts de 0,45 point, qui est passé de 6,17 % à 6,62 %. En revanche, les coûts des autres types de crédits ont baissé.

Les personnes morales autres que les PME et les Grandes Entreprises enregistrent également une baisse du coût de leurs crédits de 2,72 points, revenant de 9,43 % en 2016 à 6,71 % en 2017. La baisse du niveau du coût du crédit accordé à cette clientèle concerne tous les crédits qui ont été consentis. Ainsi, les TEG moyens des crédits à la consommation autres que le découvert sont revenus de 8,70 % en 2016 à 6,83 % en 2017. Les TEG moyens des découverts sont revenus de 13,83 % en 2016 à 10,59 % en 2017, et les TEG moyens des crédits à moyen terme sont revenus de 7,44 % en 2016 à 4,90 % en 2017.

S'agissant des administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées, le TEG moyen de leurs crédits a augmenté de 0,76 point, passant de 6,11 % à 6,87 % entre 2016 et 2017. Cette hausse du coût du crédit est notée sur toutes les catégories de prêts accordés à cette clientèle, à l'exception du crédit à moyen terme qui est revenu de 7,45 % à 6,82 % entre 2016 et 2017.

Les grandes entreprises constituent la catégorie de la clientèle des banques dont le coût du crédit est le plus bas, en raison notamment de leur prime de risque assez faible. Les particuliers et les PME quant à eux, continuent de supporter les coûts de crédit les plus élevés du marché bancaire.

Tableau 3.8 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2016 et 2017 (en %)

Catégories	2016	2017
1. Prêts aux particuliers	13,65	13,88
Crédits à la consommation, autres que le découvert	14,61	14,71
Découverts	15,83	16,09
Crédits à moyen terme*	12,25	12,12
Crédits à long terme*	11,78	7,71
Crédits immobiliers	11,84	12,24
Crédit-bail	-	-
2. Prêts aux PME	10,55	9,33
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	10,31	9,05
Découverts	11,97	10,63
Crédits à moyen terme	9,70	8,37
Crédits à long terme	6,23	6,60
Crédit-bail	10,09	9,04
3. Prêts aux Grandes Entreprises	5,51	5,60
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,21	5,21
Découverts	6,17	6,62
Crédits à moyen terme	7,24	7,08
Crédits à long terme	7,67	6,00
Crédit-bail	7,76	5,38
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	9,43	6,71
Crédits à la consommation, autres que le découvert	8,70	6,83
Découverts	13,83	10,59
Crédits à moyen terme*	7,44	4,90
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	8,07	-
Crédit-bail	12,04	-
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	6,11	6,87
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,11	6,51
Découverts	10,21	10,43
Crédits à moyen terme	7,45	6,82
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	12,66	-

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNC

Concernant le coût du crédit par secteur d'activité, les activités à caractère collectif ou personnel supportent les coûts les plus élevés du marché avec un TEG moyen de 15,00 % en 2017. Elles sont suivies par le secteur de l'éducation (14,48 %), et des activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (12,33 %).

Les secteurs bénéficiant des crédits les moins onéreux sont ceux de l'hôtellerie et de la restauration (2,70 %), et des activités de fabrication et de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (5,67 %).

Tableau 3.9 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2016	2017
Agriculture, chasse et sylviculture	6,40	6,39
Pêche, pisciculture, aquaculture	4,97	6,36
Activités extractives	6,56	6,56
Activités de fabrication	5,78	5,67
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5,39	5,67
Construction	8,78	10,44
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	5,75	6,03
Hôtels et restaurants	6,14	2,70
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	6,18	5,99
Activités financières	6,56	7,22
Immobilier, locations et services aux entreprises	9,56	8,32
Activités d'administration publique	7,08	8,82
Éducation	14,26	14,48
Activités de santé et d'action sociale	9,98	11,11
Activités à caractère collectif ou personnel	12,96	15,00
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	12,30	12,33
Activités des organisations extraterritoriales	19,00	9,68

Source : CNC

Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 02 octobre 2012, deux textes réglementaires afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence, surtout dans le contexte de la suppression en octobre 2008 du Taux Débité Maximum (TDM). Il s'agit du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application des dispositions de ces deux règlements, le Conseil National du Crédit calcule et publie chaque semestre, le TEG et le taux d'usure par catégorie d'opérations et par secteurs.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p .

Le TEG est donc le taux d'intérêt i qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux Effectif Moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par k établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie } C$$

accordés par chaque établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Source : CNC

III.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Selon cette classification, le Cameroun compte sept (08) établissements financiers en 2017, à savoir :

- Africa Leasing Company (ALC) ;
- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Equipeement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI);
- Wafacash.

III.1.2.1. Activité d'intermédiation financière⁵

Entre 2016 et 2017, le volume des crédits accordés par les établissements financiers a augmenté de 0,7 % par rapport à 2016. Cette faible variation s'explique principalement par la l'augmentation des crédits à long terme (+ 5,6 milliards), des crédits à court terme (0,4 milliard) et des comptes débiteurs clientèles (0,1 milliard). Les autres postes par contre, notamment les créances en souffrance (-4,2 milliards), les valeurs non imputés (-0,5 milliard), et les crédits à long terme (-0,3 milliard), se sont inscrits à la baisse.

⁵ Ces statistiques n'intègrent pas SCE et SNI

Tableau 3.10 : Crédits accordés par les établissements financiers

<i>(En milliards de FCFA)</i>				
Opérations avec la clientèle	2016	2017	Variation en%	Variation en volume
Crédits à long terme	38,5	44,2	14,7	5,6
Crédits à moyen terme	16,7	16,4	-1,9	-0,3
Crédits à court terme	7,9	8,2	4,5	0,4
Créances nettes en souffrance	66,6	62,4	-6,3	-4,2
Comptes débiteurs de la clientèle	0,3	0,3	21,1	0,1
Autres sommes dues par la clientèle	0,0	0,0	-61,5	0,0
Valeurs non imputées	2,0	1,5	-24,5	-0,5
Créances rattachées - crédits à la clientèle	0,3	0,3	-6,0	0,0
TOTAL	132,3	133,3	0,7	1,0

Source : CERBER

Cette atonie de l'activité de crédit reflète une baisse des dépôts collectés. En effet, au 31 décembre 2017, les dépôts de la clientèle des établissements financiers se sont chiffrés à 35 milliards, contre 41,1 milliards à fin 2016, soit une baisse de -14,8 %.

Cette baisse des dépôts résulte principalement de la baisse des autres comptes créditeurs, qui sont passés de 9,8 à 3,9 (-60,3%) milliards.

Tableau 3.11 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers

<i>(en milliards F CFA)</i>					
Opérations avec la clientèle	2016	2017	Variation (%)	Variation en volume	
Comptes de dépôts à régime spécial	23,0	23,1	0,6	0,1	
Comptes de dépôts à terme	2,8	2,9	3,5	0,1	
Comptes créditeurs à vue	4,8	4,5	-7,8	-0,4	
Autres comptes créditeurs	9,8	3,9	-60,3	-5,9	
Dettes rattachées	0,7	0,7	-5,4	0,0	
TOTAL	41,1	35,0	-14,8	-6,1	

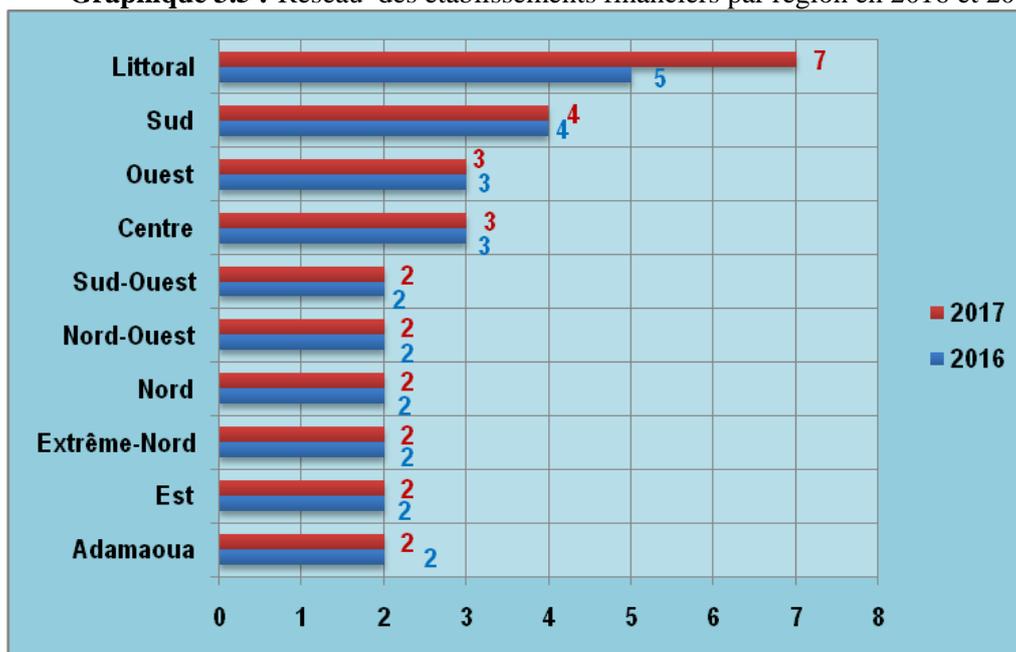
Source : CERBER

III.1.2.2. Réseau des établissements financiers

Selon les statistiques tirées des états CERBER, en 2017, le nombre d'agences des établissements financiers est passé de 27 à 29 agences.

La région du Littoral est la plus couverte avec 7 agences, suivie par celles du Sud avec 4 agences, du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 57,1 % du réseau des établissements financiers.

Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2016 et 2017



Source : Etats CERBER

III.1.2.3. Effectif du personnel des établissements financiers

L'effectif du personnel des établissements financiers est de 480 employés en 2017 contre 439 en 2016. Cet effectif est constitué de 03 cadres expatriés, 134 cadres nationaux et 286 autres employés nationaux.

Tableau 3.12 : Effectif du personnel des établissements financiers

Nature de l'information	2016	2017	Variation en volume	Variation en %
Cadres expatriés	3	3	0	0,0
Autre personnel expatrié	0	0	0	0,0
Total personnel expatrié	3	3	0	0,0
Cadres nationaux	131	134	3	2,3
Autre personnel national	280	286	6	2,1
Total personnel national	411	420	9	2,2
Personnel non bancaire	25	57	32	128
TOTAL EFFECTIF	439	480	41	9,3

Source : Etats CERBER

III.1.2.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements financiers

Contrairement à 2016, presque toutes les catégories de clients des établissements financiers ont bénéficié de manière globale d'un fléchissement du coût de leurs crédits. En moyenne, les Taux Effectifs Globaux des crédits accordés par ces établissements financiers ont baissé au cours de l'année 2017, à l'exception de ceux accordés aux grandes entreprises.

S'agissant des crédits aux particuliers, la baisse globale du coût du crédit masque quelques disparités. En effet, à l'exception du crédit-bail dont le TEG est revenu de 14,61 % à 5,30 %,

toutes les autres catégories de crédits accordées aux particuliers ont connu un renchérissement de leur coût. Ainsi, le TEG des crédits à la consommation autres que le découvert est passé de 13,21 % à 16,46 % tandis que celui des crédits à moyen terme est passé de 14,96 % à 18,10 %. Le TEG des crédits immobiliers a quant à lui légèrement augmenté, passant de 5,82 % à 5,93 %.

En raison de son poids important dans le volume global de crédits accordés aux particuliers par les établissements financiers, le crédit-bail a fortement influencé la baisse du niveau général du coût des crédits accordés à cette catégorie de clientèle entre 2016 et 2017.

Pour les PME, le TEG moyen a baissé de 2,03 points, revenant de 17,60 % en 2016 à 15,57 % en 2017. Cette tendance baissière concerne tous les types de prêts accordés à cette catégorie de la clientèle. Néanmoins, ces crédits restent parmi les plus onéreux de tous les crédits accordés par les établissements financiers.

Les grandes entreprises sont la seule catégorie de clientèle dont le TEG moyen des crédits offerts n'a pas baissé, passant de 12,00 % en 2016 à 12,34 % en 2017. Parmi les trois types de crédits offerts à cette catégorie de la clientèle, seuls les crédits de trésorerie autres que le découvert ont connu une baisse du TEG moyen, revenant de 14,54 % en 2016 à 11,24 % en 2017. Les TEG moyens des crédits à moyen terme (12,32 % en 2017) et le crédit-bail (12,35 % en 2017) ont connu une augmentation de 1,01 et de 0,23 point respectivement.

Les personnes morales autres que les PME et les grandes entreprises ont quant à elles bénéficié de deux types de crédits en 2017 contre un seul en 2016, à savoir le crédit immobilier et le crédit-bail dont les TEG moyens ont été de 6,61 % et 6,29 % respectivement.

Un seul type de prêt a été accordé aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit notamment du crédit-bail dont le TEG moyen a été de 14,58 % en 2017.

Tableau 3.13 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2016 et 2017 (en %)

Catégories	2016	2017
1. Prêts aux particuliers	8,26	7,36
Crédits à la consommation, autres que le découvert	13,21	16,46
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	14,96	18,10
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	5,82	5,93
Crédit-bail	14,61	5,30
2. Prêts aux PME	17,60	15,57
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	19,73	18,83
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	15,67	15,02
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	16,80	14,40
3. Prêts aux Grandes Entreprises	12,00	12,34
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	14,54	11,24
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	11,31	12,32
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	12,12	12,35

Catégories	2016	2017
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	8,22	6,52
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	6,61
Crédit-bail	8,22	6,29
*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers		
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	-	14,6
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	14,58

Source : CNC

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2017 ont été ceux accordés aux secteurs d'activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique⁶ (17,02 %), suivis des secteurs commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (16,08 %) ; hôtellerie et restauration (15,79 %) ; transports, activités des auxiliaires de transports et communications (13,96 %). Le secteur ayant bénéficié des crédits à bas prix a été celui des activités d'administration publique (4,89 %).

Tableau 3.14 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2016	2017
Agriculture, chasse et sylviculture	12,13	10,68
Pêche, pisciculture, aquaculture	-	-
Activités extractives	14,88	9,69
Activités de fabrication	11,82	13,51
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	11,44	5,18
Construction	14,98	10,90
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	16,30	16,08
Hôtels et restaurants	18,28	15,79
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	15,39	13,96
Activités financières	8,21	5,52
Immobilier, locations et services aux entreprises	11,96	13,64
Activités d'administration publique	5,44	4,89
Éducation	6,47	6,83
Activités de santé et d'action sociale	8,23	8,55
Activités à caractère collectif ou personnel	6,82	6,05
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	14,34	17,02
Activités des organisations extraterritoriales	5,31	6,31

Source : CNC

III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

En application des dispositions de l'Arrêté n° 000008 du 23 janvier 2013 fixant les modalités de calcul du coût moyen des ressources bancaires, le Secrétariat Général du Conseil National

⁶ Il s'agit des activités des particuliers employant du personnel domestique tel que les femmes de ménage, cuisinier ou cuisinière, valets de chambre, blanchisseurs, jardiniers, portiers, chauffeurs, baby-sitters, etc.

du Crédit procède au calcul et à la publication du coût moyen de mobilisation des ressources⁷ que supportent les établissements de crédit. Il est calculé en procédant au rapport entre les charges supportées par les établissements de crédit et leurs ressources.

Au cours de l'année 2017, le coût moyen des ressources des établissements de crédit a été de 1,45 %, soit 0,09 point au-dessus de celui de l'année 2016. Pour les banques, ce coût a été de 1,41 % en 2017 contre 1,32 % en 2016 soit une augmentation de 0,09 point. Quant aux établissements financiers, ce coût a été de 3,71 % en 2017, contre 10,39 % en 2016, donc une baisse de 6,68 points. Cette représentation dualiste de la réalité du marché bancaire démontre les difficultés que les établissements financiers rencontrent pour avoir accès aux ressources financières.

Tableau 3.15 : Structure du coût moyen des ressources bancaires

	<i>(Montants en milliards de FCFA)</i>		Variation/Différentiel (%)
	2016	2017	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	3 657,1	3 868,8	5,8
Ressources sur opérations interbancaires	512,6	570,1	11,2
Total des ressources	4 169,7	4 438,9	6,5
Charges sur opérations avec la clientèle	46,2	51,8	12,1
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	10,7	12,3	15,0
Total des charges	56,9	64	12,5
Coût moyen des ressources (%)	1,36	1,45	0,09

Source : CNC

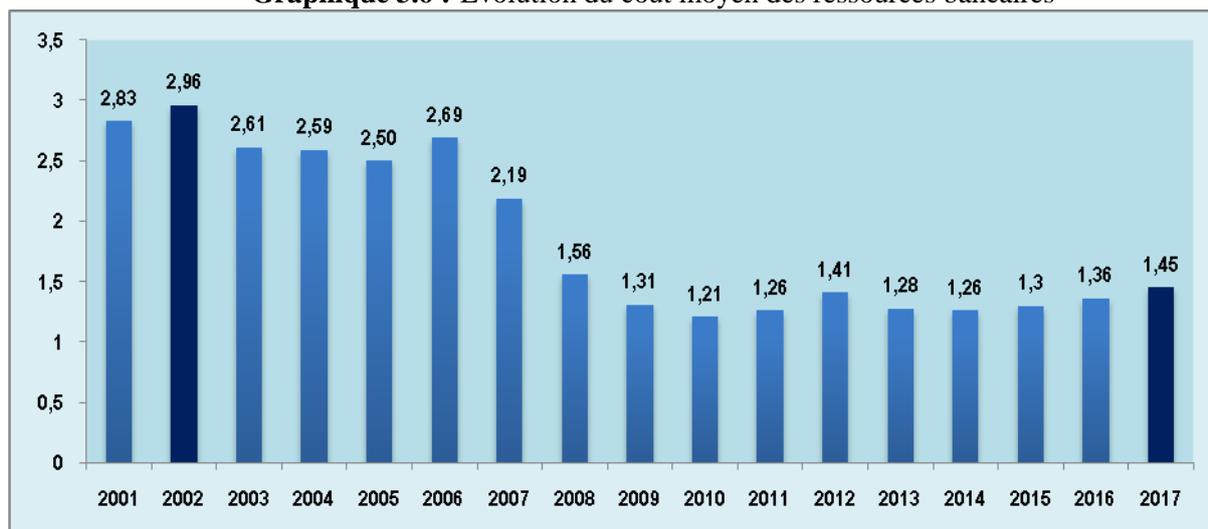
Par composantes, les ressources sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 5,8 %, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont progressé de 11,2 %. Le total de ces ressources a par conséquent augmenté de 6,5 %, et leur stock est passé de 4 169,7 milliards en 2016 à 4 438,9 milliards en 2017.

Concernant les charges, celles sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 12,1 %, et celles sur les opérations de trésorerie et opérations interbancaires de 15,0 %. Au total, les établissements de crédit ont supporté des charges à hauteur de 64 milliards en 2017, contre 56,9 milliards en 2016, soit une augmentation de 12,5 %.

Comme l'illustre le tableau suivant, le coût de mobilisation des ressources bancaires est revenu de 2,96 % à 1,45 % entre 2002 et 2017, soit une baisse de 1,51 point sur la période. Bien que relativement en hausse en 2017 par rapport à 2016, le coût moyen des ressources bancaires s'est inscrit sur un trend globalement décroissant depuis 2002, à l'exception d'une légère croissance régulière relevée depuis 2013.

⁷ L'Arrêté précise que le Conseil National du Crédit calcule le coût moyen des ressources à partir des données CERBER.

Graphique 3.6 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires



Source : CNC

III.1.4. Situation des établissements de microfinance

III.1.4.1. Présentation du secteur de la microfinance

Selon l'article 3 du Règlement COBAC EMF/2002/21 relatif aux formes juridiques liées à chaque catégorie d'EMF :

- sont classés en première catégorie, les établissements qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opération de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci. Il s'agit notamment de tous les EMF de types associatif, coopératif ou mutualiste ;
- sont classés en deuxième catégorie, les établissements collectent de l'épargne et accordent des crédits aux tiers. Cette catégorie ne concerne que les EMF constitués sous forme de société anonyme ;
- sont classés en troisième catégorie, les établissements qui accordent du crédit aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne. Il peut s'agir notamment d'établissements de microcrédit, de projets, de sociétés qui accorderaient des crédits filières ou de société de caution mutuelle.

III.1.4.1.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2017, le Cameroun compte 457 EMF, répartis en trois catégories contre 412 au 31 décembre 2016 :

- 90,8 % des EMF agréés et en activité exercent en première catégorie, soit 154 indépendants et 300 en réseau ;
- 8,6 % des EMF agréés et en activité exercent en deuxième catégorie, soit 43 établissements. Le fait majeur enregistré au cours de l'exercice 2017 est l'avis conforme délivré par la COBAC pour le passage de CCA, EMF de deuxième catégorie

le plus important en termes de taille de bilan, d'établissement de microfinance à établissement de crédit.

- les EMF de troisième catégorie représentent 0,6 % de l'ensemble des établissements agréés et en activité, soit 3 EMF.

Tableau 3.16 : Répartition des EMF agréés par catégorie

CATEGORIE D'EMF/MOIS	31/12/2016	31/12/2017	% du total	Variation
PREMIERE CATEGORIE	370	454	90,8	84
<i>EMF indépendants</i>	125	154	37,5	29
<i>EMF en réseau</i>	245	300	62,5	55
DEUXIEME CATEGORIE	39	43	8,6	4
TROISIEME CATEGORIE	3	3	0,6	0
TOTAL EMF	412	500	100	88

Source : CNC, COBAC

S'agissant de l'immatriculation au Registre Spécial du Conseil National du Crédit, trois (03) EMF ont été immatriculés au cours du premier semestre 2017.⁸

Tableau 3.17 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2016	31/12/2017	% du total
1 ^{ère} catégorie	226	227	83,2
2 ^{ème} catégorie	42	44	16,1
3 ^{ème} catégorie	2	2	0,7
TOTAL	270	273	100

Source : CNC

Encadré 3.2 : Les différentes catégories d'Etablissements de microfinance

Le Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002, définit la Microfinance comme une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel.

A cet effet, l'article 5 dudit Règlement regroupe les EMF en trois catégories comme suit :

- les EMF de première catégorie, procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci ;
- les EMF de deuxième catégorie, collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers ;
- les EMF de troisième catégorie, accordent des crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

Source : Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002.

⁸A la suite de la Lettre Circulaire du MINFI n° 4084 du 10 septembre 2013 fixant les procédures d'immatriculation des EMF, ceux-ci ont été sensibilisés et relancés par le Secrétariat Général du CNC au travers de l'ANEMCAM. Ces actions ont donné lieu à l'immatriculation de plusieurs EMF. Les réticences observées pour les EMF restants seraient dues à l'absence de sanctions en cas de défaut d'immatriculation, le projet de texte y afférent étant encore en cours d'examen au CNC.

⁹Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les EMF en réseau et les 14 EMF indépendants les plus importants en termes d'activité (AZIRE, CECAW, MCD, United Credit, CREDIT POPULAIRE, SOCREA, LA MEC, CECIL, CCM, CEC, SOFINA, ADcC, CEPAC, CAPFINANCE) ;

Tableau 3.18 : Répartition des agences des EMF par zone en 2017

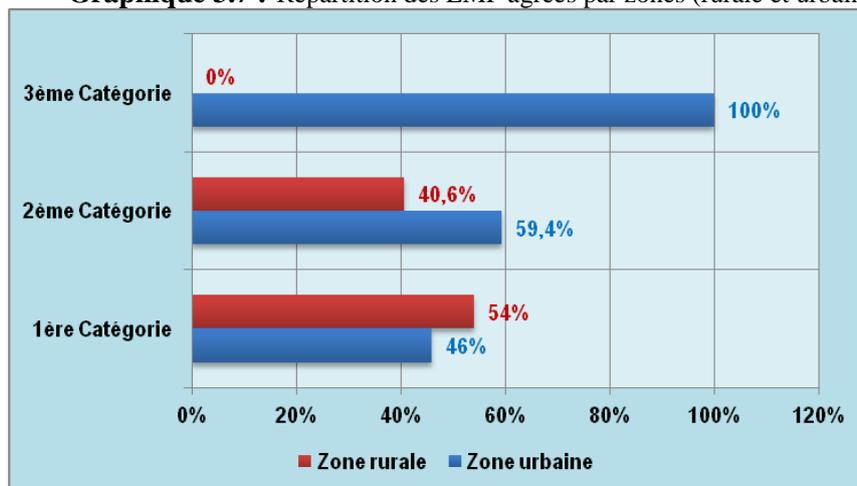
EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	% Total	% Total
1^{ère} CATEGORIE	260	312	316	366	576	678	32,3	45,4
2^{ème} CATEGORIE	600	646	412	441	1 012	1 087	66,9	54,6
3^{ème} CATEGORIE	7	7	0	0	7	7	0,7	0,0
TOTAL	867	965	728	807	1 595	1 772	100	100

Source : Déclarations des EMF

Cette présence varie selon la catégorie. En effet :

- 54 % des points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 46 % en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 59,4 % de points de vente dans les villes, contre 40,6 % en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 3.7 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)



Source : Déclarations des EMF

La région du Centre est celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 458 agences, suivie des régions du Littoral (435 points de vente), et de l'Ouest (257 points de vente). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (84 points de vente), le Sud (74 points de vente), le Nord (62 points de vente), l'Est (58 points de vente) et l'Adamaoua (54 points de vente).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (155 points de vente), du Littoral (139 points de vente), du Nord-Ouest (112 points de vente) et de l'Ouest (107 points de vente).

- pour la deuxième catégorie, celles des 38 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers sont télé-déclarés trimestriellement dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF ;
- pour la troisième catégorie celles déclarées par 3 EMF en activité.

Pour les EMF de deuxième catégorie, les points de vente sont également principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l’Ouest, où ils totalisent respectivement 303, 294, et 149 agences et guichets.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l’Extrême-Nord (2 points de vente), du Nord (1 point de vente), de l’Adamaoua (1 point de vente) et de l’Ouest (1 point de vente).

Tableau 3.19 : Répartition géographique des agences des EMF à fin décembre 2017

REGION	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN
1 ^{ère} Catégorie	155	22	139	10	107	112	77	15	17	24
2 ^{ème} Catégorie	303	52	294	48	149	47	54	38	44	58
3 ^{ème} Catégorie	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2
TOTAL EMF	458	74	435	58	257	159	131	54	62	84

Source : Déclarations des EMF

III.1.4.2. Intermédiation financière

III.1.4.2.1. Evolution du Total bilan

Entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, le total bilan des EMF est passé de 768,3 à 816,4 (+ 48,1) milliards. La deuxième catégorie est celle qui dispose du total bilan le plus élevé (61,2 %), suivie de la première catégorie (38,5 %). La troisième catégorie représente quant à elle 0,3 % du total bilan du secteur.

Tableau 3.20 : Total bilan des EMF

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
	<i>(en milliards F CFA)</i>			<i>(en milliards F CFA)</i>	
PREMIERE CATEGORIE	320,3	314,4	38,5	-5,8	-1,8
DEUXIEME CATEGORIE	447,0	499,4	61,2	52,3	11,7
TROISIEME CATEGORIE	1,0	2,6	0,3	1,6	159,9
TOTAL	768,3	816,4	100	48,1	6,3

Source : Déclarations des EMF

III.1.4.2.2. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 611,3 à 668,2 (+56,9) milliards au cours de la période sous revue, soit une hausse de 9,3 % en glissement annuel. Avec 416,1 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position en termes de collecte (62,3 %), suivie de la première catégorie (37,7 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à en collecter.

Tableau 3.21 : Evolution des dépôts des EMF par catégorie

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
	<i>(en milliards F CFA)</i>			<i>(en milliards F CFA)</i>	
PREMIERE CATEGORIE	253,8	252,1	37,7	-1,7	-0,7
DEUXIEME CATEGORIE	357,5	416,1	62,3	58,6	16,4
TOTAL	611,3	668,2	100	56,9	9,3

Source : Déclarations des EMF

Le réseau CAMCCUL collecte à lui seul 76,6 % des dépôts des EMF en réseau et 23,3 % de l'ensemble des dépôts du secteur. En moyenne 86,4 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 9,6 % pour les dépôts à moyen terme et 4,0 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 3.22 : Evolution des dépôts des EMF par durée

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
	<i>(en milliards F CFA)</i>			en Volume	en %
LONG TERME	192,2	26,6	4,0	-165,7	-86,2
MOYEN TERME	13,9	64,1	9,6	50,2	361,8
COURT TERME	405,2	577,5	86,4	172,4	42,5
TOTAL	611,3	668,2	100	56,9	9,3

Source : Déclarations des EMF

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, l'évolution des dépôts s'est caractérisée par la baisse des dépôts à long terme (-86,2 %), contre une augmentation des dépôts à moyen terme (+ 361,8 %) et à court terme (+ 42,5 %).

III.1.4.2.2. Evolution des crédits

Les crédits octroyés par les EMF sont passés de 451,4 à 464,3 (+12,8) milliards entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, soit une hausse de 2,8 % en glissement annuel.

A fin décembre 2017, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 277,8 milliards, contre 184,8 milliards de F CFA pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle un volume de crédit de 1,6 milliards.

La baisse du volume de crédits observée en première catégorie provient principalement du réseau CAMCCUL dont les concours sont passés de 154,9 à 128,9 milliards, soit une baisse de 26,0 milliards imputable à la crise socioéconomique qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis fin 2016.

Tableau 3.23 : Evolution des crédits des EMF par catégorie

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	% Total	Variation	Variation
	<i>(en milliards F CFA)</i>			en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	229,0	184,8	39,8	-44,2	-19,3
DEUXIEME CATEGORIE	221,7	277,9	59,8	56,2	25,3
TROISIEME CATEGORIE	0,7	1,6	0,4	0,8	113,2
TOTAL	451,4	464,3	100	12,8	2,8

Source : Déclarations des EMF

Par échéance, 64,1 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 32,0 % pour les crédits à long terme et 3,9 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 3.24 : Evolution des crédits des EMF par durée

INTITULE	31/12/2016	30/12/2017	% Total	Variation	Variation
	<i>(en milliards F CFA)</i>			en Volume	en %
LONG TERME	136,8	114,6	32,0	-22,2	-16,3
MOYEN TERME	24,9	14,0	3,9	-10,9	-43,9
COURT TERME	192,3	229,3	64,1	37,0	19,2
TOTAL	354,0	357,9	100	3,9	1,1

Source : Déclarations des EMF

En première catégorie, les crédits à long terme¹⁰ représentent 70,2 % des concours, contre 85,6 % de l'ensemble des concours en deuxième catégorie.

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, elle s'est dégradée au cours de la période sous revue. Le volume des créances en souffrance a augmenté de 9,3 %, passant de 97,4 à 106,4 (+9,0) milliards. Au 31 décembre 2017, le taux de créances en souffrance s'élève à 22,9 %, contre 21,6 % un an plus tôt.

Tableau 3.25 : Evolution des créances en souffrance des EMF

INTITULE	31/12/2016	31/12/2017	Variation en Volume	% Total	Variation en %
	<i>(en milliards F CFA)</i>				
PREMIERE CATEGORIE	54,8	52,0	48,9	-2,7	-5,0
DEUXIEME CATEGORIE	42,4	54,0	50,8	11,6	27,2
TROISIEME CATEGORIE	0,2	0,4	0,3	0,2	118,1
TOTAL	97,4	106,4	100	9,1	9,3

Source : Déclarations des EMF

La première catégorie dispose du taux de créances en souffrance le plus élevé (28,1 %), suivi de la troisième catégorie (23,4 %). La deuxième catégorie arrive en dernière position avec un taux de créances en souffrance de 19,4 %.

III.1.4.3. Poids du secteur de la microfinance dans le système financier

A fin décembre 2017 le total de bilan du secteur de la microfinance se situe à 15,4 % de celui des banques commerciales. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils représentent respectivement 16,7 % et 14,0 % des dépôts et crédits bancaires.

Tableau 3.26 : Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En milliards de F CFA)

	31/12/2016	31/12/2017	% total
Total Bilan EMF	768,3	816,4	13,3
Total Bilan Banques	5 054,9	5 307,6	86,7
Total Bilan	5 823,2	6 124,0	100
Total Bilan EMF/Banques	15,2%	15,4%	
Dépôts EMF	611,3	668,2	14,3
Dépôts Banques	3 661,1	4 012,1	85,7
Total Dépôts	4 272,4	4 680,3	100
Dépôts EMF/Banques	16,7%	16,7%	
Crédits EMF	451,4	464,3	12,3
Crédits Banques	3 161,2	3 321,5	87,7
Total Crédits	3 612,6	3 785,8	100
Crédits EMF/Banques	14,3%	14,0%	

Source : Déclarations des EMF, CERBER

A fin décembre 2017, 3 031 096 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 2 146 099 seulement dans les banques commerciales. Au cours de l'année 2017, le nombre de comptes

¹⁰ Crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an
Crédits d'une durée comprise entre 1 an et 2 ans
Crédits d'une durée supérieure à 2 ans

ouverts a augmenté de 5,8 % dans le secteur de la microfinance, contre 6,4 % seulement dans le secteur bancaire.

Tableau 3.27 : Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2016	31/12/2017	% du Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
Nombre de comptes EMF	2 863 694	3 031 096	58,5	167 402	5,8
Nombre de comptes Banques	2 017 044	2 146 099	41,5	129 055	6,4
Total Comptes	4 880 738	5 177 195	100	296 457	6,1
Nombre de compte EMF/Banques	142,0%	141,2%			

Source : Déclarations des EMF, CERBER

III.1.4.3. Evolution des performances¹¹

III.1.4.3.1. Qualité du portefeuille de crédit

Entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, le PAR30 est passé de 5,8 % à 0,8 % (-4,97 points) en première catégorie, de 19,21 à 2,5 % (-16,67 points) en 2^{ème} catégorie, et de 22,6 % à 14,2 % (-8,32 points) en 3^{ème} catégorie. A fin décembre 2017, la première catégorie dispose du taux d'impayés le plus faible, suivi de la 2^{ème} catégorie. La troisième catégorie arrive en dernière position.

S'agissant des provisions constituées pour faire face au non remboursement des créances en souffrance, la troisième catégorie passe en première position avec un ratio de couverture des risques de 91,0 % en 2017 contre 37,7 % (+53,21 points) en 2016. La première catégorie reste en seconde position avec un ratio de 87,8 %, en hausse de 31,1 points en glissement annuel. La deuxième catégorie occupe la dernière position avec une baisse de 1,9 point du ratio de couverture des risques, qui passe de 68,4 % à 66,5 %.

Tableau 3.28 : Evolution de la qualité du portefeuille de crédit (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a
PAR30	5,8	0,8	-5,0	19,2	2,5	-16,7	22,6	14,2	-8,3
Couverture des risques	56,7	87,8	31,1	68,4	66,5	-1,9	37,7	91,0	53,2

Source : CASEMF

III.1.4.3.2. Efficience et productivité

Au cours de la période sous revue la maîtrise des coûts d'exploitation supportés pour financer la clientèle a diminué en première et deuxième catégorie. En effet, le ratio d'efficacité d'exploitation est passé de 11,2 % à 18,0 % en première catégorie (+6,9 points), et de 22,0 % à 26,0 % en deuxième catégorie (+3,4 points). En troisième catégorie par contre il s'est amélioré, passant de 23,0 % à 15,3 % (-7,6 points). La troisième catégorie enregistre donc la

¹¹ L'analyse des performances des EMF est effectuée sur la base des informations télédéclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF. Elle est basée sur les normes du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), celles-ci servant de référence sur le plan international. (Voir Annexe 6).

meilleure performance en la matière, suivie de la première catégorie. La deuxième catégorie arrive en troisième position.

Tableau 3.29 : Evolution de l'efficacité et de la productivité (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a
Efficacité d'exploitation	11,2	18,0	6,9	22,0	26,0	3,9	23,0	15,3	-7,6

Source : CASEMF

III.1.4.3.3. Gestion bilancielle

A fin 2017, le portefeuille de crédit représente à lui seul 58,0 % du total du bilan des EMF en première catégorie, contre 51,2 % et 48,6 % en troisième et deuxième catégories respectivement.

Comparativement à l'encours du portefeuille, les charges financières des EMF ont baissé de 0,4 point et 0,5 point en première et deuxième catégories. En troisième catégorie par contre elles ont augmenté de 0,9 point. A fin 2017, le ratio des charges financières s'établit à 2,5 % en troisième catégorie, 3,4 % en deuxième catégorie et 3,7 % en première catégorie. La troisième catégorie conserve la meilleure performance, ce qui s'explique par le fait qu'elle ne collecte pas l'épargne du public et ne paye de ce fait pas d'intérêts sur les dépôts collectés à l'instar des autres catégories.

Tableau 3.30 : Evolution de la gestion bilancielle (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a
Portefeuille/Total actif	59,9	58,0	-1,9	42,6	48,6	6,1	60,4	51,2	-9,2
Ratio des charges financières	4,1	3,7	-0,4	4,0	3,4	-0,5	1,6	2,5	0,9

Source : CASEMF

III.1.4.4. Rentabilité¹²

La 2^{ème} catégorie demeure la catégorie la plus rentable sur l'ensemble de la période sous revue :

- le rendement des fonds propres s'établit à 11,3 % dans cette catégorie, contre -10,6 % en première catégorie. En troisième catégorie par contre, le rendement des fonds propres devient positif avec un ratio de 0,3 % contre -33,1 % un an plus tôt (+33,4 %) ;
- le rendement de l'actif s'élève à 1,0 % en 2^{ème} catégorie, et -0,9 % en première catégorie. Celui de la troisième catégorie passe de -5,3 % à 0,04 %, soit une hausse de 5,4 points ;
- la deuxième catégorie obtient le rendement du portefeuille de crédit le plus élevé (18,1%), suivi de la première catégorie (11,7 %). La troisième catégorie régresse en troisième position avec un ratio qui passe de 12,9 % à 7,7 % (-5,3 points);

¹²Voir Annexe 7

- en termes d'autosuffisance opérationnelle, les produits d'exploitation financière couvrent 95,3 % de l'ensemble des charges d'exploitation en deuxième catégorie, 70,6 % en première catégorie, et 63,5 % en troisième catégorie. Cet indicateur enregistre une baisse de 16,8 points en deuxième catégorie, 32,2 points en première catégorie, et une hausse de 63,5 points en troisième catégorie.

Tableau 3.31 : Evolution de la rentabilité (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a	2016 (a)	2017 (b)	b-a
Rendement des fonds propres	-5,0	-10,6	-5,6	19,4	11,3	-8,0	-33,1	0,3	33,4
Rendement de l'actif	-0,5	-0,9	-0,4	0,6	1,0	0,40	-5,3	0,04	5,4
Rendement du portefeuille de crédit	8,2	11,7	3,5	11,4	18,1	6,7	12,9	7,7	-5,3
Autosuffisance opérationnelle	102,8	70,6	-32,2	112,1	95,3	-16,8	50,8	63,5	12,8

Source : CASEMF

III.1.4.5. Performances opérationnelles

Dans le cadre du suivi des EMF, le CNC procède à l'évaluation des performances opérationnelles des EMF (gouvernance, procédures et système d'information, dispositif de protection du patrimoine) dans le CASEMF. Huit (08) EMF de première catégorie ont été évalués en 2017. Comme l'illustre le tableau en annexe, ces établissements ont obtenu des notes allant de 2,50 à 11,69, sur une échelle de -25 à 25.

Tableau 3.32 : Classement des EMF évalués en 2017

N°	EMF	NOTES
1	MC2 NJOMBE	11,69
2	MC2 LOUM	10,02
3	MC2 NKONGSAMBA	9,18
4	MC2 FOTO	7,51
5	MC2 FOREKE	7,51
6	MC2 BAFOUSSAM RURAL	7,51
7	MUFFA Cameroun	4,17
8	MC2 BAHAM	2,50

Dans le souci de protection de la clientèle et afin d'appuyer l'action de l'Autorité de Supervision, les établissements obtenant des notes négatives font l'objet d'un suivi rapproché et des rapports circonstanciés sont systématiquement adressés à l'Autorité Monétaire pour information, ou le cas échéant, pour saisine de l'Autorité de supervision.

III.1.4.6. Règlementation et contrôle

III.1.4.6.1. Décisions COBAC

En décembre 2017 la COBAC a rendu cent quatre-vingt-dix (190) Décisions, dont cinq (5) portant mise sous administration provisoire d'EMF, quarante-six (46) avis conformes pour l'agrément des dirigeants d'EMF, vingt-deux (22) avis conformes pour agrément en qualité d'EMF, dix-neuf (19) avis conformes pour agrément de commissaires aux comptes, deux (2) refus d'augmentation de capital, deux (2) refus d'avis conformes de demandes d'agrément en tant que EMF, quatre (4) prorogations de mandat d'administrateur provisoire, deux (2) désignations d'administrateurs, treize (13) avertissements d'EMF, un (1) retrait d'agrément,

un (1) démission de dirigeant d'EMF, un (1) prorogation de mandat de liquidateur, soixante-douze (72) injonctions à l'encontre d'EMF, une (1) prorogation d'injonction à l'encontre d'EMF, une (1) décision portant nomination d'un liquidateur, quatre (4) portant ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'EMF et de leurs dirigeants, trois (3) portant changement de catégorie.

III.1.4.6.2. Décisions du CNC

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, le CNC a délivré soixante-quatorze (74) décisions autorisations d'ouverture de points de vente d'EMF, et procédé à l'immatriculation de trois (03) EMF.

III.1.4.6.3. Problématique des ouvertures d'agences des EMF

Par Lettres Circulaires n° 483 et 484 du 10 septembre 2013, le Ministre des Finances, Président du CNC a demandé à tous les établissements de crédit et EMF de deuxième catégorie, ayant ouvert des agences ou des guichets sans autorisation préalable de l'Autorité Monétaire, de transmettre au Secrétaire Général une demande de régularisation des ouvertures desdites agences.

Y faisant suite, 23 EMF de deuxième catégorie ont introduit des demandes de régularisation des ouvertures de leurs agences. Ces régularisations ont été subordonnées au respect des ratios réglementaires et à la mise à jour des télé-déclarations dans la plateforme du CNC. Sur ces 23 demandes, 13 ont reçu des accords du Président du CNC, tandis que 10 ont été rejetées.

Afin de mieux cerner la situation des agences et guichets des EMF ouverts sans autorisation préalable de l'Autorité Monétaire, le Secrétariat Général a demandé par correspondances du 05 juillet 2017 aux Chefs de Centres Régionaux des Assurances et Affaires Monétaires de lui transmettre la liste des agences et guichets des EMF de leurs régions respectives, ainsi que les numéros de décisions d'ouverture desdites agences.

A ces correspondances, 9 régions sur les 10 ont transmis les listes demandées. Il en ressort que :

- ✓ il existe 139 agences d'EMF de deuxième catégorie qui exercent leurs activités sans autorisation de l'Autorité Monétaire. A l'observation, même les 13 EMF ayant reçu l'accord pour la régularisation d'ouverture de leurs agences ont toutefois, encore des agences ouvertes sans autorisation ;
- ✓ en ce qui concerne les EMF de première catégorie, l'on note une prolifération d'ouverture d'agence puisque celles-ci peuvent ouvrir sur simple déclaration à l'Autorité Monétaire. Toutefois dans la pratique, cette déclaration n'est pas faite. En effet, l'on retrouve près de 594 agences d'EMF de première catégorie sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ l'on note que plusieurs EMF de première catégorie utilisent les dépôts de la clientèle pour réaliser l'ouverture de nouvelles agences, n'étant pas soumises à l'examen préalable de l'Autorité Monétaire. D'où l'existence des dérives comme l'exemple du Crédit du Golfe.

Cette situation pourrait être atténuée par deux mesures :

- ✓ l'entrée en vigueur du nouveau projet de Décision fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des agences des EMF, qui prévoit en son Article 23 les sanctions pécuniaires encourues par les contrevenants ;
- ✓ l'instauration d'une loi prévoyant des sanctions pécuniaires pour les EMF de première catégorie qui ouvrent des agences sans déclaration à l'Autorité Monétaire.

Encadré 3.3 : Impact économique de la crise socio-politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sur l'activité des EMF

Par correspondance du 8 mars 2018, le Secrétaire Général du CNC a sollicité un rapport circonstancié de l'impact sur l'activité des EMF, des troubles socio-politiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

En réponse, lesdits établissements ont fait savoir que depuis novembre 2016, sévit une crise politique profonde dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui se traduit par des villes mortes (cessations complète de toutes activités) observées parfois jusqu'à trois (3) jours ouvrables dans une semaine. Cette situation contribue à ralentir globalement les activités des EMF et de leurs membres réduisant, ainsi les capacités de ces derniers à respecter les engagements contractés. Le secteur le plus touché est celui de l'éducation où la plupart des écoles primaires, secondaires et universitaires ne fonctionnent pas depuis le mois de novembre 2016. Ces écoles pour la plupart sont des membres des EMF, et ont emprunté des sommes importantes soit pour rénover leurs structures soit pour le fonctionnement, mais se retrouvent incapables de faire face à leurs créances.

Par ailleurs, les EMF des deux régions font face à une baisse drastique de l'activité, dû au fait que les membres des n'effectuent pas les dépôts et remboursements attendus à cause effectivement des villes mortes.

Enfin, les EMF situés dans les zones rurales et peu sécurisées se trouvent harcelés et menacés par des personnes se réclamant du mouvement séparatiste. Ces derniers procèdent à des intimidations de toutes sortes, allant jusqu'à réclamer le reversement des épargnes aux membres, la suspension des décomptes des intérêts et voire même la suspension de toute activité de recouvrement auprès des débiteurs.

Le ralentissement de l'activité a aussi un impact négatif sur la collecte des données sur le terrain, les agents ne disposant que de deux à trois jours par semaine pour rassembler les données à la fin du trimestre. La transmission des statistiques à l'organe faïtier se trouve menacée, la transmission des déclarations SESAME des EMF à la COBAC est retardée.

Source : EMF

III.1.4.7. Organisation des services communs à la profession

▪ Plateforme LINK

En juin 2014, BGFIBank a mis en place une plateforme de compensation des moyens de paiement des EMF.

Au cours de la période allant de janvier à juin 2017, le volume cumulé des échanges sur chèques entre banques et EMF effectués sur cette plateforme s'élève à 8 873 transactions, pour un montant de 16 820 millions. En moyenne, le volume des échanges mensuels avoisine 1 775 transactions, pour un montant de 3 364 millions.

S'agissant des virements, le nombre cumulé des opérations effectuées entre banques et EMF s'élève quant à lui à 7 835 transactions, d'une valeur globale de 18 697 millions. En moyenne, le nombre des virements mensuels tourne autour de 1 567 transactions, pour un montant avoisinant 3 739 millions.

▪ *La Centrale des Risques des EMF (CREMF)*

Le Conseil National du Crédit, en sa session du 21 janvier 2014 a retenu la mise en place d'une Centrale des risques des Etablissements de Microfinance (EMF) dans le programme d'activités du Secrétariat Général.

L'accès des assujettis auprès desquels la CREMF a été testée est désormais effectif. La généralisation de cet accès à tous les établissements est en cours.

A ce jour, la CREMF est alimentée par les données des 14 banques en activité, de tous les 08 établissements financiers dont CAMPOST, et de 70 EMF, dont tous les établissements de 2^{ème} catégorie.

III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance

III.1.5.1. Reformes et perspectives du système bancaire

III.1.5.1.1 Reformes du système bancaire

Au cours de l'année 2017, excepté les travaux engagés en vue de l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le capital investissement au Cameroun, les réformes dans le secteur des établissements de crédit se sont orientées principalement dans la mise en œuvre des mesures du Programme Economique et Financier (2017-2020) conclu le 26 juin 2017, par le Cameroun et le Fonds Monétaire International (FMI).

Soutenu par la facilité élargie de crédit, ce programme vise notamment à rétablir la viabilité extérieure et budgétaire du Cameroun, à améliorer la compétitivité de son économie tout en soutenant sa croissance économique, à maintenir la stabilité du secteur financier et à élargir l'accès aux services financiers.

A cet effet, pour renforcer la résilience du secteur financier et lui permettre de mieux contribuer au financement de l'économie, les réformes engagées visent d'une part l'apurement des créances en souffrance héritées du passé et, d'autre part, la mise en place d'un environnement de gestion du risque de crédit conforme aux meilleures pratiques pour l'avenir.

Au titre du premier volet, les réformes s'articulent autour de l'apurement des créances en souffrance et du règlement rapide des situations individuelles des banques en difficulté.

S'agissant de l'adoption sous le contrôle de la COBAC, d'une stratégie pour l'apurement des créances en souffrance, le plan d'actions élaboré à cet effet prévoit :

- des mesures visant ***le renforcement de l'environnement juridique et judiciaire en vue de faciliter le recouvrement des créances des établissements de crédit, et assouplir le traitement fiscal des créances en souffrance.*** Il s'agit, entre autres, de la révision du Décret accordant le privilège du Trésor à la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) en vue de le mettre en conformité avec la législation OHADA, la formation des juges dans la résolution des conflits bancaires et la vulgarisation des mécanismes extra judiciaires de résolution des conflits bancaires.

- une étude sur la renégociation des créances en vue notamment d'élaborer un guide de bonnes pratiques en la matière.

En ce concerne *l'adoption d'un plan de résolution des banques en difficulté*, deux impératifs ont guidé l'élaboration de ce plan qui fera l'objet d'une mission d'échanges auprès de la COBAC : la préservation de la stabilité financière tout en évitant l'aléa moral, et le recours privilégié au soutien des actionnaires privés de façon à réduire le coût budgétaire. A cet égard, le plan prévoit d'accélérer les négociations en cours en vue de la recapitalisation, par les actionnaires des établissements en difficulté.

Au titre du second volet des réformes centré sur la constitution d'un cadre propice à une sélectivité accrue dans la distribution du crédit, à un suivi permanent et renforcé de ce risque par les banques, et à sa gestion proactive, l'on peut citer la recherche :

- d'une plus grande sélectivité à l'octroi des crédits et une réactivité renforcée dans leur suivi, grâce au renforcement de la transparence financière sur les débiteurs, notamment par la généralisation du déploiement de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF auprès des EMF de première catégorie ;
- d'une meilleure couverture du risque grâce à la fiabilisation des mécanismes de « collatéralisation », au travers de l'informatisation du cadastre et du registre des sûretés mobilières, la fiabilisation du registre des sûretés immobilières.

Enfin, en vue de *développer l'accès des populations aux services financiers, des actions visant le renforcement de la stabilité du secteur de la microfinance ont été menées notamment le soutien* des efforts de la COBAC en vue de finaliser le nouveau règlement sur la microfinance.

III.1.5.1.2. Perspectives du système bancaire

Au cours de l'année 2018, il est prévu notamment la poursuite des réformes engagées en 2017 dans le cadre du programme économique et financier, la finalisation des travaux d'élaboration de la loi sur le capital investissement, l'élaboration de l'acte uniforme sur l'affacturage et la vulgarisation de la loi sur le crédit-bail.

III.1.5.2. Réformes et perspectives du secteur de la microfinance

III.1.5.2.1. Réformes du secteur de la microfinance

Au niveau communautaire, le Comité Ministériel de l'UMAC a adopté le 27 septembre 2017 le Règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Cette réforme majeure vise à mettre à jour les règles adoptées en 2002 et 2010 à la lumière des enjeux actuels du secteur de la microfinance, en ce qui concerne, notamment, l'organisation de l'activité, les conditions d'accès à la profession, le contrôle interne, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les normes prudentielles.

Au niveau national, le Ministère des Finances a engagé les actions de formalisation de la gestion du code salaire, pour faire face aux nombreux dysfonctionnements constatés dans la gestion de code qui est délivré par le Ministère des Finances et permet aux établissements de microfinance de pouvoir payer les salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat.

En vue de l'assainissement de la gestion dudit code, le Ministre des Finances a créé par Décision n° 001391/D/MINFI/DGTCFM/DMF du 10 octobre 2016, un Groupe de Travail chargé notamment de l'audit du paiement des salaires au niveau des EMF, la formalisation et la codification d'une procédure de délivrance du code salaire, la définition d'un mécanisme de suivi et d'évaluation du système du code salaire.

S'agissant des mesures visant le renforcement de la solidité des établissements de microfinance et des établissements de crédit, le Ministère des Finances a finalisé en 2017 l'élaboration de l'avant-projet de loi portant sécurisation des dépôts et répression des actes des dirigeants et débiteurs défaillants des établissements de microfinance et de crédit. Dans la perspective de son adoption, ce texte a été transmis pour observations et avis au Conseil National du Crédit (CNC), qui devra le soumettre également à l'appréciation la COBAC pour observations.

Parmi les autres activités entreprises par le Ministère des Finances au cours de l'exercice 2017, on peut citer entre autres : (i) la stabilisation du secteur de la microfinance, (ii) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI), (iii) et la promotion de la finance islamique.

S'agissant de la stabilisation du secteur de la microfinance, les actions menées par le Ministère des Finances ont davantage consisté en l'appui à certains établissements de microfinance en difficultés, notamment à travers des contrôles administratifs et la facilitation de mobilisation des ressources.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI), le diagnostic de l'inclusion a été effectué pour ce qui est de la composante demande basée sur l'enquête Finscope qui cherche à comprendre les niveaux d'accès aux services financiers ainsi que leur utilisation. La composante offre et réglementation qui s'étend aux fournisseurs, aux produits et aux canaux de distribution ainsi qu'au cadre réglementaire, sera évaluée au cours l'année 2018.

Concernant la promotion de la finance islamique, le Ministre des Finances a mis sur pieds un Groupe de Travail en 2017 afin de mener une réflexion sur la mise en place d'un cadre réglementaire de la finance islamique au Cameroun. Par ailleurs, la mission de clôture de la phase pilote et de mise en place des mécanismes de restitution des fonds a été déployée auprès des EMF ayant reçu les financements pendant ladite phase. La composante financement des micro-entreprises a été mise en œuvre avec le concours de trois établissements de microfinance préalablement sélectionnés dans chaque Région cible du projet. Les financements ont été réalisés selon les modes islamiques pratiqués par la BID. Cette composante a bénéficié d'une enveloppe globale de 873 300 USD (80,9%) du montant du prêt, soit 541 996 000 FCFA.

La dernière évaluation du projet effectuée sur la période 2010-2015, a abouti à des résultats concluants avec un taux moyen de remboursement enregistré estimé à 90%.

Le Projet Microfinance Nord Cameroun (PMNC) a marqué ainsi les premiers pas de *la finance et de la microfinance islamique* au Cameroun.

Dans l'optique de capitaliser les résultats obtenus et maintenir l'impact sur le développement socio-économique induit, le Gouvernement a envisagé de pérenniser et développer les acquis tirés de l'expérience de la phase pilote du PMNC, notamment à travers la mise en place d'un *Projet Microfinance Cameroun phase II* qui s'étendra sur les dix régions et mobilisera des ressources plus importantes. Le financement global du projet est évalué à *18,6 milliards de francs à terme* et s'étalera sur cinq ans (2018-2022). *La BID a été saisie par requête de financement adressée par le MINEPAT sollicitant un montant de 12,5 milliards de francs (12,33 milliards de francs en prêt et 170 millions de francs en don).*

III.1.5.2.2. Perspectives du secteur de la microfinance

Au cours de l'exercice 2018, le Ministère des Finances compte poursuivre les réformes engagées, renforcer la supervision et le contrôle du secteur de la microfinance en vue de rendre plus consolidé et stable, par :

- le déploiement d'un contrôle administratif auprès des EMF de première catégorie compte tenu de leur fragilité et des problèmes auxquels ils sont confrontés et de troisième catégorie ;
- la finalisation du projet d'arrêté portant attribution et gestion du code salaire aux établissements de microfinance;
- le démarrage des travaux du comité chargé de la mise sur pied d'un Fonds de Garantie et de Refinancement des EMF ;
- un meilleur suivi des Projets à vocation microfinance dans les administrations à travers notamment l'évaluation si possible les fonds qui y sont injectés par l'Etat et les partenaires techniques afin d'en mesurer l'impact réel sur le secteur ;
- l'opérationnalisation effective de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) qui s'articulera notamment autour de la révision du document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive pour tenir compte des résultats des études, la convocation d'une table ronde des Bailleurs de Fonds et les premiers décaissements attendus de l'AFD dans le cadre du financement du volet Transfagri.
- le bouclage du processus de désaffiliation des caisses du réseau CAMCCUL. Il s'agira pour le nouveau réseau créé autour de RECCUCAM d'obtenir son arrêté d'agrément d'une et d'arriver à un accord sur les montants des différentes dettes de CAMCULL envers les caisses et vice-versa et sur un échéancier de paiement ;
- la diffusion et la vulgarisation du Règlement N° 01/17 CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC et des règlements COBAC sur la microfinance ;

- la finalisation des éléments de maturation du Projet Microfinance Cameroun. Il s'agira notamment pour le Comité créé par le Ministre des Finances de finaliser les différents Termes de référence (TDR) relatifs à ce projet (TDR pour l'élaboration d'un manuel d'exécution du projet PMC phase II, TDR sur la formation des formateurs sur la microfinance, TDR pour l'élaboration d'un manuel de procédure d'octroi et de recouvrement des crédits, etc.) ;
- l'alimentation et l'optimisation de la base de données vigie microfinance. En décembre 2017, le logiciel a fait l'objet d'un redéploiement. Les travaux qui seront effectués en 2018 devront permettre de l'alimenter via la collecte et la saisie des données (la situation administrative, les états financiers).

III.2. Système et moyens de paiement

La BEAC a entrepris, au cours de la dernière décennie, un vaste chantier de modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC, avec la participation active du secteur bancaire et l'appui des partenaires extérieurs, notamment la Banque de France, la Banque Mondiale et le FMI.

En effet, dans un contexte marqué par la dématérialisation de l'ensemble des moyens de paiement, le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement devient une priorité de l'action de la Banque Centrale, en raison notamment des vulnérabilités inhérentes à l'automatisation des processus de traitement et à l'accélération du dénouement des transactions financières.

Par ailleurs, un système de paiement efficace, sécurisé et efficient est un atout pour la conduite de la politique monétaire économique et budgétaire de l'Etat. Il permet notamment de :

- contribuer à la stabilité monétaire et financière ;
- d'améliorer les courroies de transmission de la politique monétaire dans l'économie réelle ;
- d'assurer la célérité et la fluidité des transactions financières et commerciales dans l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le recouvrement des recettes fiscales et douanières ;
- de garantir la confiance des agents économiques dans la monnaie scripturale et de ce fait, de favoriser la bancarisation de l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le règlement de la dépense publique, notamment le traitement des fonctionnaires qui joue un rôle important dans la redistribution des revenus au sein de nos populations.

Trois principaux systèmes de paiement sont opérationnels dans la zone CEMAC. Il s'agit de :

- SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale) ;
- SYGMA (Système de Gros Montants Automatisés) ;
- CIP (Centrale des Incidents de Paiement).

SYSTAC est constitué:

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction

Nationale (DN) de la BEAC pour la télécompensation des flux domestiques ;

- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) hébergé aux Services Centraux de la BEAC dédié à la télécompensation des opérations transfrontalières au sein de la CEMAC.

Ce système sécurisé, automatisé et complètement dématérialisé, utilise une infrastructure de télécommunications fiable et dédiée comme support de transmission des données. Pour la Compensation Nationale, il s'agit d'un réseau mis en place par les Association Professionnelle des Etablissements de Crédit locales qui est constituée de deux liaisons redondantes (spécialisée et radio) entre les sièges des Participants et la DN de leur ressort. Le réseau privé de la BEAC est utilisé pour la transmission des données régionales vers le CCR.

SYGMA utilise une infrastructure de sécurité fiable basée sur une certification des participants et de leurs utilisateurs conforme aux normes internationales édictées en la matière.

La CIP a été lancée le 25 juillet 2016. A ce jour, les participants assainissent leurs fichiers clients afin d'alimenter le FRCB (Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires).

III.2.1. Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC

Au niveau national, en 2017, tous les participants du Cameroun ont échangé, toutes valeurs confondues, 2 839 263 opérations pour une valeur de 5 415,1 milliards FCFA, contre 2 593 228 opérations et une valeur de 5 202,8 milliards FCFA en 2016, soit un taux de progression de 9,5 % en nombre et 4,1 % en montant.

Tableau 3.33 : Evolution des Opérations Nationales

	2016		2017		Evolution (%)	
	Nombre	Montants (en milliards F CFA)	Nombre	Montants (en milliards F CFA)	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	1 804 984	2 952,8	2 076 789	3 266,4	15,1	10,6
Rejets émis	2 345	5,6	2 270	4,9	-3,2	-13,3
Annulations émises	55	0,3	290	0,5	427,3	76,6
Sous total 1	1 807 384	2 958,8	2 079 349	3 271,8	15,0	10,6
Chèques						
Présentés et représentés	757 538	2 148,8	733 873	2 050,0	-3,1	-4,6
Rejets	28 071	94,1	25 860	92,0	-7,9	-2,2
Annulations émises	232	1,1	181	1,2	-22,0	
Sous total 2	785 844	2 244,0	759 914	2 143,2	-3,3	-4,5
Total	2 593 228	5 202,8	2 839 263	5 415,1	9,5	4,1

Source : CCN du Cameroun (périodes de janvier à décembre 2016 et 2017)

III.2.2. Incidents de paiements

De manière globale, le nombre d'incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) a baissé de 12,9 % en nombre et 12,6 % en valeur passant de 13 289 vignettes d'une valeur de 53,8 milliards F CFA en 2016 contre 11 572 en nombre et 47,0 milliards F CFA en valeur pour l'année 2017.

Au niveau régional en 2017, les participants du Cameroun ont envoyé à destination des autres pays de la CEMAC, toutes valeurs confondues, 68 804 opérations ayant une valeur de 483,3 milliards F CFA, contre 61 526 opérations et une valeur de 391,0 milliards F CFA en 2016, soit un taux de progression de 11,8 % en nombre et 12,1 % en montant.

Tableau 3.34 : Evolution des Opérations Régionales

	2016		2017		Evolution (%)	
	Nombre	Montants (en milliards F CFA)	Nombre	Montants (en milliards F CFA)	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	57 240	197,7	64 623	225,9	12,9	14,3
Rejets émis	55	0,463	57	1,1	3,6	134,3
Annulations émises	3	0,056	3	0,089	0,0	57,7
Sous total 1	57 298	198,2	64 683	227,1	12,9	14,6
Chèques						
Présentés et représentés	4 156	192,2	4 087	210,8	-1,7	9,7
Rejets	71	0,539	32	0,306	-54,9	-43,3
Annulations émises	1	0,070	2	0,1	100	42,9
Sous total 2	4 228	192,8	4 121	211,2	-2,5	9,6
Total	61 526	391,0	68 804	438,3	11,8	12,1

Source : CCR (périodes de janvier à décembre 2016 et 2017)

III.2.3. Valeurs échangées dans SYGMA

Au niveau national, en 2017, tous les participants du Cameroun ont échangé, 77284 opérations pour valeur de 44 542,6 milliards F CFA, contre 76 400 opérations et une valeur de 37 297 milliards F CFA en 2016 soit un taux de progression de 1,2 % en nombre et 19,4 % en montant.

Tableau 3.35 : Evolution des valeurs échangées dans SYGMA

	2016		2017		Evolution (%)	
	Nombre	Montant (en milliards F CFA)	Nombre	Montant (en milliards F CFA)	Nombre	Valeur
Janvier	6 192	3 303,5	6 192	3 494,0	0	5,8
Février	6 428	2 453,5	5 719	3 394,8	-11,0	38,4
Mars	6 825	3 144,8	7 116	4 502,4	4,3	43,2
Avril	6 189	2 959,3	5 928	3 474,1	-4,2	17,4
Mai	5 990	2 403,2	6 671	3 223,7	11,4	34,1
Juin	6 713	3 199,8	6 401	4 781,4	-4,6	49,4
Juillet	6 563	3 063,2	6 512	3 718,3	-0,8	21,4
Août	6 207	2 365,7	6 681	4 339,8	7,6	83,4
Septembre	6 100	3 600,2	5 713	2 911,5	-6,3	-19,1
Octobre	6 103	3 439,7	6 403	2 988,2	4,9	-13,1
Novembre	6 723	2 859,8	6 613	3 610,1	-1,6	26,2
Décembre	6 367	4 504,3	7 335	4 102,2	15,2	-8,9
Totaux	76 400	37 297,0	77 284	44 542,6	1,2	19,4

Encadré 3.4 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC

1. Principes de fonctionnement

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

2. Participants et modes de participation

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

Participation directe : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

Participation indirecte : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique directe ;

Sous-participation : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

3. Opérations traitées et délais de traitement

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

Source : BEAC

III.3. Situation du secteur des assurances

En raison des dispositions réglementaires de la CIMA relatives à la consolidation des statistiques des compagnies d'assurances, les données du secteur des assurances en 2017 ne peuvent être disponibles qu'au cours du 2^{ème} semestre 2018. En conséquence, les informations chiffrées analysées dans le présent rapport concernent celles de 2016, sauf celles portant sur le chiffre d'affaires de 2017 qui s'établiraient à plus de 200 milliards.

Dans cette configuration, le marché camerounais des assurances a été marqué en 2016 par un environnement règlementaire nouveau dont les principaux points sont :

- le relèvement du capital social et des fonds propres des compagnies d'assurance de un (01) à cinq (05) milliards décidé par le Conseil des Ministres en charge des assurances en avril 2016 ;
- la mise en place de la réforme relative à la collecte du droit du timbre automobile par les assureurs dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2017 ;
- l'implémentation et la mise en application de la convention d'indemnisation des assurés (IDA) en collaboration avec l'Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun (ASAC) ;
- la limitation drastique de la pratique d'évasion des primes de réassurance ;
- le durcissement de sanctions à l'encontre des sociétés d'assurances en cas de manquement dans l'offre ou le paiement tardif d'indemnités aux victimes ou à leurs ayants droit suite à un accident de la circulation.

III.3.1. Présentation succincte du marché camerounais des assurances

En 2016, le marché camerounais des assurances est animé par vingt six (26) sociétés d'assurance agréées. 16 pratiquent les opérations d'assurances dommages et 10 les opérations vie et capitalisation. Elles ont employé 1 479 personnes contre 1 531 en 2015, soit une baisse de 3,4 %.

Ce secteur d'activité a réalisé en 2016, un chiffre d'affaires global de F CFA 185,4 milliards contre F CFA 182,2 milliards en 2015, soit une progression de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent. L'assurance automobile représente le quart de l'ensemble des émissions du marché.

Les entreprises d'assurances ont constitué cette année des provisions techniques (en non vie) et mathématiques (en vie) pour un montant cumulé de F CFA 298,9 milliards, en augmentation de F CFA 23,6 milliards, soit 8,6 % par rapport à 2015.

Les placements s'élèvent à F CFA 359,6 milliards ; soit 120,3 % de ces provisions. Ils sont constitués essentiellement des dépôts en banque, de l'immobilier, des obligations et autres valeurs d'Etat.

L'augmentation annuelle des placements nets cette année est de F CFA 29,0 milliards contre F CFA 27,1 milliards une année auparavant.

En contrepartie des primes versées, les ménages et unités de production (victimes, ayants droit, bénéficiaires de contrats et auxiliaires) ont perçu, au titre des prestations, un montant de 76,3 milliards de F CFA, en progression de 6,7 % par rapport à l'exercice 2015.

L'intermédiation (agents généraux et courtiers) a contribué près de 40 % du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des compagnies d'assurances contre 38 % l'année précédente. Elle a reçu au titre des commissions près de 12 % des émissions totales contre 13 % en 2015. Les charges d'acquisition de contrats s'élèvent à F CFA 22,4 milliards ; soit une augmentation de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale a stagné autour de 15,2 milliards de F CFA comme en 2015.

Les produits financiers nets (y compris les plus-values réalisées) se chiffrent à F CFA 9,8 milliards de F CFA contre F CFA 8,7 milliards en 2015 ; soit une progression de 12,6 % d'un exercice à l'autre.

Les arriérés de primes de l'année 2016 se situent à près de 7% des émissions de la branche dommage contre 3,5 % en 2015.

Le taux de rendement moyen des placements par rapport au chiffre d'affaires du marché est de 5,3 % contre 4,8 % en 2015.

Le taux de sinistralité de l'ensemble du marché a baissé à 51,7 % contre 52,9 % en 2015.

Les charges de gestion (chargements) ont enregistré une hausse de 2,8 %. Elles passent de F CFA 64,2 milliards en 2015 à F CFA 66,0 milliards en 2016. Elles représentent 35,6 % des émissions contre 35,2 % en 2015.

Les opérations d'assurances toutes branches confondues ont dégagé un résultat technique brut de réassurance (hors produits financiers nets) de F CFA 22,4 milliards contre F CFA 20,5 milliards en 2015, soit une augmentation de 9,3 %.

Le déficit du solde de réassurance de F CFA 17,8 milliards mis à la charge des sociétés d'assurances a absorbé ce résultat et ramené le résultat technique net à F CFA 4,6 milliards contre F CFA 2,0 milliards un an auparavant.

Les apports du solde financier excédentaire de F CFA 9,8 milliards et des subventions d'exploitations de F CFA 2,5 millions ont relevé le résultat net d'exploitation (net de réassurance) à F CFA 14,4 milliards contre F CFA 10,7 milliards en 2015 ; soit un bond de 33,9 % imputable aussi à une amélioration sensible du solde de réassurance.

Le portefeuille des actifs admis en couverture des engagements réglementés, toutes branches confondues, en hausse de 8,8 % en 2016, a enregistré F CFA 359,6 milliards contre F CFA 330,6 milliards en 2015. Il représente 109,2 % des engagements réglementés mis à la charge des assureurs contre 109,1 % l'exercice précédent.

L'ensemble des sociétés d'assurance affiche au 31 décembre 2016 un total de marge disponible de F CFA 78,1 milliards pour une marge minimale exigible de F CFA 31,9 milliards ; soit un excédent de F CFA 46,2 milliards et un ratio de couverture de la marge minimale de solvabilité de 244,9 % contre 264,3 % en 2015.

III.3.2. Les assurances dommages

En 2016, seize (16) sociétés pratiquent les opérations d'assurance non vie.

III.3.2.1. La production

Les primes d'assurances dommages sont passées de F CFA 130,6 milliards en 2015 à F CFA 131,1 milliards en 2016. Cette branche représente 70,7 % des parts du marché, détenues majoritairement (53,7 %) par les sociétés AXA, SAAR, ACTIVA et ALLIANZ.

Tableau 3.36 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2012 à 2016

SOCIETES	PRIMES EMISES (en milliards F CFA)					PARTS DE MARCHÉ (en %)				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012*	2013	2014	2015	2016
ACTIVA	14,0	15,1	15,5	16,7	17,7	12,7	12,6	13,2	12,8	13,5
ALLIANZ ASSURANCES	9,7	9,9	10,5	12,9	13,4	8,8	8,3	9,0	9,9	10,2
AREA	2,2	2,6	3,8	4,1	4,0	2,0	2,1	3,2	3,1	3,0
ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC)	1,7	2,4	2,8	2,7	2,6	1,6	2,0	2,4	2,0	1,9
AXA ASSURANCES	11,2	12,3	13,6	19,5	20,4	10,1	10,3	11,6	14,9	15,6
BENEFICIAL GENERAL	1,4	1,6	1,6	1,5	2,2	1,3	1,3	1,4	1,2	1,7
CAMINSUR S.A	1,5	1,5	1,8	2,2	1,8	1,4	1,2	1,5	1,7	1,3
CHANAS ASSURANCES	23,3	20,4	19,2	14,5	11,7	21,1	17,1	16,4	11,1	8,9
COMPAGNIE PROFESSIONNELLE D'ASSURANCES (CPA)	2,1	1,9	2,2	2,8	2,9	1,9	1,6	1,9	2,2	2,2
GMC	5,5	7,4	7,7	9,0	9,0	5,0	6,2	6,6	6,9	6,9
NSIA ASSURANCES	8,0	9,1	6,5	7,1	7,5	7,2	7,6	5,5	5,4	5,7
PRO ASSUR	1,5	2,0	2,1	2,4	2,5	1,4	1,6	1,8	1,8	1,9
SAAR ASSURANCES	14,7	18,4	18,3	18,0	18,9	13,3	15,4	15,6	13,8	14,4
SAHAM CAMEROUN	7,8	6,6	3,9	7,4	7,1	7,0	5,5	3,3	5,7	5,4
SAMARITAN INSURANCE INC.	2,7	2,7	3,6	1,9	1,7	2,5	2,3	3,1	1,5	1,3
ZENTHE INSURANCE	3,0	5,6	4,0	7,9	7,7	2,7	4,7	3,4	6,0	5,8
ENSEMBLE IARD	110,5	119,7	117,3	130,6	131,1	100	100	100	100	100

Source : MINFI/DNA

Les provisions pour risques en cours (PREC) constituées en 2016 s'élèvent à F CFA 23,2 milliards. Elles représentent 17,7 % des émissions de l'exercice contre 16,1 % en 2015 et 16,0% en 2014.

III.3.2.2. Les produits financiers

Les produits financiers nets issus des placements ont progressé de 20,7 % par rapport à 2015. Ils passent de F CFA 4,4 milliards en 2015 à F CFA 5,4 milliards en 2016.

III.3.2.3. Les charges de sinistres

En 2016, le montant des prestations payées par les sociétés d'assurances se chiffrent à F CFA 48,8 milliards contre F CFA 48,3 milliards en 2015, soit une augmentation de 1,1 %.

La charge de sinistre enregistrée au titre de l'exercice 2016 est de l'ordre de F CFA 54,9 milliards contre F CFA 57,1 milliards en 2015, soit une diminution de 3,9 %.

Tableau 3.37 : Évolution de la charge de sinistres de 2012 à 2016

SOCIETES	2012 (milliards F CFA)	Variation 2012- 2013 (%)	2013 (milliards F CFA)	Variation 2013-2014 (%)	2014 (milliards F CFA)	Variation 2014-2015 (%)	2015 (milliards F CFA)	Variation 2015-2016 (%)	2016 (milliards F CFA)
ACTIVA	7,2	-34,5	4,7	50,9	7,1	13,2	8,0	1,5	8,1
ALLIANZ ASSURANCES	5,9	-11,6	5,3	-10,9	4,7	88,7	8,8	-18,7	7,2
AREA	1,4	-24,9	1,0	93,0	2,0	-14,9	1,7	-27,9	1,2
ASSURANCES GENERALES CAMEROUN (AGC) DU	0,4	40,3	0,5	91,0	1,1	19,1	1,3	-67,8	0,4
AXA ASSURANCES	3,6	24,6	4,5	17,2	5,3	34,4	7,1	9,9	7,8
BENEFICIAL GENERAL	0,5	12,6	0,5	73,3	0,9	-56,8	0,4	145,9	1,0
CAMINSUR S.A	0,04	15,4	0,05	1833,7	0,9	-47,8	0,5	82,2	0,9
CHANAS ASSURANCES	4,1	25,0	5,1	-37,0	3,2	31,9	4,2	18,8	5,0
COMPAGNIE PROFESSIONNELLE D'ASSURANCES (CPA)	0,6	-59,8	0,3	383,6	1,3	-25,6	0,9	-75,3	0,2
GMC	2,6	22,6	3,2	5,2	3,3	15,9	3,9	13,4	4,4
NSIA ASSURANCES	3,2	45,9	4,6	-42,4	2,7	1,4	2,7	25,8	3,4
PRO ASSUR	0,2	308,9	0,7	3,2	0,7	12,9	0,8	5,5	0,9
SAAR ASSURANCES	5,2	43,3	7,5	26,6	9,5	-9,0	8,6	18,7	10,2
SAHAM CAMEROUN	2,1	42,2	3,0	22,0	3,7	12,0	4,1	-82,3	0,7
SAMARITAN INSURANCE INC.	1,0	0,0%	1,0	-117,8	-0,2	-1367,7	2,2	-49,6	1,1
ZENITHE INSURANCE	0,8	11,9	0,9	151,0	2,3	-20,4	1,8	26,5	2,3
ENSEMBLE IARD	38,8	10,5	42,8	12,9	48,4	18,0	57,1	-3,9	54,9

Source : MINFI/DNA

Le taux moyen de sinistralité du marché non vie s'établit à 42,7 % en 2016 contre 44,5 % l'année précédente.

III.3.2.4. Les charges de gestion

En 2016, le taux de chargement par rapport aux primes émises est de 38,9 % contre 38,8 % en 2015.

III.3.2.5. La Réassurance

Au cours de l'exercice 2016, le solde de réassurance présente un déficit de F CFA 17,0 milliards mis à la charge des sociétés d'assurances.

Tableau 3.38 : Soldes de réassurance par société en 2016

Branches/Sociétés	Primes acquises aux réassureurs	Part des réassureurs dans les charges	Solde réassurance	de
	<i>(en milliards F CFA)</i>			
ACTIVA ASSURANCES	7,4	6,7	-654,3	
ALLIANZ ASSURANCES	2,3	1,9	-343,6	
AREA	0,4	0,1	-253,1	
ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC)	0,2	0,1	-139,9	
AXA ASSURANCES	8,5	2,6	-5 945,8	
BENEFICIAL GENERAL	0,1	0,15	76,8	
CAMINSUR S.A	0,2	0,21	-22,8	
CHANAS ASSURANCES	4,1	0,4	-3 709,8	
COMPAGNIE PROFESSIONNELLE D'ASSURANCES (CPA)	1,1	0,003	-1 053,2	
GMC ASSURANCES	0,5	0,25	-267,5	
NSIA CAMEROUN	0,8	0,1	-751,6	
PRO ASSUR	0,1	0,01	-128,9	
SAAR ASSURANCES	3,1	2,5	-577,4	
SAHAM CAMEROUN	2,8	0,6	-2 224,8	
SAMARITAN INSURANCE INC.	0,4	0,1	-293,1	
ZENITHE INSURANCE	1,2	0,5	-686,3	
IARD	33,3	16,3	-17,0	

Source : MINFI/DNA

III.3.2.6. Les Résultats

Les opérations d'assurances dommages ont affiché en 2016 un résultat net d'exploitation de F CFA 11,0 milliards contre F CFA 7,4 milliards en 2015, soit une augmentation de 47,5 %.

Tableau 3.39 : Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2014 et 2016

SOCIETES	2014 (en milliards F CFA)	variation 2014-2015 (%)	2015 (en milliards F CFA)	Variation 2015-2016 (%)	2016 (en milliards F CFA)
ACTIVA	2,7	-15,6	2,3	21,2	2,8
ALLIANZ ASSURANCES	2,4	-0,4	2,4	34,3	3,2
AREA	0,04	702,2	0,3	-0,2	0,3
ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC)	0,3	-33,5	0,2	165,1	0,6
AXA ASSURANCES	1,4	8,5	1,5	-51,5	0,7
BENEFICIAL GENERAL	-1,8	-83,9	-0,3	-184,1	0,2
CAMINSUR S.A	-0,2	-55,4	-0,09	492,4	-0,6
CHANAS ASSURANCES	-0,8	13,7	-0,9	34,4	-1,2
COMPAGNIE PROFESSIONNELLE D'ASSURANCES (CPA)	-0,7	-144,4	0,3	-22,4	0,2
GMC	0,7	18,0	0,9	-28,6	0,6
NSIA ASSURANCES	-0,05	-114,6	0,01	4782,5	0,3
PRO ASSUR	0,09	439,3	0,5	-28,6	0,3
SAAR ASSURANCES	2,1	-19,9	1,7	-8,9	1,5
SAHAM CAMEROUN	-1,4	-82,7	-0,2	-611,1	1,3
SAMARITAN INSURANCE INC.	0,5	-432,0	-1,7	-75,8	-0,4
ZENITHE INSURANCE	0,6	1,5	0,6	54,6	0,9
ENSEMBLE IARD	5,9	25,7	7,4	47,9	11,0

Source : MINFI/DNA

III.3.2.7. Les engagements réglementés

En 2016, les engagements règlementés mis à la charge des assureurs dommages ont été couverts à hauteur de 113,1 % par des actifs admis en représentation. Ces actifs s'élèvent à F CFA 153,5 milliards.

Tableau 3.40 : Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2016

Compagnies	Montant des engagements réglementés (en milliards F CFA)	Montant des actifs admis en couverture (en milliards F CFA)	Solde de couverture (en milliards F CFA)	Taux de couverture (%)
ACTIVA	18,7	20,8	2,1	111,1
ALLIANZ	16,4	28,8	12,4	175,8
AREA	4,4	4,5	0,1	102,3
AGC	2,3	3,1	0,8	131,4
AXA	15,6	16,3	0,7	104,7
BENEFICIAL GENERAL	1,3	2,1	0,8	165,6
CAMINSUR	5,4	4,4	-1,0	82,7
CHANAS	12,5	13,4	0,9	107,7
CPA	3,4	3,7	0,3	106,8
GMC	9,5	9,8	0,3	103,7
NSIA	4,4	5,1	0,7	114,3
PROASSUR	3,1	5,8	2,7	190,9
SAAR	22,2	19,6	-2,6	88,5
SAHAM	5,8	6,5	0,7	112,8
SAMARITAN	5,6	1,9	-3,7	33,7
ZENITHE	5,1	7,6	2,5	147,9
ENSEMBLE IARD	135,7	153,5	17,8	113,1

Source : MINFI/DNA

III.3.2.8. La marge de solvabilité

La marge disponible du marché non vie au terme de l'exercice 2016 se situe à F CFA 57,3 milliards pour une marge minimale de F CFA 22,9 milliards ; soit un excédent de marge de F CFA 34,4 milliards et un ratio de couverture de la marge minimale de solvabilité de 250,0%.

Tableau 3.41 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2016

Compagnies	Marge disponible (en milliards F CFA)	Marge minimale (en milliards F CFA)	Solde de marge (en milliards F CFA)	Taux de marge (%)
ACTIVA	7,0	1,8	5,2	393,7
ALLIANZ	10,9	2,1	8,8	521,0
AREA	1,0	0,8	0,3	135,0
AGC	1,6	0,4	1,2	386,3
AXA	5,8	3,5	2,3	168,0
BENEFICIAL GENERAL	1,3	0,4	0,9	295,9
CAMINSUR	-1,1	0,3	-1,4	-380,6
CHANAS	7,3	2,3	5,0	318,1
CPA	1,4	1,2	0,2	119,2
GMC	3,2	1,7	1,5	187,6
NSIA	2,6	1,5	1,1	173,8
PROASSUR	4,1	0,5	3,6	831,3
SAAR	6,8	3,0	3,8	223,8
SAHAM	4,3	1,1	3,2	400,4
SAMARITAN	-2,6	1,0	-3,5	-263,4
ZENITHE	3,5	1,4	2,1	255,6
Ensemble IARD	57,3	22,9	34,4	250,0

Source : MINFI/DNA

III.3.3. Les assurances vie

Le marché d'assurance vie et capitalisation animé par 10 sociétés s'est agrandi avec l'agrément accordé à la société ACAM Vie.

III.3.3.1. La production

Les émissions de la branche vie et capitalisation ont progressé de 5,4 %, passant ainsi à F CFA 54,3 milliards contre F CFA 51,5 milliards l'année précédente. Elles représentent 29,3 % de parts de marché dont plus de la moitié sont détenues par les sociétés ALLIANZ VIE et BENEFICIAL LIFE.

Tableau 3.42 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2012 à 2016

SOCIETES	PRIMES EMISES (en milliards F CFA)					PARTS DE MARCHE (%)				
	2012	2013	2014	2015	2016	2012*	2013	2014	2015	2016
ACAM VIE	-	-	-	-	0,002	-	-	-	-	0,0
ACTIVA VIE	5,3	6,0	6,4	7,1	7,7	13,1	14,6	14,4	13,8	14,2
ALLIANZ VIE	14,1	13,9	14,3	17,2	18,7	35,2	33,8	32,2	33,4	34,4
BENEFICIAL LIFE	7,8	8,2	8,5	10,2	10,3	19,5	19,9	19,2	19,8	19,0
NSIA VIE	-	-	0,2	0,2	1,2	-	-	0,5	0,5	2,3
PRO ASSUR VIE	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,6	0,5	0,7	0,4	0,4
SAAR VIE	2,6	3,2	3,1	3,8	3,8	6,5	7,8	7,1	7,4	7,0
SAHAM LIFE	2,1	3,4	2,8	3,2	3,3	5,3	8,2	6,4	6,2	6,0
SUNU VIE	7,9	6,2	8,7	9,5	9,1	19,8	15,2	19,5	18,5	16,7
Wafa ASSURANCE VIE	-	-	-	-	0,003	-	-	-	-	0,01
ENSEMBLE VIE	40,1	41,1	44,4	51,5	54,3	100	100	100	100	100

Source : MINFI/DNA

En 2016, les provisions mathématiques se chiffrent à F CFA 182,8 milliards contre F CFA 166,3 milliards en 2015 et F CFA 148,3 milliards en 2014. Comme en 2015, elles représentent plus du triple du chiffre d'affaires de la branche vie et capitalisation.

III.3.3.2. Les produits financiers

Les produits financiers nets issus des placements ont progressé de 4,1 % par rapport à 2015. Ils passent de F CFA 4,3 milliards en 2015 à F CFA 4,4 milliards en 2016.

III.3.3.3. Les charges de prestations

En 2016, le montant des prestations échues par les sociétés d'assurances se chiffrent à F CFA 27,4 milliards contre F CFA 23,2 milliards en 2015, soit une augmentation de 18,4 %.

La charge de prestation enregistrée au titre de l'exercice 2016 est de F CFA 39,6 milliards contre F CFA 38,1 milliards en 2015, soit une augmentation de 3,8 %.

Tableau 3.43 : Evolution de la charge de prestation de 2012 à 2016

SOCIETES	2012 (en milliards F CFA)	Variation 2012-2013 (%)	2013 (en milliards F CFA)	Variation 2013-2014 (%)	2014 (en milliards F CFA)	Variation 2014-2015 (%)	2015 (en milliards F CFA)	Variation 2015-2016 (%)	2016 (en milliards F CFA)
ACAM VIE	-	-	-	-	-	-	-	-	0,001
ACTIVA VIE	2,9	9,0	3,1	4,2	3,3	37,3	4,5	11,3	5,0
ALLIANZ VIE	12,2	11,6	13,6	-7,8	12,6	24,8	15,7	5,5	16,6
BENEFICIAL LIFE	3,4	8,7	3,7	28,0	4,7	-4,7	4,5	13,4	5,0
NSIA VIE	-	-	-	-	0,2	61,2	0,3	-8,2	0,3
PRO ASSUR VIE	0,07	4,9	0,07	150,1	0,2	-67,7	0,06	12,4	0,06
SAAR VIE	1,9	6,8	2,0	-18,8	1,6	58,3	2,6	-10,5	2,3
SAHAM LIFE	1,4	70,9	2,5	-29,2	1,7	37,9	2,4	2,9	2,5
SAHAM (run off)	-0,02	-41,0	-0,014	-51,3	-0,006	260,2	-0,02	-49,8	-0,012
SUNU VIE	6,3	-0,9	6,3	18,9	7,4	8,9	8,1	-3,7	7,8
WAFSA ASSURANCE VIE	-	-	-	-	-	-	-	-	0,003
ENSEMBLE VIE	28,2	11,0	31,3	1,5	31,7	20,1	38,1	3,8	39,6

Source : MINFI/DNA

Le taux moyen de sinistralité du marché vie et capitalisation s'établit à 72,9 % en 2016 contre 74,0 % l'année précédente.

III.3.3.4. Les charges de gestion

En 2016, le taux de chargement par rapport aux primes émises est de 27,4 % contre 26,2 % en 2015.

III.3.3.5. La Réassurance

Au cours de l'exercice 2016, le solde de réassurance présente un déficit de F CFA 0,9 milliards mis à la charge des sociétés d'assurances.

Tableau 3.44 : Soldes de réassurance par société en 2016

Branches/Sociétés	Primes acquises aux réassureurs (en milliards F CFA)	Part des réassureurs dans les charges (en milliards F CFA)	Solde de réassurance (en milliards F CFA)
ACAM VIE	0	0	0
ACTIVA VIE	0,3	0,2	-0,1
ALLIANZ VIE	0,2	0,4	0,2
BENEFICIAL LIFE INSURANCE S.A	0,3		-0,3
NSIA VIE	0,1	0,02	-0,08
PRO ASSUR VIE	0,022		-0,022
SAAR VIE	0,6	0,7	0,1
SAHAM LIFE	0,14	0,03	-0,1
SAHAM (Run off)	-	-	-
SUNU	0,7	0,1	-0,6
WAFI ASSURANCE VIE	-	-	-
ASSURANCE - VIE	2,4	1,5	-0,9

Source : MINFI/DNA

III.3.3.6. Les Résultats

Le résultat net d'exploitation réalisé en 2016 dans la branche vie et capitalisation représente 6,3 % des primes émises de l'exercice, contre 6,4 % en 2015.

Tableau 3.45 : Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2014 et 2016

SOCIETES	2014 (en milliards F CFA)	Variation 2014-2015 (%)	2015 (en milliards F CFA)	Variation 2015-2016 (%)	2016 (en milliards F CFA)
ACAM VIE					-0,06
ACTIVA VIE	0,6	21,4	0,724	-12,4	0,634
ALLIANZ VIE	1,4	3,6	1,50	18,4	1,77
BENEFICIAL LIFE	-0,8	-244,7	1,2	-22,9	0,9
NSIA VIE	-0,4	53,8	-0,557	110,5	0,059
PROASSUR VIE	0,05	3,8	0,054	45,1	0,079
SAAR VIE	0,7	-37,7	0,456	9,5	0,499
SAHAM LIFE	0,2	-208,2	-0,19	-85,7	-0,352
SAHAM (run off)	0,01	273,6	0,025	-49,8	0,012
SUNU VIE	0,1	15,8	0,1	-102,2	-0,003
WAFI ASSURANCE VIE	-	-	-	-	-0,1
ENSEMBLE VIE	2,0	69,0	3,3	2,8	3,4

Source : MINFI/DNA

III.3.3.7. Les engagements réglementés

Le solde de couverture de la branche Vie et capitalisation demeure excédentaire en 2016. Il s'élève à F CFA 12,5 milliards contre F CFA 11,7 milliards en 2015.

Tableau 3.46 : Les Engagements Réglementés du marché des sociétés d'assurances en 2016

Compagnies	Montant des engagements réglementés (en milliards F CFA)	Montant des actifs admis en couverture (en milliards F CFA)	Solde de couverture (en milliards F CFA)	Taux de couverture (%)
ACAM VIE	0,003	0,479	0,476	14453,8
ACTIVA VIE	20,4	20,7	0,261	101,3
ALLIANZ VIE	87,7	91,1	3,4	103,9
BENEFICIAL LIFE	25,6	31,5	5,9	123,2
NSIA VIE	0,598	1,5	0,896	249,6
PRO ASSUR VIE	0,354	1,6	1,2	444,3
SAAR VIE	8,3	6,8	-1,5	81,4
SAHAM LIFE	10,8	10,8	0,098	100,9
SUNU VIE	39,9	40,9	1,0	102,5
WAFI	0,009	0,730	0,720	7438,3
Ensemble VIE	193,7	206,1	12,5	106,4

Source : MINFI/DNA

III.3.3.8. La marge de solvabilité

La branche vie et capitalisation dispose en 2016 d'une marge disponible de F CFA 20,8 milliards pour une marge minimale exigible de FCFA 9,0 milliards ; soit un excédent de F CFA 11,8 milliards et un taux de marge de 231,9 % contre 223,1 % en 2015.

Tableau 3.47 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2016

Compagnies	Marge disponible <i>(en milliards F CFA</i>	Marge minimale <i>(en milliards F CFA</i>	Solde de marge <i>(en milliards F CFA</i>	Taux de marge (%)
ACAM VIE	0,733	0,000 07	0,733	1035872,5
ACTIVA VIE	1,3	0,988	0,266	126,9
ALLIANZ VIE	6,3	4,3	2,1	148,5
BENEFICIAL LIFE	5,4	1,0	4,3	518,6
NSIA VIE	0,935	0,022	0,913	4174,7
PRO ASSUR VIE	1,1	0,014	1,1	7754,9
SAAR VIE	1,5	0,360	1,2	421,4
SAHAM LIFE	0,851	0,523	0,327	162,5
SUNU VIE	1,8	1,7	0,067	103,8
WAFSA	0,835	0,0002	0,834	520881,3
Ensemble VIE	20,8	9,0	11,8	231,9

Source : MINFI/DNA

III.3.4.Perspectives du secteur des assurances

Pour le secteur des assurances, les actions ci-dessous sont envisagées au cours de l'exercice 2018 :

- l'assainissement du marché des assurances ;
- l'aménagement du cadre juridique institutionnel ;
- l'accélération des travaux de mise en place de la nouvelle société nationale de réassurance ;
- la finalisation des travaux d'actualisation de l'arrêté de 1994, portant tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile ;
- le suivi des entreprises en difficultés ou sous redressement ;
- la coopération avec les organisations nationales et sous régionales d'assurances ;
- le renforcement des capacités du capital humain ;
- le suivi de la bonne application des dispositions légales instituant des obligations d'assurance dans certains secteurs.

III.4. Situation du marché financier

III.4.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC

Au cours de l'année 2017, en dépit du démarrage des émissions par le Trésor du Congo le 22 février 2017, le marché des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC a enregistré une diminution des montants levés, tandis que les taux d'intérêt se sont inscrits à la hausse. Le marché secondaire a connu une légère embellie, avec une progression des achats-ventes de titres et des opérations de nantissement des titres auprès de la Banque Centrale.

III.4.1.1. Marché primaire

Au total, 133 appels d'offres de Bons du Trésor Assimilables et Obligations du Trésor Assimilables (BTA/OTA) ont été lancés en 2017, contre 105 l'année précédente. Sur ces émissions, 118 ont permis de lever un montant global de 880,7 milliards, tandis que les 15 autres ont été déclarées infructueuses par les émetteurs.

La valeur globale des émissions des BTA s'est établie à 845,9 milliards, contre 796,8 milliards en 2016. Le Trésor public gabonais a été le plus actif en mobilisant 45,7 % du volume total émis, soit 387,2 milliards, contre 173,4 milliards pour le Cameroun, 23,7 milliards pour le Congo, 23 milliards pour la République Centrafricaine, 78 milliards pour la Guinée Equatoriale et 160,7 milliards pour le Tchad.

En 2017, le coût moyen des ressources a renchéri, pour se situer au-dessus du taux d'intérêt des appels d'offres revalorisé à 2,95 %. Pour l'essentiel, le taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) est ressorti à 4,8 %, contre 3,6 % l'année précédente. Pour les différentes maturités de BTA, le TIMP se présente comme suit au 31 décembre :

- BTA à 13 semaines : 3,10 % pour le Trésor du Cameroun, 4,99 % au Congo et 4,95 % au Gabon ;
- BTA à 26 semaines : 3,48 % au Cameroun, 5,19 % en République Centrafricaine, 5,30 % au Gabon et 4,91 % au Tchad ;
- BTA à 52 semaines : 3,76 % au Cameroun, 5,44 % au Gabon, 6,83 % en Guinée Equatoriale et 5,59 % au Tchad.

Essentiellement animé par les Trésors du Gabon et du Tchad, le compartiment des OTA a été très peu sollicité avec seulement 34,8 milliards de ressources levées, en baisse de 82,1% par rapport à 2016.

Le prix moyen pondéré des OTA s'est élevé à 99,7 %, contre 98,8 % l'année précédente. Pour le Gabon, le prix moyen pondéré des OTA à 2 ans est de 99,38 %. Pour leur part, les OTA à 2 ans du Tchad ont été achetées au pair.

Le stock global des titres publics conservés à la CRCT s'est élevé à 907,6 milliards à fin décembre 2017, contre 916,1 milliards à fin décembre 2016, dont 60,8 %, constitué de BTA, pour une valeur de 551,9 milliards. Il est détenu à 53,3 % par le Trésor public tchadien, soit 483,6 milliards, contre 237,5 milliards pour le Gabon, 85 milliards pour le Cameroun, 78 milliards pour la Guinée Equatoriale, 13,3 milliards pour la République Centrafricaine, et 10

milliards pour le Congo. Au 31 décembre 2017, quatre SVT teneurs de comptes détiennent plus de la moitié (59,6 %) de l'encours de ces titres, à savoir Afriland First Bank (16,9 %), Commercial Bank Tchad (16,6 %), Ecobank Tchad (14,3 %) et Ecobank Cameroun (11,8 %).

III.4.1.2. Marché secondaire

Le marché secondaire des titres publics émis par adjudication a connu un faible frémissement, avec une hausse des achats-vente de titres et des opérations de nantissement des titres auprès de la Banque Centrale. En effet, 84 opérations d'achats-ventes, dont 80 sur BTA et 4 sur OTA, ont été enregistrées. Les transactions sur BTA ont porté sur un volume de 33 555 titres, évaluées à 33,6 milliards au prix de 33,3 milliards. Quant aux OTA, les opérations ont concerné un volume de 400 000 titres valant 4 milliards et négociées à 4,1 milliards.

L'encours des titres nantis au profit de la BEAC s'est inscrit à la hausse, sur fond d'importants besoins de trésorerie des banques. Il est passé de 777,6 milliards à fin 2016, à 1 011 milliards à fin 2017. Au 31 décembre 2017, cet encours se répartit comme suit par dépositaire : CRCT (50,5 %), BVMAC (28,3 %) et CAA-Cameroun (21,2 %).

Encadré 3.5 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics

Le marché des titres publics est encadré par un certain nombre de textes décrivant les procédures techniques et la réglementation de l'émission des titres publics dans la zone CEMAC. Il y a notamment :

- le Règlement 03/08/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Titres Publics à Souscription Libres émis par les Etats membres de la CEMAC du 06 octobre 2008 ;
- le Règlement général du 23 décembre 2010 de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ;
- l'Instruction N° 03/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titres des Teneurs de comptes ;
- l'Instruction N° 04/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 portant Dispositions tarifaires relatives à l'affiliation à la CRCT ;
- l'Instruction N°02/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titre de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- le Cahier des Charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

Source : BEAC

III.4.2. Marché boursier du Cameroun

Le marché financier camerounais a été marqué par la décision des Chefs d'Etat du 31 octobre 2017 relative à la fusion des deux marchés financiers (régional et national). Outre cette décision historique, le marché financier camerounais devrait frémir avec l'arrivée d'une société d'économie mixte en charge de la gestion du patrimoine de la ville de Douala, dont la constitution du capital social se fera par appel public à l'épargne.

S'agissant des risques, la Commission des Marchés Financiers a été saisie en fin 2017 concernant un incident de paiement d'un émetteur souverain.

S'agissant des recommandations, aucune action n'est jugée opportune car il revient à la BEAC de conduire le processus de fusion des marchés. Dans ce contexte, la CMF apportera toute contribution que la BEAC jugera nécessaire pour mener à bien cette mission.

Au titre de l'activité du marché, le compartiment action de la Douala Stock Exchange (DSX) reste animé par trois (03) valeurs dont la SEMC, la SAFACM et la SOCAPALM. Le compartiment obligataire de la DSX a été marqué par la sortie de la valeur « **BDEAC 5.5% net 2010-2017** » complètement amortie au 31/12/2017 et l'entrée de la valeur « **ECMR 5.5% net 2016-2021** ».

III.4.2.1. Compartiment de titres de capital (Marché des actions) de la Douala Stock Exchange (DSX)

Au terme de l'exercice 2017, la capitalisation boursière qui représente moins de 0,1 % du PIB a connu un repli de 2 % par rapport à la même période un an plus tôt. Cette baisse se justifie par la contreperformance des valeurs SEMC et SAFACAM qui ont enregistré les baisses respectives de 1,5 % et 14,7 %. La baisse enregistrée par SAFACAM est la plus forte sur la période.

Tableau 3.48 : Capitalisation boursière des trois derniers exercices

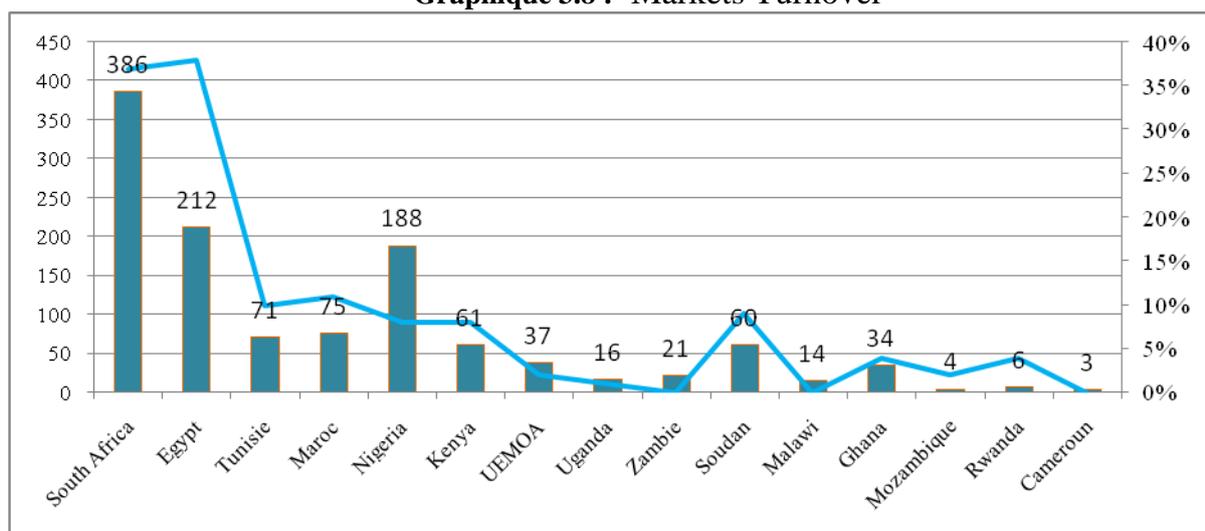
	2015	2016	2017
	<i>(Montant en millions F CFA)</i>		
SEMC	12 222	12 511	12 318
Variation (%)		2,4	-1,5
SAFACAM	53 404	42 226	36 016
Variation (%)		-20,9	-14,7
SOCAPALM	100 667	93 804	97 231
Variation (%)		-6,8	3,6
TOTAL	166 293	148 541	145 565
Variation (%)		-10,7	-2,0

Source : CMF

Le volume de titres de capital transigés au cours de l'exercice 2017 est établi à 9 300 actions contre 10 794 échangés en 2016, soit une baisse de 13,8 %, essentiellement tirée par le titre SEMC. La valeur de la transaction y relative est de FCFA 234 millions contre F CFA 304 millions en 2016, correspondant à un repli de 22,7 %.

S'agissant de la liquidité des titres cotés à la DSX, elle se situe à 0,15 %, un niveau dérisoire comparé aux places financières (ci-dessous) sur le graphique, justifiant ainsi l'atonie qui caractérise de manière générale le marché financier.

Graphique 3.8 : Markets Turnover



Source : ASEA

Le cours du titre SAFACAM a été soumis à la plus forte volatilité sur l'exercice 2017, à 11,42 %. La tendance baissière presque continue du cours de son action a conduit à la variation de sa capitalisation de 14,71 %, passant de F CFA 42,2 milliards en 2016 à F CFA 36,0 milliards en 2017 avec un impact sur le rendement du titre qui se situe à -20,42 %, soit le titre le plus risqué sur la période.

Tableau 3.49 : Indicateurs de stabilité financière

Emetteur	Nombre titres transigés			Montants (Milliards F CFA)			Liquidité (%)			Rendement (%)	Volatilité H (%)
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2017	2017
SEMC	483	1 152	168	0,030	0,074	0,011	0,25	0,59	0,09	0,00	5,83
SAFACAM	2 309	1 623	2 382	0,116	0,060	0,078	0,22	0,14	0,22	-20,42	11,42
SOCAPALM	10 815	8 019	6 750	0,223	0,170	0,145	0,23	0,18	0,15	0,50	9,55
TOTAL	13 607	10 794	9 300	0,369	0,304	0,234	0,23	0,30	0,15		

Source : CMF

L'action SOCAPALM reste le titre le plus actif du marché avec 72,6 % du volume des titres transigés et un rendement positif à 0,5 %.

III.4.2.2. Compartiment de titres de créances (Marché obligataire) de la Douala Stock Exchange (DSX)

Au terme de l'exercice 2017, le compartiment obligataire de la DSX compte cinq (05) valeurs avec un encours total F CFA 273,4 milliards. La valeur la plus échangée dans le compartiment obligataire en 2017 est l'obligation souveraine « ECMR 5,50% net 2014-2019 » avec un volume de titres transigés de 204 960 titres correspondant à une valeur transactionnelle de F CFA 2,1 milliards enregistré au cours de l'exercice 2017 soit 94,7 % des échanges. La liquidité s'est aussi rétractée au cours de l'exercice 2017, à cause des incidents de paiements signalés.

Tableau 3.50 : Encours de la dette

Emetteur	Date de valeur	Dette Initiale (milliards F CFA)	Encours au 31/12/16 (milliards F CFA)	Encours de la dette au 31/12/17 (milliards F CFA)
BDEAC	30-Jun/30-déc	11,8	2,4	0
ECMR, 02	27-déc	80,0	40,0	20,0
CHAD	25-nov	58,3	23,3	11,7
FAGACE	11 fev/11-août	3,5	2,6	1,7
ECMR, 03	26-déc	150,0	112,5	75,0
ECMR, 04	17-oct	165,0	0	165,0
TOTAL		468,6	180,8	273,4

Tableau 3.48 : Indicateurs de Stabilité Financière

Valeurs	Titres transigés (milliards F CFA)		Valeurs des transactions (milliards F CFA)		Liquidité (%)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
« ECMR 5,9 % net 2013-2018 »	26,4	1,4	0,198	0,007	4,9	0,04
Variation (%)		-94,6		-96,5		
« Etat du Tchad 6% 2013-2018 »	264,1	0	1,6	0	6,8	0,0
Variation (%)		-100,0		-100,0		
« FAGACE 5,25% 2014-2019 »	0,266	0	0,002	0	0,08	0,0
Variation (%)		-100,0		-100,0		
« ECMR5,5% 2014-2019 »	174,5	14,4	1,7	0,110	1,5	0,1
Variation (%)		-91,7		-93,7		
« ECMR5,5% 2016-2021 »	0	205,0	0	2,1	0,0	1,3
TOTAL	465,3	220,8	3,5	2,2	1,9	0,8
Variation (%)		-52,5		-37,1		

III.4.2.3. Compartiment hors cote de la Douala Stock Exchange (DSX)

Sur ce compartiment dédié aux opérations de placement et négociation des Obligations du Trésor à coupon Zéro (OTZ), 16 308 titres ont été transigés pour un montant global de F CFA 16,364 milliards en 2017, contre 57 729 titres pour une valeur de F CFA 58,041 milliards en 2016.

III.4.2.4. Performance des titres cotes

Etabli à F CFA 65 000 en début d'année 2017, le cours de la valeur de l'action SEMC a atteint son plus bas niveau entre septembre et début décembre 2017 à F CFA 60 999, avant de clôturer par une légère embellie à F CFA 63 999 à fin décembre.

Le titre SAFACAM a été soumis à une forte volatilité au cours de l'exercice avec une tendance baissière continue. Etabli à F CFA 33 998 à l'ouverture en début d'année, le cours de l'action SAFACAM a clôturé l'année à F CFA 28 999, son plus bas niveau enregistré.

Le cours de la valeur SOCAPALM après avoir subi quelques fluctuations au premier semestre, a atteint son niveau le plus élevé à F CFA 23 500 au second semestre. Il est parti de F CFA 20 501 en début d'année et a clôturé à F CFA 21 249 en fin d'année 2017.

III.4.3. Perspectives du marché financier

Les perspectives du marché financier camerounais seront largement influencées par les discussions et travaux sur l'unification des marchés financiers de la sous-région CEMAC

suite à la décision des Chef d'Etats de la sous-région le 31 octobre 2017 de fixer la bourse régionale à Douala et de fixer le régulateur du marché financier sous-régional à Libreville, ainsi que de confier la gestion du Dépositaire Central à la BEAC.

Cependant, dans le cadre opérationnel et du développement du marché financier, il est attendu courant 2018:

- ✓ un appel public à l'épargne pour la constitution de la Société Métropolitaine d'Investissement de Douala (SMID) par la Communauté Urbaine de Douala. Cette société d'économie mixte à capital majoritairement privé sera appelée à mobiliser des financements additionnels pour la réalisation des infrastructures d'envergure avec un rendement certain dans la ville de Douala.
- ✓ une émission obligataire par appel public à l'épargne de F CFA 150 millions de l'Etat du Cameroun.

Enfin, le marché se dotera certainement au cours de l'année 2018 des textes d'application de la loi de 2016 relative aux Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Ainsi, les premières structures de gestion et d'organisation opérationnelle d'OPCVM devraient être agréées par la Commission en 2018.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'année 2017 a été marquée au Cameroun au niveau du système bancaire par un recul du réseau bancaire. En termes d'activité, le système bancaire a enregistré une croissance relativement significative du total du bilan de l'ensemble des 14 banques en activité. On note en particulier l'accroissement très considérable des crédits à long terme octroyés par les banques de 62,9 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 121,2 % en valeur relative. La qualité du portefeuille des banques s'est également améliorée avec une baisse significative des créances en souffrance (-37 %), et une baisse du coût du risque traduite par un fléchissement de 7,5 % des dotations aux provisions.

Pour ce qui est des établissements financiers, leur activité a été caractérisée par une timide progression du volume des crédits (+0,7 %). Cette faible variation s'explique principalement par la l'augmentation des crédits à long terme (+ 5,6 milliards), des crédits à court terme (0,4 milliard) et des comptes débiteurs clientèles (0,1 milliard). On note néanmoins une amélioration de la qualité du portefeuille des établissements financiers, avec notamment une baisse de 4,2 milliards des créances en souffrance (- 6,3 %).

Le secteur de la microfinance quant à lui a continué de s'étendre en termes de création de nouveaux établissements et de nouvelles agences. Avec un effectif de 457 EMF en 2017, le réseau d'agences du secteur est passé de 1 595 à 1 772 (+ 177) points de vente entre 2016 et 2017. Suivant la répartition par zone, la plupart de ces agences sont implantées en zone urbaine (54,5 %). La contribution du secteur de la microfinance est assez significative en termes de couverture de la population : 3 031 096 comptes sont ouverts dans les EMF au 31 décembre 2017, contre 2 146 099 dans les banques commerciales.

Le marché financier pour sa part a enregistré un accroissement important (+ 30,4 %) de la capitalisation boursière du compartiment obligataire qui compte cinq (05) valeurs.

En dépit de la bonne tenue du système bancaire, des contreperformances ont été enregistrées dans certains compartiments du système financier, notamment :

- (i) un léger renchérissement du coût du crédit accordé aux particuliers par les banques ;
- (ii) une dégradation de la qualité du portefeuille des établissements de microfinance, traduite par une augmentation des créances en souffrance de 9,3 %, représentant 22,9% de l'encours des crédits de ce secteur ;
- (iii) un léger repli (- 2 %) de la capitalisation boursière du compartiment du marché des actions de la DSX ;
- (iv) une baisse de la liquidité au niveau du marché financier.

A cet effet, les recommandations suivantes sont formulées pour le *secteur bancaire* :

- de poursuivre l'accélération des projets visant à assurer la transparence dans le système financier et l'information sur le crédit, notamment ceux du "Credit Bureau", de la Centrale des Bilans et du répertoire national des suretés mobilières ;

- d'accélérer la révision du cadre réglementaire des services financiers mobiles et des financements alternatifs (finance islamique et affacturage) afin de promouvoir leur développement ;
- d'améliorer le dispositif de recouvrement des créances par les établissements de crédit, en accélérant les procédures d'élaboration, d'adoption et de promulgation du projet de loi sur la répression du non-remboursement du crédit.

Dans le secteur de la *microfinance*, il convient d'accélérer les mesures visant :

- l'amélioration de la gouvernance de ce secteur par l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les acteurs ;
- la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique de lutte contre le surendettement des clients des EMF ;
- l'appui au Conseil National du Crédit pour la vulgarisation de la Centrale des Risques des EMF (CREMF) et la finalisation du déploiement de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF ;
- la mise à jour du plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive en mettant un accent particulier sur les services financiers mobiles.

Pour ce qui est du secteur des *assurances*, il convient de poursuivre avec célérité les diligences pour la création d'une compagnie nationale de réassurance en vue d'accroître la capacité de rétention des capitaux dans le marché local.

Pour ce qui est du *marché financier*, il serait indiqué d'envisager les actions ci-après en vue de sa dynamisation :

- La mise en place d'un programme d'éducation boursière dont l'objectif sera le renforcement des capacités des acteurs et la formation et l'information du grand public sur les opportunités qu'offrent les marchés financiers.
- La mise en place d'un forum d'échanges entre les acteurs du marché (avec l'appui de l'Etat) et les promoteurs d'entreprises nationales et multinationales dans le but de susciter l'adhésion du secteur privé au projet du développement des marchés financiers.
- La poursuite du programme d'ouverture de l'actionnariat de certaines sociétés du portefeuille de la SNI par le marché financier dans le but de la promotion de l'actionnariat populaire et la démocratisation du capital au Cameroun.
- La mise en place du cadre opérationnel des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et la formation des acteurs de la place sur le fonctionnement des différentes catégories de véhicule d'investissement collectif.
- La création d'un compartiment pour des valeurs intermédiaires et alternatives à la bourse des valeurs mobilières du Cameroun (Douala Stock Exchange). Il aura l'avantage de prendre en compte la spécificité du tissu économique camerounais dont la majorité des entreprises sont des PME.

- L'interconnexion entre tous les principaux intervenants sur les marchés financiers. Il s'agit de la modernisation du système de cotation par la mise en place d'un système de passation des ordres décentralisé. Les ordres sont passés à distance à travers les carnets d'ordres électroniques des prestataires de services d'investissement et centralisés au système de cotation de la DSX.
- L'acquisition et la mise en œuvre par la Commission des Marchés Financiers d'un système de surveillance en temps réel de tous les acteurs de la place financière.
- La mise en place d'un système de transaction électronique des obligations et le lancement des *sukuks* et obligations vertes.
- L'institution d'une semaine des marchés financiers qui rassemble les acteurs du marché financier camerounais et les partenaires étrangers dans le but d'attirer et de promouvoir l'investissement étranger.
- La mise en place d'un cadre qui favorise le développement d'un marché des obligations adossées sur les actifs comme l'hypothèque ou les cartes de crédit.
- L'accélération de la fusion des deux bourses telle que décidée par la Conférence des Chefs d'Etat.

ANNEXES

Missions et activités du Conseil National du Crédit

I. Missions

Le Conseil National du Crédit, conformément aux dispositions de l'article 2 du Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du CNC, « *est un organisme consultatif, chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit, ainsi que sur la réglementation bancaire* ».

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Pour accomplir ces missions, le Conseil National du Crédit a deux grandes principales fonctions, dont l'une à vocation économique, prévue par les dispositions de l'article 5 alinéas 3, 7 et 10 du Décret supra et l'autre, à vocation juridique, prévue par les dispositions des articles 5 et 6 du même Décret.

A) Fonction économique du Conseil National du Crédit

La fonction économique du CNC procède des dispositions de l'article 7 qui dispose que : «Le Conseil étudie et propose toutes mesures de caractère général propres à :

- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

Par ailleurs, l'article 5 alinéa 3 dispose que : « le Conseil peut également être consulté pour avis sur :

- le financement des programmes économiques ;

- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'Etat et les administrations publiques ».

De même que, l'article 10 prévoit que : « le Conseil établit chaque année un rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission. Ce rapport est adressé au Président de la République ».

B) Fonctions Juridiques du Conseil National du Crédit

Les fonctions juridiques du Conseil National du Crédit sont définies dans les dispositions des articles 5 et 6.

A cet effet, l'article 5 dispose que : « dans le cadre de ses attributions et dans les matières ne relevant pas des compétences attribuées à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, le Conseil peut être saisi pour avis de tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit et visant notamment :

- la classification des établissements de crédit en différentes catégories, le capital minimum requis, la forme juridique et les activités autorisées pour ces établissements ;
- la prise ou la détention de participations par ces établissements ;
- les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'alinéa 2 de cet article dispos qu'«À l'initiative de l'Autorité monétaire, le Conseil peut également être saisi pour avis des règlements et décisions édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ».

Par ailleurs, l'article 6 dispose que : « le Conseil peut être saisi pour avis par l'Autorité Monétaire sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'elle prend ou octroie en vertu de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et par les dispositions législatives et réglementaires régissant l'exercice de l'activité bancaire au Cameroun, à l'exception de celles relevant de la compétence de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, notamment :

- l'octroi et le retrait de l'agrément des établissements de crédit et des bureaux d'information, de liaison et de représentation d'établissements étrangers, aux termes et sous les conditions du Titre II de l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 ;

- l'octroi et le retrait de l'agrément des dirigeants et des commissaires aux comptes de ces établissements, aux termes et sous les conditions du Titre III de la Convention du 17 janvier 1992 ».

L'alinéa 2 dispose que « le Conseil dresse annuellement et publie au journal officiel, la liste des différents types d'agrément susvisés, accordés par l'Autorité Monétaire ».

Cette fonction est davantage administrative et logistique, et sert de soutien transversal à la bonne réalisation des missions du CNC.

II. Organisation du Conseil National du Crédit

Pour l'exécution de ses missions, le CNC est composé de deux organes, un organe décisionnel et un Secrétariat Général. Toutefois, le Conseil peut, conformément aux dispositions de l'article 4 alinéa 2 créer en son sein des Comités techniques dont il fixe la composition et les attributions.

A) L'organe décisionnel du Conseil National du Crédit

Le Conseil est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Secrétaire Général de la COBAC ;
- Censeur camerounais de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- Directeur Général de la SNI ;
- Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ;
- Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;

- Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Et des personnalités cooptées.

L'intégration de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) dans la liste des membres du Conseil a été proposée et reste attendue.

B) Les Comités Techniques du Conseil National du Crédit

Selon les dispositions de l'article 4 alinéa 2 du Décret n° 96/134 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit, le Conseil peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions. A cet effet, trois (03) Comités et une Commission techniques ont été créés au sein du CNC. Il s'agit :

- *du Comité Economique et Financier*, chargé des études économiques et financières ;
- *du Comité de la Réglementation*, chargé des études sur la réglementation bancaire ;
- *du Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit*, chargé des études portant sur le Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ;
- et de la *Commission d'Arbitrage du Service Bancaire Minimum Garanti*.

C) Le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit

Le Secrétariat Général du Conseil est l'organe Exécutif du CNC. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Pour ce faire, l'activité du Secrétariat Général du CNC est structurée comme suit, en cinq (05) sections :

- Section Administration générale et gestion ;
- Section Banque et Finance ;
- Section Economie, statistique et planification stratégique ;
- Section Juridique ;
- Section Informatique et communication.